

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



(agir pour le bien de tous)

SOMMAIRE

(La CARA : un territoire, une organisation) 3

Présentation générale	4-5
Les compétences de la CARA	6-7
Le cadre de l'activité de la CARA	8
Activité de l'accueil de la CARA	9
Affaires juridiques et immobilières	10
Commande publique	11
La direction de la communication	12-13
La direction des systèmes d'information	14-16

(La CARA améliore le quotidien) 17

Aménagement du territoire	18
Équipement et logistique	19-21
Mobilité	22-26
Équilibre social de l'habitat	27
Politique de la ville	28-30
Action sociale	31-36
Gens du voyage	37
Sécurité des zones de baignade	38-39

(La CARA protège l'environnement) 41

Élimination des déchets	42-43
Développement durable	44 - 45
Plan plage territorial	46-47
Gestion des espaces naturels sensibles	48 - 49
Natura 2000	50-51
Assainissement	52-58
Eau potable	59-60
GEMAPI	61-62

(La CARA développe) 63

Développement économique	64-65
Développement agricole	66-67
Politiques contractuelles	68-69
Promotion du tourisme	70-71
Gestion des ports	72-74

(La CARA divertit) 75

Culture	76-80
Activités de pleine nature	81-82
Nautisme	83-85

(Rapport financier) 87-94

(Ressources humaines) 95

Organigramme	96
Ressources humaines	97-98

(La CARA pratique) 99



L'année 2019 aura marqué l'aboutissement de plusieurs projets d'envergure menés par l'intercommunalité. Sept ans après la prise de compétence « construction et gestion des nouvelles casernes de gendarmerie » par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, une nouvelle gendarmerie a été inaugurée le 20 septembre à La Tremblade, permettant de regrouper sur un seul site les brigades territoriales de proximité de Royan et La Tremblade ainsi que la brigade nautique de Royan. L'accostage de bateaux de croisières fluviales est désormais possible dans le port de Royan, où des aménagements ont été effectués au cours de l'été par le syndicat mixte portuaire, associant le Département et la CARA. Avec les travaux d'assainissement, la construction d'un pôle de transformation de produits locaux à Saujon, la création d'un dépôt de bus à Royan et d'une déchèterie mixte à Arvert ou encore d'une gare intermodale à Saujon, ce sont plus de 30 millions d'euros qui seront investis dans l'économie locale à la faveur des autres grands chantiers en cours et à venir financés par l'intercommunalité.

En matière de mobilité, d'énergie ou d'habitat, la CARA participe à son échelle à la lutte contre le changement climatique en soutenant le développement des énergies renouvelables, l'extension des transports en commun ou la réhabilitation des logements anciens. Les premières actions du plan climat air énergie territorial lancé en 2018 se dessinent déjà. Le lancement d'un ambitieux schéma cyclable doit également favoriser les déplacements à vélo en proposant des aménagements sûrs et confortables entre les pôles d'activité et les communes du territoire.

Enfin, la CARA participe à l'animation des communes et à la diffusion culturelle au plus près des habitants. Les concerts des Jeudis Musicaux, les expositions à la Maison des Douanes, les Sentiers des Arts, tout comme la Fête du vélo et la Remontée de la Seudre rassemblent chaque année des milliers de participants de tous âges, dans la convivialité et l'échange. C'est aussi de cette manière que vos élus communautaires contribuent chaque jour à la qualité de vie des habitants.

Grands projets, services à la population, protection de l'environnement, développement économique... Vous retrouverez dans les pages suivantes un aperçu des multiples compétences exercées au bénéfice des 33 communes de la CARA et de leurs 82 000 habitants.

Jean-Pierre TALLIEU

Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

La CARA un territoire, une organisation



107 avenue de Rochefort

**Communauté
d'Agglomération
Royan
Atlantique**

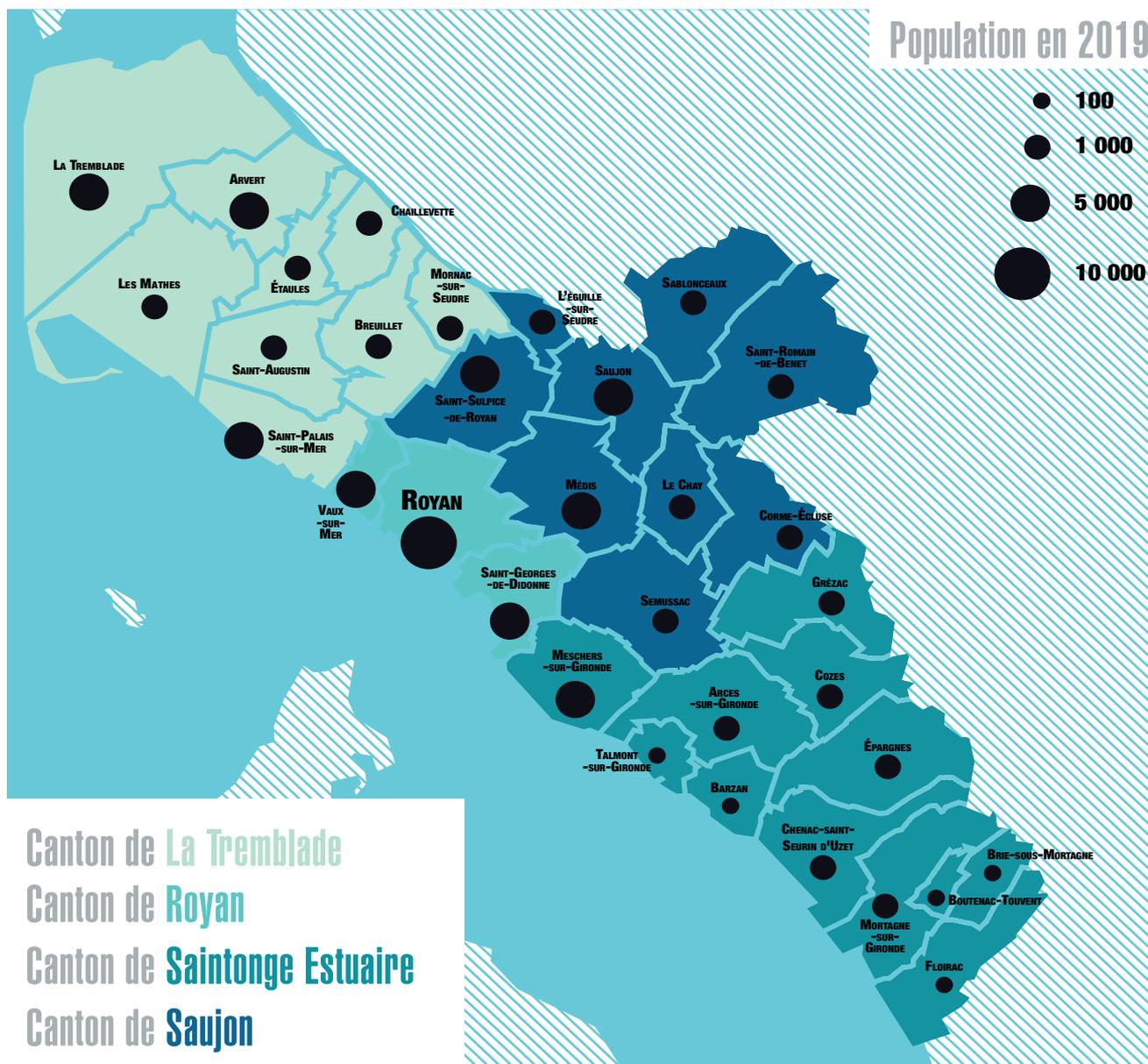


LE TERRITOIRE DE LA CARA



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) a été instituée par arrêté préfectoral du 18 août 2006, modifié les 13 novembre 2006, 18 novembre 2008, 31 octobre 2012, 28 décembre 2012 (extension de périmètre au 01/01/2013), 27 juin 2013, 18 décembre 2013, 20 décembre 2017, 18 janvier 2018 et 27 décembre 2019. Elle s'étend sur quatre cantons : La Tremblade - Royan - Saujon et Saintonge Estuaire (en partie). Les 33 communes adhérant à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique sont représentées au sein du conseil communautaire par des délégués élus.

Au 1^{er} janvier 2019, la population municipale de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique était de 82 277 habitants, répartie comme suit :



PRÉSENTATION DES COMMUNES



- Population municipale au 01/01/2019
- Conseillers titulaires par commune
- Conseillers suppléants par commune

Arces-sur-Gironde	746	1	1
Arvert	3 412	2	
Barzan	471	1	1
Boutenac-Touvent	223	1	1
Breuillet	2 847	2	
Brie-sous-Mortagne	234	1	1
Chaillevette	1 542	1	1
Le Chay	765	1	1
Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	588	1	1
Corme-Écluse	1 111	1	1
Cozes	2 136	1	1
L'Éguille-sur-Seudre	876	1	1
Épargnes	854	1	1
Étaules	2 398	1	1
Floirac	370	1	1
Grézac	916	1	1
Les Mathes	1 962	1	1
Médis	2 855	2	

Meschers-sur-Gironde	3 103	2	
Mornac-sur-Seudre	834	1	1
Mortagne-sur-Gironde	911	1	1
Royan	18 372	14	
Sablonceaux	1 412	1	1
Saint-Augustin	1 342	1	1
Saint-Georges-de-Didonne	5 356	4	
Saint-Palais-sur-Mer	3 889	3	
Saint-Romain-de-Benet	1 701	1	1
Saint-Sulpice-de-Royan	3 159	2	
Saujon	7 183	5	
Semussac	2 335	1	1
Talmont-sur-Gironde	102	1	1
La Tremblade-Ronce-les-Bains	4 489	3	
Vaux-sur-Mer	3 783	2	
Total	82 277	63	22



LES COMPÉTENCES DE LA CARA



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Exercées de plein droit en lieu et place des communes membres

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Définition, création et réalisation d'opérations de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ;

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti

d'intérêt communautaire ;

POLITIQUE DE LA VILLE DANS LA COMMUNAUTÉ

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux articles 1 à 3 du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

comprenant les missions suivantes énumérées à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- l'Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'Entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la Défense contre les inondations et contre la mer,

- la Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

COMPÉTENCES FACULTATIVES

CULTURE

- Manifestations et actions liées à la connaissance, à l'animation et à la valorisation du patrimoine communautaire ;
- Saison musicale dans les édifices culturels du territoire : « Les Jeudis Musicaux » ;
- Organisation d'expositions et de spectacles vivants mettant en scène des éléments emblématiques de l'identité sociale, économique, historique et/ou culturelle du territoire ;
- Favoriser la rencontre entre les habitants et les artistes créateurs au travers de cycles d'événements culturels décentralisés ;



COMMISSIONS DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION

Le conseil communautaire a validé la création de 18 commissions de travail et de réflexion. Chacune est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune (hormis celle des « finances » constituée de conseillers communautaires titulaires). Chaque commune membre de la CARA a délibéré et a désigné les membres la représentant dans chaque commission thématique composée, soit de conseillers communautaires titulaires, soit de suppléants ou de conseillers municipaux.

LES COMMISSIONS DE RÉFLEXION ET DE PROPOSITIONS MISES EN PLACE

- 1) Aménagement de l'espace communautaire (S.C.o.T)
- 2) Assainissement
- 3) Culture
- 4) Développement économique
- 5) Eau
- 6) Élimination et valorisation des déchets
- 7) Environnement, énergie et développement durable
- 8) Finances
- 9) Gens du voyage
- 10) Logement - droit du sol - PLH
- 11) Mer et milieu maritime
- 12) Politique de la ville - enfance - jeunesse
- 13) Ruralité - développement agricole
- 14) Sécurité des zones de baignade
- 15) Systèmes d'information et aménagement numérique
- 16) Tourisme
- 17) Transports et mobilité
- 18) Travaux - bâtiments communautaires

- Élaboration et édition de documents d'information liés au patrimoine du territoire communautaire ;
- Site Internet dédié à la conservation, à la connaissance et à la diffusion des éléments qui composent la mémoire et le patrimoine du territoire communautaire : le « Musée du Patrimoine » ;
- Soutien aux animations culturelles selon les critères retenus par le Conseil communautaire.

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

- Soutien, conseils techniques aux communes et participation au financement à la mise en place de poteaux d'incendie, bâches souples ou citernes ;
- Armement des postes de secours destinés à la surveillance des zones de baignade ;
- Prise en charge de la contribution financière des communes au budget du SDIS.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

- Prise en charge des dépenses de démoustication pour le compte des communes du territoire ;
- Participation aux actions de traitement contre les chenilles processionnaires du pin sur le domaine public ;
- Lutte contre les ragondins : convention de participation avec le FDG-DON 17 ;
- Collaboration aux opérations de lutte, à titre expérimental, contre le frelon asiatique.

LIEU D'ACCUEIL DES ANIMAUX ERRANTS

- Participation au fonctionnement de l'association « Les Amis des Bêtes ».

GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

- Élaboration et mise en œuvre du plan plage territorial.

PROTECTION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS

- Participation, dans le cadre de conventions, aux actions de préservation, de développement, d'aménagement, d'entretien, de valorisation et de découverte des espaces naturels.

ÉLABORATION ET SUIVI DE SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

AMÉNAGEMENT ET GESTION DE CHEMINS DE RANDONNÉE IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA COMMUNAUTAIRE DE RANDONNÉES

ACTIVITÉS NAUTIQUES

- Organisation des activités nautiques scolaires pour les écoles élémentaires du territoire communautaire ;
- Élaboration et gestion du schéma de développement nautique ;
- Adhésion et gestion du label « France Station Nautique ».

CONSTRUCTION ET GESTION DES NOUVELLES CASERNES DE GENDARMERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ

INSTALLATION, MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES ABRIS VOYAGEURS DU RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

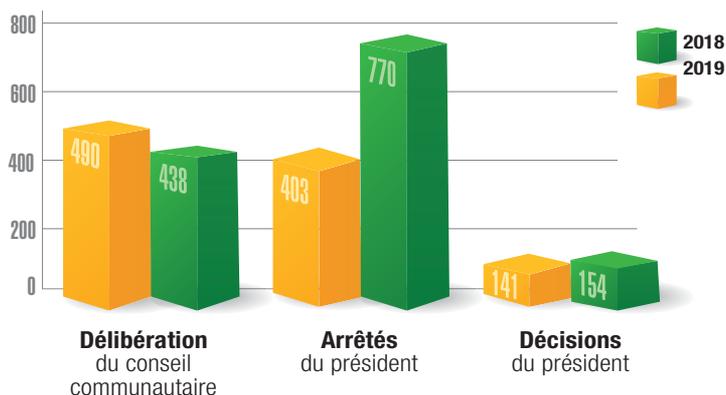


LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA CARA

LES DÉLIBÉRATIONS, ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

Remarques en 2019 :

Arrêtés du président : 768 arrêtés concernent la direction des ressources humaines, 2 concernent le service des affaires générales.

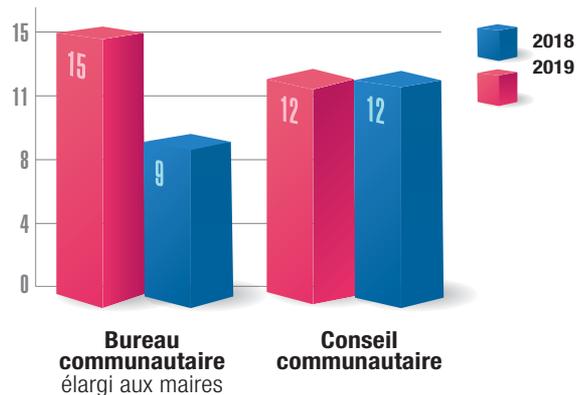


LES RÉUNIONS

Remarques en 2019 :

Le conseil communautaire a été accueilli en juillet par la commune de Chaillevette, et en octobre par la commune de Saint-Palais-sur-Mer.

La traditionnelle « journée de rentrée » des délégués communautaires s'est déroulée le 4 septembre 2019 au Club Med La Palmyre-Atlantique.



ACTIVITÉS DE L'ACCUEIL DE LA CARA

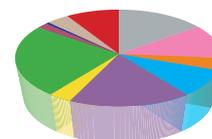
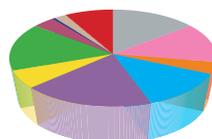


Suite à la modification de l'organigramme et à la réorganisation des services par pôle, les activités de l'accueil de la CARA ne peuvent être basées sur les mêmes critères de comparaison entre 2017 et 2018.

Ainsi sont indiquées ci-dessous, dans un premier temps, les activités de 2017, puis dans un second temps, les activités de 2018.

I — ACTIVITÉS 2017

- 10 384 appels téléphoniques entrants
- 7 369 accueils physiques



II — ACTIVITES 2018-2019

APPELS ENTRANTS

ACCUEIL PHYSIQUE

	2018	2019	2018	2019
■ Direction	1367	1 299	699	914
■ Pôle fonctions supports	1217	1 158	545	537
■ Pôle équipement & logistique	370	307	186	262
■ Pôle cycle de l'eau	1212	2240	426	1 565
■ Pôle aménagement durable & mobilité	1783	2 163	831	1 293
■ Pôle développement et attractivité territoriale	576	387	156	246
■ Pôle écologie urbaine	1507	1 811	1 146	1 735
■ Pôle politique de la ville	366	344	92	216
■ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre	15	16	22	54
■ Office de tourisme communautaire	197	177	181	217
■ Divers (hors compétence)	761	482	420	330
TOTAL	9 371	10 384	4 704	7 369

III — LES AFFRANCHISSEMENTS

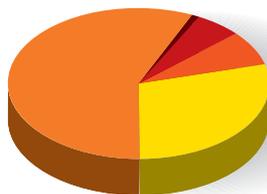
- 27 069 plis ont été affranchis en 2019 contre 30 088 en 2018.

AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIÈRES

Le service des « **affaires juridiques et immobilières** », fonction support par définition, accompagne l'ensemble des pôles et directions de la CARA (fonctions support, équipement-logistique, opérationnels), la direction générale, et plus ponctuellement les maires de communes membres et autres collectivités ou structures partenaires.

Divers **conseils juridiques, modèles** de documents sont élaborés et proposés au gré des besoins exprimés en tenant compte des contraintes opérationnelles. Dans le cadre de la préparation des conseils communautaires, le service effectue un **visa préalable des projets de conventions** proposées au vote de l'assemblée délibérante. Il gère les **précontentieux et contentieux** avec ou sans assistance d'avocat. Le service est aussi en charge du suivi du **patrimoine immobilier** de la CARA, il veille à la **réalisation des transactions immobilières** de toute nature par acte administratif ou notarié.

RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR PÔLES



■ PRÉSIDENCE	0,98 %
■ COMMUNES	7,84 %
■ DIRECTION GÉNÉRALE des services et DGAS	9,31 %
■ PÔLES SUPPORTS (fonctions supports, pôle équipement et logistique), Communication	21,57 %
■ PÔLES OPÉRATIONNELS, PÔLE PROSPECTIVE ET STRATÉGIE TERRITORIALE, DGST PÔLE CYCLE DE L'EAU ET ENVIRONNEMENT	60,3 %

QUELQUES EXEMPLES PARMIS LES NOMBREUX THÈMES TRAITÉS EN 2019



Acquisition des terrains du futur siège de la CARA par acte administratif, suivi des acquisitions



foncières du projet de gare intermodale à Saujon, organisation d'une procédure de vente immobilière aux enchères, réalisation de transferts et mises à disposition de biens consécutifs aux transferts de compétences loi NOTRe, gendarmerie de La Tremblade, hippodrome, extension du port-chenal de l'Atelier à La Tremblade, appui aux services sur le projet de schéma cyclable, le projet de navette fluviomaritime, le pôle de création d'un espace test agricole, sur le projet d'atelier de transformation, participation à diverses réunions d'expertise amiable, assistance aux services transport et commande publique sur la délégation de service public mobilités, gestion des demandes CADA, assistance juridique à plusieurs communes membres, suivi d'un contentieux pénal, négociation d'un accord de coexistence de marques, négociation de la résiliation d'un marché de maîtrise d'œuvre.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN QUELQUES CHIFFRES

En 2019, le service juridique a travaillé sur 280 dossiers toutes matières confondues, dont 197 ont été clôturés (138 conseils juridiques et visas délivrés, 30 dossiers contentieux ou précontentieux clos et 29 dossiers immobiliers).

COMMANDE PUBLIQUE



Le service de la commande publique fait partie du pôle fonctions supports.

Outre la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence, le service de la commande publique a pour missions de conseiller les services et gérer les actes post-notification des marchés (avenants, sous-traitance, reconduction).

68 procédures de mise en concurrence ont été mises en œuvre (toutes procédures confondues), dont une conjointement avec la SEMDAS ; elles ont abouti à la conclusion de 129 contrats, pour un montant de 12 232 855 € HT.

La fonction « achat » centralise les besoins en matière de fournitures/ services et assure au quotidien l'approvisionnement des services.

Le conseil aux communes et à l'Office du tourisme communautaire se poursuit, apportant une aide dans la passation des marchés publics.

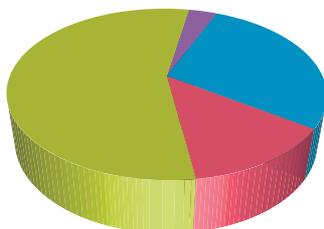
LA RÉPARTITION DES MARCHÉS

Les 68 procédures instruites durant l'année 2019 (9 appels d'offres – 2 concessions – 1 concours de maîtrise d'œuvre – 49 procédures adaptées – 7 marchés subséquents) se répartissent de la manière suivante :



LE MONTANT DES MARCHÉS

129 contrats ont été conclus représentant un montant total de 12 232 855 € HT, réparti de la manière suivante :



- **TRAVAUX : 68%**
8 301 747 € HT
- **SERVICES : 21%**
2 514 780 € HT
- **FOURNITURES : 4%**
499 235 € HT
- **PRESTATIONS INTELLECTUELLES : 7%**
917 093 € HT

QUELQUES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

- Délégation de service public des mobilités urbaines
- Collecte et transport du verre (estimation : 1 840 420 € HT - 4 ans)
- Travaux d'extension du port charnel de l'atelier à La Tremblade : 6 494 461 € HT

➔ La CARA soutient les structures d'insertion dans leurs missions d'insertion et de professionnalisation de personnes habitant le Pays Royannais et réserve un certain nombre de missions techniques à ces structures par le biais des articles L. 2123-1 et R. 2123-7 du Code de la commande publique. Le montant attribué en 2019 s'élève à 587 800 € nets.

LA FONCTION « ACHAT »

Le service de la commande publique prend en charge les demandes des services en matière de vêtements de travail, fournitures administratives et mobilier de bureau.

Il répond également aux besoins des services dans des domaines aussi variés que l'alimentaire, l'outillage, les produits d'entretien ainsi que des prestations de services (traiteurs). Pour l'année 2019, ces achats représentent un montant total de 94 422 € TTC ; les dépenses les plus élevées sont :

- Produits d'entretien : 5 833 €
- Mobilier de bureau : 14 803 €
- Vêtements de travail : 24 733 €
- Fournitures administratives : 30 808 €

ainsi que 122 paiements effectués via la règle d'avance (8 264 € TTC).

COMMUNICATION



La direction de la communication met en scène la collectivité et ses valeurs de service public dans toutes ses composantes. Interface aux multiples facettes, ce service support jongle avec les différents vecteurs et canaux de communication (annonces radios, éditions, outils numériques, affichage, événementiel, relations presse...) pour toucher les habitants et multiples publics de la CARA. Objectif : présenter en amont les décisions des élus et en aval les réalisations qui en résultent. Dans le registre de l'information, le service apporte des données factuelles pour améliorer la connaissance de l'institution ainsi que l'usage qui est fait des impôts et taxes payés par les contribuables. La communication a également pour but d'entraîner une action, de faire évoluer les comportements des habitants (mieux trier ses déchets, participer à un événement, faire des économies d'énergie, répondre à une étude...). Indirectement, la communication de la CARA contribue à susciter un sentiment d'appartenance à une communauté composée de 33 communes, en reflétant des réalisations portées au bénéfice de tous et une image de marque positive. Le service est composé de six agents dont les compétences sont complémentaires : un directeur qui articule et ventile les projets et besoins de communication, une assistante de production et administrative, une assistante événementielle et communication interne, un rédacteur et chargé des relations presse, un webmaster pour les médias numériques et une infographiste à qui sont confiées les créations et les éditions.

FAIRE RAYONNER LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AUPRÈS DU PUBLIC

Le service participe aux inaugurations et apporte son soutien lors des événements communautaires. En 2019, il a notamment organisé, avec les services de la Gendarmerie nationale, l'inauguration de la nouvelle caserne de gendarmerie de La Tremblade. Il est également à l'origine de la venue sur le territoire, le 28 avril 2019, de l'acteur et animateur Édouard Baer, qui a présenté en direct sur France Inter son émission « Lumières dans la nuit » à partir du bar le Dransard, à Saint-Palais-sur-Mer, contribuant ainsi à mettre en valeur acteurs, réalisations et sites locaux auprès de milliers d'auditeurs dans toute la France.

CARA'MAG, VITRINE DE LA CARA

Créé en 2010, Cara'mag, le magazine trimestriel de la CARA, est imprimé à 56 000 exemplaires et diffusé dans les boîtes aux lettres des 33 communes de l'agglomération. Il constitue à ce titre le premier lien de la CARA avec ses habitants, tenus informés des actions, chantiers et projets communautaires. Quatre dossiers de fond ont été présentés en 2019 :

- Le schéma de développement de l'économie touristique, porté par l'Office de tourisme



C'EST UN EMBALLAGE PLASTIQUE? EN VRAC DANS LE BAC
BOUTELLES - BAMBONNETES - SACS - FILMS - PLANCHES BÂTTES !
Tout évacué sur les déchets et le 11. www.eppp-royan.fr/collectivite-municipale



communautaire : celui-ci préconise 50 actions à mener au cours des dix prochaines années pour faire du Pays Royannais une villégiature attractive à vivre toute l'année et dans toute sa géographie ;

- La présentation du **schéma cyclable** pour favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement à part entière. Ce plan d'action prévoit un premier budget de 400 000 euros de travaux sur les infrastructures cyclables à partir de 2020. Objectif : tripler la part modale des déplacements à vélo, actuellement de 1,7% sur le territoire, pour la porter à 5,1% à l'horizon 2024 et jusqu'à 12% en 2040 ;
- **La nouvelle gendarmerie de La Tremblade** : la CARA a investi 6,7 millions d'euros pour ce nouvel équipement permettant de regrouper les deux brigades territoriales de La Tremblade et de Royan, ainsi que la brigade nautique de Royan ;
- **Les projets locaux financés avec l'aide de l'Europe** : depuis 2014, près d'une centaine de projets portés par des acteurs locaux ont pu bénéficier de fonds européens : 3 millions d'euros sont ainsi consacrés au développement des zones rurales, à la pêche, à l'aquaculture, à l'innovation ou à l'emploi. Tous ont la particularité d'être portés collectivement et définis par les acteurs eux-mêmes, avec l'appui de trois techniciens de la CARA.

LA PRESSE, RELAIS QUOTIDIEN DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

L'actualité des différentes compétences, les chantiers communautaires ainsi que les événements portés par la CARA sont relayés au quotidien par le service communication de la CARA auprès de la presse locale et régionale, et des 33 communes de l'agglomération.

- En 2019, **une soixantaine de communiqués ont été diffusés aux médias locaux** de la presse écrite (Sud Ouest, le Littoral, Haute Saintonge, Côte de Beauté, Charente-Libre, Courrier Français...), aux radios (France Bleu, Demoiselle FM, Vogue Radio, RCF, Alouette, MixxFM...), télévisions

(France 3), presse spécialisée (L'Agriculteur charentais, Le moniteur...) et journaux gratuits (RMO à la Hune, Vidici, Le Colporteur...).

- **Une vingtaine de conférences de presse et visites de chantier** ont été organisées en 2019 ;
- **Un agenda mensuel** recensant les principaux rendez-vous du président et des services de la CARA, de l'Office de tourisme communautaire, de la Mission locale Royan Atlantique et des syndicats mixtes portuaires, est également diffusé aux médias locaux et aux communes.

La transmission quotidienne de ces informations favorise une meilleure connaissance de l'intercommunalité et contribue à accroître la notoriété et la présence de la CARA dans la presse, où **plus de 400 articles, publications sur internet, reportages télévisés et radiophoniques** ont rendu compte de l'actualité communautaire en 2019.

INTERNET, UN MÉDIA INCONTOURNABLE

Le service communication centralise les informations qu'il développe pour les interfaces numériques de la communauté d'agglomération : le site internet institutionnel de la CARA (www.agglo-royan.fr) qui a enregistré 161 208 visites en 2019 (+20% par rapport en 2018), ainsi que les sites Musée du patrimoine (www.pays-royannais-patrimoine.com), le site dédié au nautisme (www.nautisme-royan-atlantique.fr), et les sites développés en interne pour les partenaires de la CARA : Syndicat mixte du bassin de la Seudre (www.sageseudre.fr), Syndicat mixte des ports de la Seudre (www.ports-estuaire-seudre.fr) et conseil de développement Royan Atlantique (www.codev-royan-atlantique.fr).

Un nouveau site destiné aux familles a été créé en 2019 pour recenser toute l'offre associative, culturelle et sportive sur le territoire : <https://familles.royan-atlantique.info>.

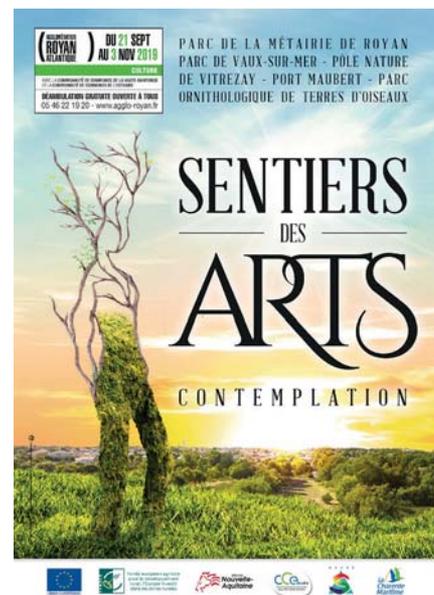
La présence de la CARA sur **Facebook a fédéré en 2019 plus de 15 000 abonnés** cumulés, dont 3 900 abonnés à la page consacrée à la CARA.

COMMUNICATION INTERNE, INFORMER ET FÉDÉRER

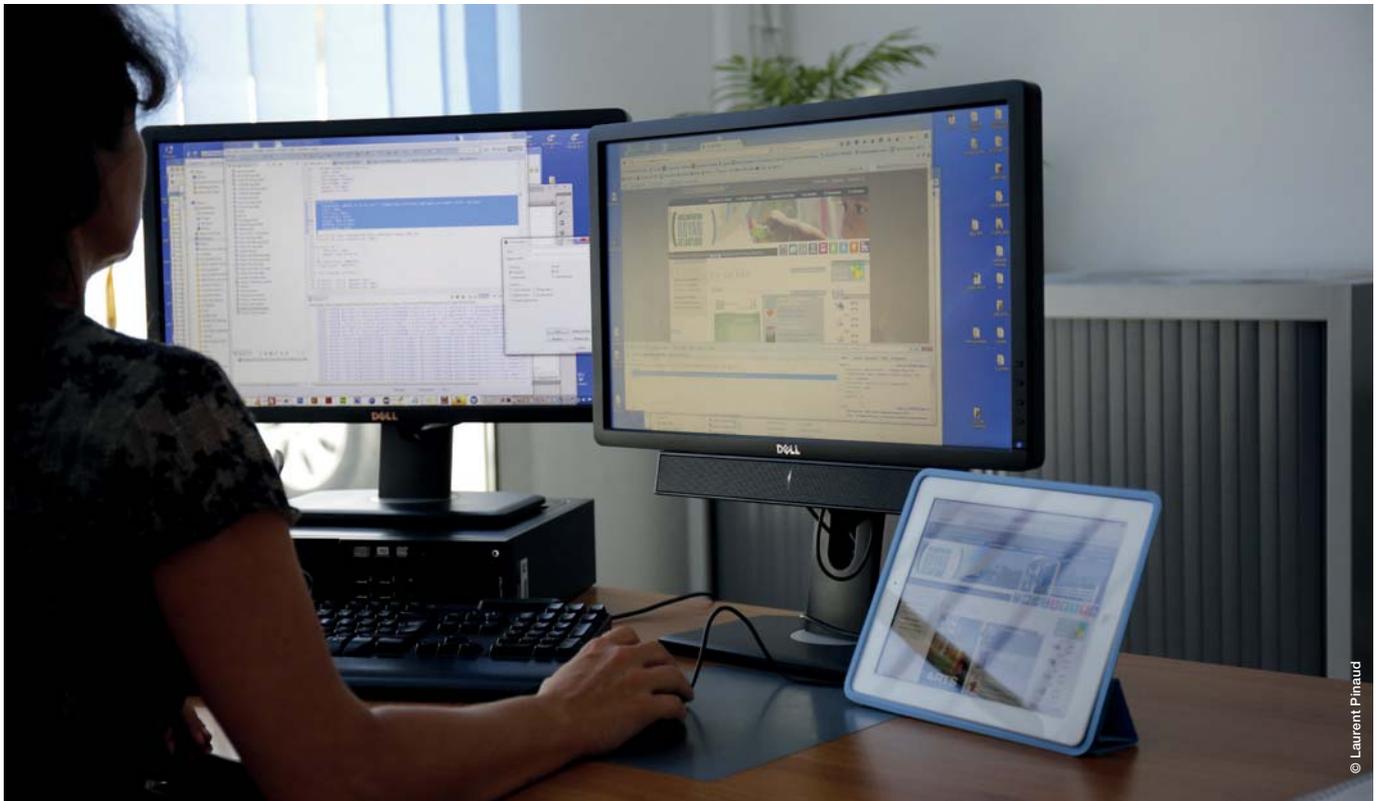
L'arrivée en 2019 d'une nouvelle assistante pour travailler en partie sur la communication interne a permis de renforcer les moyens dédiés à l'information et à la cohésion des agents de la CARA, ambassadeurs quotidiens de l'intercommunalité : publications sur l'Intranet, impression d'un journal interne trimestriel, organisation d'événements dédiés aux agents (cérémonie des vœux, arbre de Noël, challenges sportifs, etc...) contribuent à une meilleure connaissance de la CARA, de ses agents et de ses missions, dont le nombre n'a cessé d'évoluer avec l'exercice de nouvelles compétences.

LA PHOTOTHÈQUE, UN ENJEU SUR LE LONG TERME.

L'iconographie et la rédaction sont deux éléments clefs de l'action du service communication. Afin d'assurer un suivi des milliers de photos archivées, les agents du service sont sensibilisés aux enjeux liés à la gestion des images (qualité, recherche, création des légendes, archivage, droits, etc.). Une photothèque interne permet de centraliser plus de 45 000 photos et d'en assurer le suivi. Une partie aura vocation à être partagée pour les besoins des services de la CARA.



DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION



© Laurent Pinaud

La direction des systèmes d'information (DSI) est composée de huit agents, chargés d'assurer le bon fonctionnement et la disponibilité du système d'information de la CARA. La DSI anticipe les évolutions technologiques et propose les orientations à long terme. À ce titre, la DSI lance un schéma directeur du système d'information qui planifiera les évolutions nécessaires à l'ensemble de la dématérialisation. Elle accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Elle fournit des services numériques aux communes et aux structures annexes. L'équipe de la DSI gère la relation avec les fournisseurs. Elle assure également la gestion administrative et financière (optimisation des budgets, suivi des marchés, suivi des consommations des services). La DSI travaille activement au

projet de déploiement du très haut débit (fibre optique) avec les partenaires et s'inscrit dans le schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN). L'organisation de cette direction se compose de trois services (informatique, SIG et développement) qui assurent l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

LE SERVICE SIG

(SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Ce service est composé de deux agents qui ont la responsabilité de gérer le système d'information géographique en fonction depuis 2001. Les services métiers mis en place sont utilisés par les élus, les agents de la CARA, des communes du territoire et des structures

annexes, ce qui représente environ 1000 utilisateurs. Cet outil de gestion du territoire offre un accès via Internet à un ensemble de données (urbanisme, réseaux, transports, sécurité incendie, environnement, loisirs, photos aériennes...). Le service SIG assure également l'assistance aux utilisateurs de la CARA et des communes, il organise et traite les données numériques et cartographiques. En 2019, les actions du SIG ont notamment porté sur :

- La mise à jour continue des données.
- L'intégration de l'ortho-photographie 2018 ;
- La mise à jour des serveurs SIG sous Arcopole PRO et installation d'Arcopole builder;
- La numérisation des plans locaux d'urbanisme pour leur intégration dans le SIG WEB et au Géoportail de l'urbanisme ;
- La mise en Open Data du schéma cyclable ;
- L'intégration cartographique « web map-

ping » dans les sites internet ;

- Mise à jour et mise en place d'outil en commune pour gérer les données voirie et adresse ;
- Outil SIG mobile + définition base de données pour interventions, colonnes à verre, déchèteries, activités pleine nature (randonnées, VTT...)

LE SERVICE INFORMATIQUE

Ce service, composé de trois agents, **gère et administre l'ensemble du système information** (serveurs, matériels réseaux, logiciels, ...) et accompagne le déploiement et l'intégration des moyens informatiques dans les services. Il doit s'assurer notamment de la **sécurité informatique**, garantir la **sauvegarde et l'intégrités des données**, assurer **l'assistance aux utilisateurs** des différents services mis en place, et gère la téléphonie fixe et mobile. Il garantit également les liaisons et la

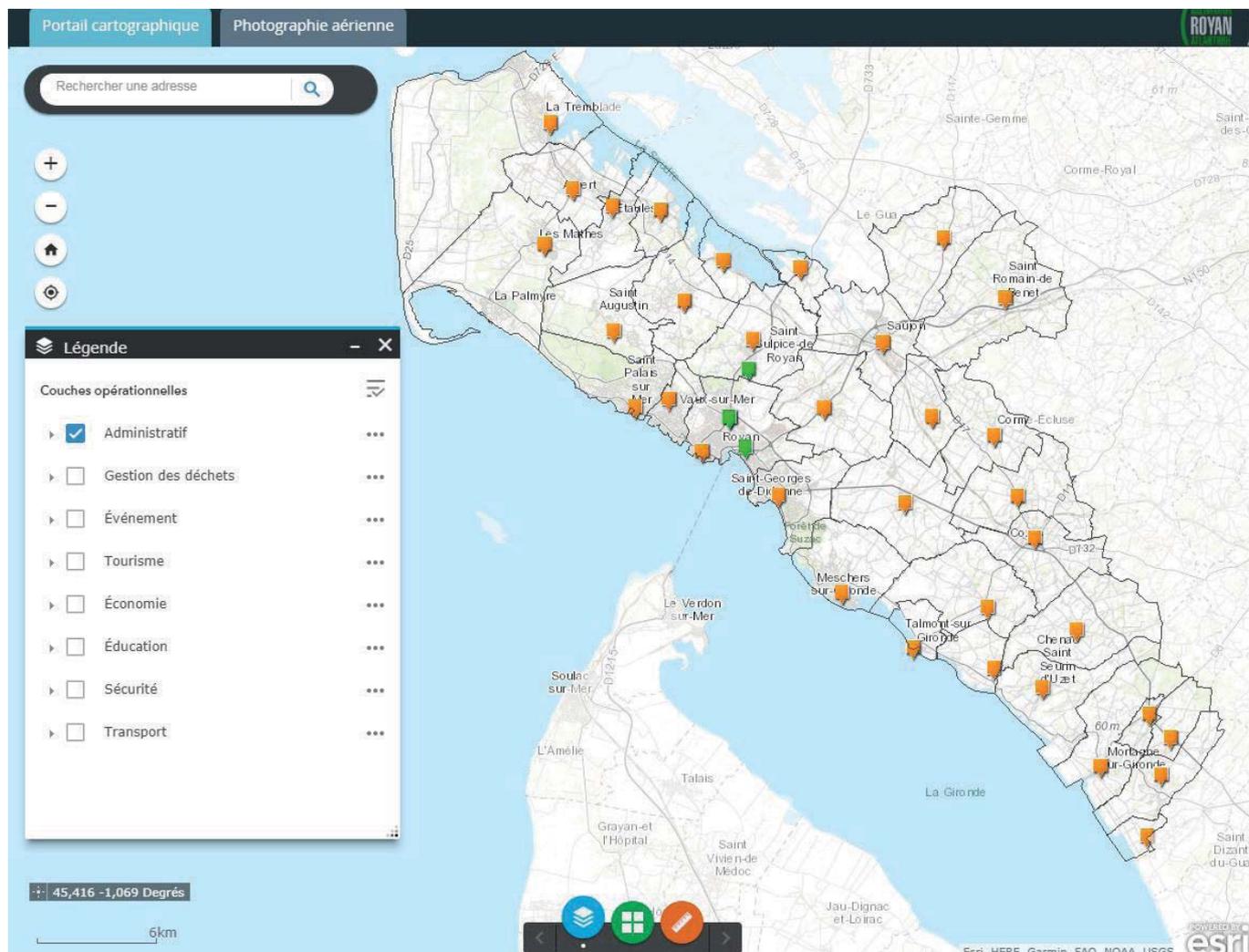
maintenance des sites distants (annexe, centre technique de Saint-Sulpice-de-Royan, relais accueil petite enfance, gens du voyage ...).

En 2019, les actions ont notamment porté sur :

- La mise en place des conventions de prestations de services numériques pour les communes ;
- La mise en place du plan de reprise d'activité après incident et du plan de continuité d'activité ;
- La mise en place du nouvel outil SPANC ;
- La mise en œuvre d'un outil centralisé de suivi des demandes et incidents ;
- La migration réseau Microsoft Windows 2016 ;
- La mise à jour des licences Microsoft Office 2016 ;
- Le renouvellement de l'antivirus et amélioration de la sécurité des postes de travail ;
- L'accompagnement sur la mise en œuvre du RGPD.

LE SERVICE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL

Ce service, composé de deux personnes, a deux principales missions : **développer de nouveaux outils et intégrer des logiciels existants** (principalement open source) dans le système d'information. L'ensemble des outils proposés sont accessibles au travers d'une **authentification unique et centralisée** qui permet de sécuriser l'accès au système d'information de la CARA avec un mot de passe unique. C'est notamment le cas de l'outil central qu'est l'Intranet permettant, entre autres, de diffuser l'information (comptes rendus, actes administratifs ...). Le service assure également la mise à jour de ces logiciels.



En 2019, les actions ont notamment porté sur :

- Le parapheur électronique pour la signature des bons de commandes et les bordereaux financiers pour l'OTC et les syndicats portuaires ;
- La dématérialisation des flux financiers avec la trésorerie pour les syndicats portuaires et le SMBS ;
- La création de l'Intranet du syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre ;
- La dématérialisation du contrôle de légalité et sa mise en place pour les syndicats portuaires et l'OTC ;
- La convocation électronique pour les élus de l'OTC ;
- L'automatisation et le stockage des actes administratifs exécutoires ;
- La mise en place d'un site internet météo temps réel pour le port de Royan (croisière fluviale) : <https://nav.agglo-royan.fr> ;

- La mise en place d'un gestionnaire collaboratif de tâches (méthode KANBAN) ;
- La mise en place d'un outil de sondage en ligne.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE

est un enjeu majeur au sein de la DSI. Des outils permettent de superviser l'ensemble des systèmes d'information afin d'être réactif, et surtout appliquer des méthodes de travail sur des principes ITIL (hotline unique, support et traçabilité). En 2019, **aucune coupure de service liée à un incident n'a eu lieu sur l'ensemble des services disponibles, le taux de disponibilité est de 99,98 % sur l'année 2019, et de 100 % sur la partie sécurité réseau.**

LES MOYENS DISPONIBLES

- 1 salle serveur principale + 2 salles techniques
- 1 salle serveur sur le site de l'annexe
- 1 salle serveur sur le site de la Pitorie
- 3 serveurs physiques qui hébergent 100 machines virtuelles,
- 2 serveurs pour la gestion virtuelle du stockage avec 21 To de stockage, répliqués en haute disponibilité
- 5 appliances (sécurité réseaux, filtrage mails, ...)
- équipements actifs réseaux (commutateurs, routeurs...)
- 1200 comptes utilisateurs
- 160 ordinateurs CARA et 60 OTC
- 14 copieurs multifonctions + 4 imprimantes réseaux + 3 imprimantes grand format
- 160 téléphones fixes dont 120 lignes directes (sur 180 SDA disponibles)
- 138 lignes mobiles (dont 50 smartphones)
- 12 lignes analogiques (fax, alarme, ascenseur...)
- 9 connexions ADSL (Centre Technique, GDV, ENS, déchèteries, RAPE, ...)
- 2 connexions fibre optique
- Tablettes et antenne GPS

“

ET EN 2020 ...

- Suivi du schéma départemental d'aménagement numérique ;
- Suivi des conventions de prestations de services numériques aux communes et mise en œuvre des actions souscrites, avec notamment le site internet de Cozes et Épargnes, le serveur de messagerie de Cozes et Saujon, la téléphonie de Saujon et Meschers ;
- Cartographie du système d'information ;
- Mise en place du référentiel général de sécurité ;
- Renouvellement de la sécurité réseau ;
- Renouvellement du marché téléphonie mobile ;
- Mise en place du paiement en ligne ;
- Extension du réseau pour le nouveau bâtiment rue des Cormorans ;
- Suivi du règlement général sur la protection des données.

”



La CARA améliore le quotidien



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Engagée depuis 2015, la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) s'est finalisée en 2019 avec le bilan de la concertation et l'arrêt du projet par délibération du conseil communautaire du 11 octobre 2019.

LA FINALISATION DU DOSSIER D'ARRÊT

Une fois le contenu du document d'orientation et d'objectifs validé par les élus, le dossier SCoT a pu être finalisé avec l'écriture des justifications des choix opérés dans le document et la réalisation de l'évaluation environnementale. Pour cette dernière, il a fallu que le bureau d'études Even Conseil étudie et mesure les impacts des orientations du SCoT sur l'environnement.

Puis, l'ensemble du dossier du SCoT a été relu par un avocat afin de s'assurer qu'il répondait aux obligations réglementaires fixées par le code de l'urbanisme et que les trois pièces qui le composent soient bien cohérentes entre elles. Enfin, le dossier a été mis en page par une graphiste dans son intégralité.

LE VOTE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lors de la séance du 11 octobre 2019, il a été proposé aux élus du conseil communautaire de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet du SCoT.

Le document a été arrêté à la majorité par 50 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

AUTORISATION DU DROIT DES SOLS

En 2019, 26 communes, sur les 33 que compte l'intercommunalité, ont confié à la CARA le travail d'instruction des autorisations du droit des sols.

Le service a ainsi instruit près de 4 645 actes décomposé de la manière

suivante : 1 057 permis de construire, d'aménager ou de démolir ; 960 déclarations préalables, 1 686 certificats d'urbanisme de simple information et 399 certificats d'urbanisme opérationnels. Il a aussi répondu à **543 demandes d'avis réglementaire** (assainissement, ordures ménagères, transports, défense incendie...) provenant des communes ayant leur propre service instructeur (Arvert, Étaules, La Tremblade, Les Mathes, Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Vaux-sur-Mer (pour partie) et Saint-Palais-sur-Mer). Le service s'est renforcé afin de faire face à une augmentation d'environ 10 % des autorisations d'urbanisme. En 2019 il composé d'un chef de service, de trois agents instructeurs en charge des permis, déclarations et certificats d'urbanisme opérationnels et l'équivalent d'un mi-temps en charge des certificats d'urbanisme de simple information et des avis.



ÉQUIPEMENTS ET LOGISTIQUE



Le pôle « équipements et logistique » englobe les activités relevant de deux bureaux d'études « bâtiments » et « aménagement voirie », et des services « conduite d'opérations » et « entretien et gestion du patrimoine et des équipements ». En soutien technique aux autres services ou aux communes, mais aussi en charge de la défense incendie, de la logistique du parc automobile et gros matériels, ainsi que de la régie d'exploitation des panneaux photovoltaïques, le pôle met en œuvre au quotidien sa fonction opérationnelle.

AMÉNAGEMENT, CONSTRUCTION, RÉHABILITATION

LES OPÉRATIONS ACHÉVÉES EN 2019

- Casernement de gendarmerie à La Tremblade.

Livré fin mars 2019, le casernement regroupe la brigade nautique et les deux brigades territoriales de Royan et La Tremblade, ainsi que 27 logements. Il a été conduit sous maîtrise

d'ouvrage déléguée (Société Samop) et réalisé par la maîtrise d'œuvre de BPG associés, pour un coût de 6,7 millions d'euros. **La chaufferie bois collective** construite sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de La Tremblade à la CARA et achevée en décembre 2018, est entrée dans sa première période de chauffe, à l'automne 2019. Après les réglages et mises au point de démarrage, l'équipement connaîtra une seconde phase de fonctionnement lors du raccordement de l'EPHAD, en cours de construction par la commune, dans le même secteur des Bengalis à La Tremblade.

LES OPÉRATIONS EN COURS EN 2019

- Construction du nouveau siège social de la CARA et d'une maison des entreprises : « UP ! le carré des entrepreneurs ».

Il s'agit d'un programme immobilier neuf, couplé avec le projet de Maison des Entreprises. L'année 2019 a été

marquée par la maîtrise foncière du site mitoyen à la gare de Royan et par la procédure de concours d'architecte qui a retenu le lauréat en décembre : Rudy Ricciotti. Les discussions sont engagées en parallèle avec la SNCF afin d'optimiser l'emprise foncière disponible et gérer le stationnement à l'échelle du quartier (construction d'un parking silo). La proposition architecturale de Rudy Ricciotti, architecte de renom associé pour l'occasion au cabinet saintais MG+, présente un bâtiment en mouvement qui s'inscrit dans la continuité type de la période de reconstruction royannaise. C'est sa façade, où l'utilisation du béton prend son sens, qui fait toute la signature du projet.

- Extension du port chenal de l'Atelier à La Tremblade.

Il s'agit de prolonger le chenal par la création d'un bassin à flot d'environ 115 places, au cœur de ville, surmonté d'un quai d'honneur. Une capitainerie sera réalisée (permis de construire



en 2020), des sanitaires et une cale de mise à l'eau avec aire de carénage complètent le projet. Ce dernier a fait l'objet de réunions d'informations auprès des riverains et des commerçants. En 2019, après le dévoiement des réseaux (électricité, eaux usées, eau potable, eaux pluviales et télécommunication), le chantier débutera dès janvier 2020 par la construction d'un batardeau (« sorte de barrage en terre » permettant d'isoler de l'eau le futur chantier), et se poursuivra par la réalisation des parois moulées. Après une interruption des travaux pendant la période estivale (juillet, août), les terrassements du bassin interviendront dès le mois de septembre 2020, pour une livraison prévue au printemps 2021.

Maîtrise d'ouvrage déléguée : Semdas
• Maîtrise d'œuvre : Artelia
Coût estimatif : 9 580 000 € HT financé à 50% par le département de la Charente-Maritime.

• Construction d'une déchèterie mixte pour professionnels et particuliers à Arvert

Cette future déchèterie, destinée à la fois aux particuliers et aux professionnels, a fait l'objet durant l'année 2019 des études et procédures aux délais incompressibles, au titre de l'ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement). Après enquête publique et arrêté d'autorisation préfectoral, la consultation des entreprises a pu être lancée. Coût estimé de l'opération : 3 700 000 € HT, démarrage des travaux prévu au printemps 2020.

• Aménagements au sein des zones d'activités économiques (ZAE)

• Un premier **programme d'investissement** au sein des ZAE a été préparé de manière transversale en interne avec les services de la CARA et a pu être présenté en novembre 2019 à un comité de pilotage d'élus. Les réalisations ont été classées selon un degré de priorité et de sécurisation pour une mise en œuvre dès 2020 (notamment le giratoire des **Brassons à La Tremblade**)

• Les réalisations de l'année 2019 portent sur le cheminement piétons **aux Touzelleries à Saujon**, la réhabilitation de la rue Edison aux **Portes de l'Estuaire à Saint-Georges-de-Didonne**, la conception et le renforce-

ment de la voie d'accès aux **Fadets à Corme-Écluse** et un test grandeur nature du giratoire rue de Saintonge au **Pré du Canal à Saujon**.

• Extension de la déchèterie de Saujon

Les travaux d'extension et d'amélioration du site existant (sécurisation de la circulation intérieure et de l'accessibilité, création d'un local bureau, d'un atelier de stockage, et d'un hangar de type « recyclerie »), ainsi que la création d'une plateforme de dépôt de déchets verts, sont soumis à déclaration ICPE. Cette procédure est en cours, le dossier a été déposé en juillet 2019. Coût estimatif de l'opération : 720 000 € HT.

• Centre technique à Saint-Sulpice de Royan

Le centre technique actuellement utilisé par deux services, est destiné au centre de sécurité des zones de baignade. La construction d'un nouveau centre technique est en cours d'études, parallèlement à la construction du nouveau siège de la CARA, afin de regrouper certains services implantés sur différents sites du territoire ou dans différents bâtiments relais (Saint-Georges-de-Didonne...).

Coût estimatif des travaux : 3 500 000 € HT

• Bureaux d'information touristiques

Suite au transfert de la compétence tourisme et à l'exercice de cette dernière, le patrimoine dédié à l'accueil touristique est désormais géré par la CARA. C'est à ce titre que des projets de rénovation sont lancés et concernent actuellement deux sites :

Ronce-les-Bains pour un coût estimatif de 150 000€ HT : projet de rénovation de l'existant, avec l'appui de Nelly Michelin - Atelier N'. Une réflexion de mutualisation avec la base nautique est en cours.

Royan pour un coût estimatif de 300 000€ HT : désignation en 2019 d'un maître d'œuvre (cabinet Archi'textures, M. Daviet à Cozes) pour la rénovation totale de l'existant et l'ensemble d'un espace d'accueil repensé (galerie Botton). Esquisse en cours.

• Extension d'une écurie à l'hippodrome – Les Mathes-La Palmyre

Au sein du troisième centre d'entraînement composé de deux écuries et bâti en 2017, une des écuries fait

l'objet d'un agrandissement avec la construction de 14 boxes à chevaux supplémentaires et d'un logement de fonction. Les travaux ont débuté en septembre 2019 ; en fin d'année, les dalles sont coulées et prêtes à recevoir les boxes.

Coût d'opération : 390 000 € HT, maîtrise d'œuvre : C. Penloup.

• Zone à vocation mixte « Margite » à Saint-Georges-de-Didonne

Projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) à vocation mixte : commercial et habitat. La CARA est accompagnée par le cabinet Siam Conseils et a lancé une consultation de concession d'aménagement ayant pour objet l'étude et la réalisation de la ZAC. Le programme de construction envisagé s'appuie sur une surface de plancher maximale de 22 000 m² et selon les études de faisabilité d'ores et déjà menées.

• Projet de construction d'une gendarmerie à Cozes

La proposition foncière a été validée. Ce dossier est en cours d'instruction auprès des services centraux de gendarmerie.

LES PROJETS TRANSVERSAUX

• Pôle de transformation de produits locaux à Saujon

La construction d'un pôle de découpe et de transformation à destination des producteurs locaux se fera au sein du parc d'activités « La Roue 2 » à Saujon. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet Corset Roche & Associés de Poitiers. La consultation des entreprises a été lancée en fin d'année 2019, les travaux devraient être engagés dans le courant du premier semestre 2020.

• Étude de diagnostic et d'opportunité d'équipements aquatiques

Afin de disposer d'un programme opérationnel à l'échelle du territoire et répondant à la demande de pratiques sportives et loisirs aquatiques, le cabinet D2X a été missionné. Après une phase de diagnostic, l'étude d'opportunité a été présentée au bureau communautaire en novembre 2019. Elle englobe l'étude des besoins, la présentation des scénarios et l'estimation financière au stade de la faisabilité.

• Bureau d'études voirie

Sollicité pour de nombreux projets transversaux, le bureau d'études voirie a apporté son soutien technique à des niveaux divers (avis, faisabilité, maîtrise d'œuvre complète, etc.) sur :

- La poursuite de la mise en œuvre du schéma cyclable (notamment la charte des aménagements cyclables),
- Le projet de dépôt bus, les études de mobilités sur la presqu'île d'Arvert, le quartier de l'Électricité, l'entrée de Royan par la RN150,
- La mise en accessibilité de 25 arrêts bus et la pose de 22 abris,
- L'aménagement du site de grands passages pour gens du voyage « Les Chaux », à Royan,
- L'aménagement de zones de stationnement (arceaux, circulation) pour deux roues motorisées et d'abris pour vélos électriques au siège et à l'annexe.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE EXISTANT

LES TRAVAUX EN RÉGIE

Les agents techniques de la CARA assurent divers travaux en régie : maintenance, bricolage, peinture, électricité, plomberie...etc... Les manifestations annuelles de la CARA ont reçu, comme chaque année le soutien des équipes pour les Sentiers des Arts, la Journée de l'Entrepreneur, les diverses cérémonies (vœux, inaugurations...) et la mise en place et démontage de l'exposition annuelle à la Maison des Douanes.

LE PATRIMOINE

Chaque année, l'équipe de maintenance poursuit l'entretien du **patrimoine bâti et non bâti** de la CARA. Elle a sous-traité ou mené différentes activités en 2019 : des **réaménagements et rafraîchissements de bureaux** (vitrage, revêtement de sol, mobilier, peinture) et nouveaux cloisonnements à l'Annexe, l'installation de la **vidéosurveillance** au siège et à la Maison des Douanes, le **désencombrement du site de Meschers** qui a été vendu, le projet de réaménagement de l'accueil du siège, **les interventions dans les bureaux**

d'information touristiques pour des dysfonctionnements électriques ou d'étanchéité...

Un plan de rénovation des **logements saisonniers** a également été instauré : par bloc, et régulièrement, les logements sont rénovés et rafraîchis, les kitchenettes et les radiateurs sont remplacés. Le **site de la gare de Royan** est régulièrement la cible d'actes de vandalisme suites auxquels des nettoyages et renforcements des mobiliers urbains sont nécessaires.

Les prises de compétences successives ont enrichi le patrimoine bâti et non bâti de la CARA qui nécessite une **surveillance et un suivi** par des tournées régulières et la tenue d'astreintes techniques. Le logiciel de gestion et maintenance assistée par ordinateur « Carl » a enregistré **2309 demandes d'interventions et/ou de travaux** pour l'année 2019. **L'entretien et le nettoyage des locaux** et de la vitrerie sont effectués par une entreprise : le service coordonne et suit les interventions.

La continuité du **suivi de l'entretien des zones d'activités économiques (ZAE)**, tel qu'engagé en 2018, fait l'objet de visites sur sites et de rencontres avec les communes. Cela concerne les espaces verts, les réseaux d'eaux pluviales, l'éclairage public, le balayage, la voirie et la signalétique de douze ZAE réparties sur dix communes avec lesquelles la CARA a conventionné. Pour les huit autres ZAE du territoire, sans convention avec les communes, le soutien logistique du service « espaces naturels sensibles » est indispensable et les prestations sous-traitées (balayage par exemple) sont suivies par le service « entretien gestion du patrimoine et des équipements ».

La flotte de véhicules, en 2019, s'est pourvu de trois véhicules électriques et quatre véhicules ont été vendus aux enchères. La pose de bornes supplémentaires de recharge électrique s'est faite en parallèle. Le parc automobile compte actuellement quarante-huit véhicules, dont sept électriques. L'ensemble des véhicules fait l'objet d'un suivi et de révisions régulières. De plus, les carnets de bord instaurés dans chaque véhicule à l'été 2018,

permettent de disposer d'un suivi des kilométrages et d'utilisation en vue d'une optimisation des usages.

LES MARCHÉS DE MAINTENANCE

Les différents marchés de maintenance des bâtiments et équipements demandent un suivi technique et administratif constant : contrôles techniques et de sécurité (incendie, extincteurs, ascenseurs...) ; maintenance du chauffage ; alarmes, télésurveillance ; maintenance des portes sectionnelles et des barrières ; prestation d'entretien et de nettoyage des locaux ; vitrerie ; entretien des postes de relèvement ; balayage des ZAE...

DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Au titre de la compétence facultative « sécurité des personnes et des biens », les communes du territoire peuvent compter sur le soutien technique et logistique de la CARA (la défense incendie relève toutefois du pouvoir du maire). En collaboration avec le Service départemental d'incendie et de secours, des études d'implantation de moyens de défense incendie sont réalisées, sur demande.

Le règlement de défense incendie de la CARA a été revu en 2019 et approuvé en conseil communautaire en novembre. Pour l'adapter au vu des aides désormais octroyées par l'État et le Département. Ce règlement précise les droits et obligations des communes en termes de défense incendie et de responsabilité, ainsi que les aides techniques et financières pouvant être apportées par la CARA.



MOBILITÉ



PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

Le plan de déplacements urbains 2013/2022 a été adopté le 16 décembre 2013. Il prévoit de réaliser 37 actions à court, moyen ou long terme pour proposer aux habitants du territoire une nouvelle offre de transports, à la fois attractive, adaptée aux besoins locaux et plus respectueuse pour l'environnement. Plusieurs actions ont été lancées, poursuivies, ou menées à terme en 2019 :

- **Prise en compte du PDU dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement**

(Action 6 : assurer la compatibilité des PLU avec le PDU et action 8 : imposer la réalisation d'études de déplacements pour les

opérations d'aménagement conséquentes).

La mise en œuvre du PDU de la CARA passe aussi par la prise en compte de ses orientations dans les documents d'urbanismes communaux et les projets d'ampleurs. En 2019, le service « transport et mobilité » a poursuivi la rédaction d'avis concernant des PLU (Breuillet, Étaules, Grézac, Royan, Vaux-sur-Mer), des demandes de permis de construire, de certificats d'urbanismes, ou de dossier CDAC.

- **Projet de gare intermodale à Saujon (Action 11 : aménager les pôles d'échange au niveau des gares).** À la suite des études « d'avant-projet » (AVP) menées en 2018, les études « projet » (PRO) ont été engagées en 2019.

Ces dernières ont permis de finaliser les contours du projet en validant no-

tamment les matériaux qui seront mis en œuvre, la palette végétale, le type de mobilier, etc... En parallèle, plusieurs actions ont été menées directement par la CARA ou par l'intermédiaire de partenaires au cours de l'année : premiers travaux de concessionnaires pour libérer l'emprise du futur projet (eau potable) ; dépôt du permis d'aménager, de construire et de démolir ; signature des compromis de vente pour les parcelles nécessaires au projet appartenant à la SNCF et au Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Sur cette base, la consultation pour le recrutement des entreprises devrait intervenir en début d'année 2020 et le démarrage du chantier après la saison estivale. Une communication et des réunions d'information seront prévues avant le démarrage des travaux.

• Gare routière Royan Atlantique

(Action 13 : améliorer la complémentarité des offres TER, routières et maritimes).

Plusieurs entreprises de transport longues distances ont été accueillies à la gare intermodale de Royan durant l'année 2019 :

- L'entreprise « Flixbus » a exploité une liaison entre Paris et l'île d'Oléron via Royan en desservant Massy, Orléans, Tours, Poitiers et Saintes. L'entreprise a réalisé 4 allers-retours par semaine entre le 27 juin et le 2 septembre 2019, ce qui représente 80 passages à la gare intermodale de Royan.
- L'entreprise « Ouibus » a exploité une liaison entre Paris et Royan via Orléans, Tours, Niort, La Rochelle et Rochefort. L'entreprise a réalisé un aller-retour quotidien entre le 5 juillet et le 2 septembre 2019, ce qui représente 118 passages à la gare de Royan.

• Nouvelle-Aquitaine Mobilités

(Action 13 : améliorer la complémentarité des offres TER, routières et maritimes).

Créé en 2018, le syndicat de mobilité « Nouvelle-Aquitaine Mobilités » regroupe la Région Nouvelle-Aquitaine et les autorités organisatrices de la mobilité volontaire – dont la CARA. Ce nouveau syndicat a pour but d'assurer la coordination des services de transports, de l'information et la tarification multimodale.

Depuis la mise en service de la plateforme multimodale Modalis en septembre 2018, la CARA s'est attachée à fournir ses données uniformisées par la bonne mise à disposition de son jeu de données GTFS en Open Data sur son site dédié, data.agglo-royan.fr, ainsi que sur le point d'accès national en Open Data, data.gouv.fr. Des ateliers de travail sur les thématiques d'interopérabilité et d'informations voyageurs sont prévus en 2020 pour définir le phasage temporel et le degré de compatibilité des différents réseaux.

• Tarification multimodale entre le réseau « cara'bus » et la Région Nouvelle-Aquitaine

(Action 13 : améliorer la complémentarité des offres TER, routières et maritimes).

Une convention a été signée entre la CARA et la Région Nouvelle-Aquitaine pour pérenniser la tarification multimodale entre le réseau « cara'bus » et celui de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les objectifs de cette convention sont les



suivants : permettre avec le même titre de transport l'usage des réseaux précités, proposer une tarification intéressante financièrement pour l'utilisateur, s'adapter aux différents profils d'utilisateurs (scolaires, jeunes de moins de 26 ans, tout public).

• Procédure de renouvellement de la délégation de service public mobilités

(Action 15 : améliorer le niveau de service ; Action 31 : améliorer le niveau d'offre en transport en commun en période estivale).

Depuis 2008, l'entreprise Transdev Royan Atlantique exploitait le réseau « cara'bus » pour le compte de la CARA au travers d'une délégation de service public (DSP). D'une durée initiale de 10 ans, ce contrat a précédemment été prolongé pour prendre fin le 31 décembre 2019. Afin de poursuivre la mise en œuvre d'un service de transport public, le choix a été fait de lancer une consultation pour une nouvelle concession de service public dont les contours sont les suivants :

- Le contrat devra débuter au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de six ans,
- Le contrat de DSP devra intégrer à la fois les transports urbains, mais également la mobilité (vélo, marche à pied...), étant donné que la CARA est devenue autorité organisatrice de la mobilité (autorité organisatrice des transports auparavant), suite à la modification du contexte législatif.

Dans le cadre de cette procédure, les entreprises ont été invitées à faire des propositions techniques et financières, sur la base d'un cahier des charges qui précisait les exigences et les attentes en matière de transports et de mobilité. Deux entreprises ont fait des propositions et ont participé activement aux quatre réunions de négociations : le groupement Transdev Urbain – Transdev Express Sud-Ouest – Metereau ; Keolis. **Après analyse, le groupement Transdev Urbain – Transdev Express Sud-Ouest – Metereau, a été retenu par le conseil communautaire de la CARA.**

Dans le cadre de ce nouveau contrat de délégation de service public mobilités, deux périodes sont à distinguer :

- Entre le 1^{er} janvier 2020 et juillet 2020 : les services de transports sont identiques à ceux du précédent contrat de délégation de service public,
- À compter de juillet 2020, une nouvelle offre de mobilité sera mise en place et consiste à :
- Offrir un service avec davantage de fréquences, de dessertes et des amplitudes horaires plus importantes que celles actuelles, notamment en période estivale,



- S'adapter plus spécifiquement à la saisonnalité en proposant davantage de services estivaux,
- Mettre en place d'autres services de mobilité (vélos, développement de la marche à pied par un guidage, de la signalétique...),
- Proposer une large gamme tarifaire adaptée aux besoins de mobilité.

Dans le cadre du nouveau contrat de DSP Mobilité, la CARA a fait le choix d'acquérir une partie des biens nécessaires à l'exploitation du réseau, pour ensuite les mettre à disposition du délégataire. Ceci permettra la maîtrise des biens nécessaires à l'exploitation de son réseau ce qui facilitera la mise en concurrence des entreprises pour le futur, ainsi que la maîtrise des durées d'amortissement et in fine le coût pour la collectivité. La CARA a travaillé en 2019 sur **l'acquisition de matériel** nécessaire à l'exploitation du futur réseau de transport (véhicules, matériel billettique et autres équipements embarqués) : l'acquisition par la CARA de sept véhicules neufs (autobus et autocars), et l'acquisition de matériels billettique, de radiotéléphones et de girouettes. Ces dernières seront intégrées sur les sept nouveaux véhicules neufs souhaités ; les autres véhicules du réseau de transport de la CARA sont équipés de ce système.

• Construction d'un centre d'exploitation bus

(action 15 : améliorer le niveau de service des transports publics urbains). Afin d'accompagner l'amélioration du niveau de ses services de transports publics, la CARA a décidé d'engager la construction de son propre centre d'exploitation bus. Ce projet, situé à proximité de la gare de Royan, proposera un équipement justement dimensionné et organisé et permettra une réduction non négligeable de certaines charges pesant sur le budget d'exploitation du réseau (baisse des kilomètres non commerciaux, absence de loyers, ...). Les études de programmation ont été finalisées au cours de l'année 2019. En complément des éléments déjà apportés en 2018, ces dernières ont été réajustées pour tenir compte des contours du futur réseau bus de la CARA (effectif à partir de juillet 2020). Sur cette base, un concours d'architecte sera lancé début 2020 pour recruter l'équipe qui suivra la phase conception et réalisation du futur équipement.

• Mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité aux transports (SDAT)

et du schéma d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée (SD'AP)

adopté en septembre 2015 (**Action 17 : améliorer l'accessibilité physique aux transports**). Conformément à la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, la CARA poursuit la mise en accessibilité des arrêts physiques du réseau « car'a'bus ».

En 2019, 15 arrêts ont été mis en accessibilité. Au 1^{er} janvier 2020, pour le réseau principal, 234 arrêts sont accessibles, ce qui représente un taux d'accessibilité de 64%. Pour le réseau secondaire, 61 arrêts physiques sont accessibles, soit un taux d'accessibilité de 20%. De plus, 22 abris voyageurs ont été installés en 2019, portant le nombre total d'abris équipés à 123. Le SD'AP arrivant à échéance, le bilan de l'ensemble des travaux réalisés sur la période 2009-2018 a été présenté aux élus en Commission Transport. Pour la période 2019-2024, en moyenne, 32 arrêts par année seront mis aux normes d'accessibilité permettant de **garantir l'accessibilité totale des arrêts du réseau principal (364) et une couverture à 31% du réseau secondaire (100 arrêts sur 320) en 2024.** Une pose moyenne de 17 abris-voyageurs par an sera poursuivie à horizon 2024.

• Schéma cyclable de la CARA

(Action 22 : adopter et mettre en œuvre un nouveau schéma cyclable afin de développer les liaisons utilitaires et supprimer les points durs). Courant 2018, la CARA a décidé de se lancer dans la réalisation d'un schéma cyclable, co-partagé avec les communes et acteurs du territoire, pour définir sa future politique cyclable sur le territoire. Suite au diagnostic réalisé à l'été 2018 par les services « transport-mobilité » et « activités de pleine nature » de la CARA, deux phases de rencontres avec les 33 communes de l'agglomération et les partenaires ont été organisées pour définir le futur réseau intercommunal de la CARA et les principes d'aménagements cyclables et d'équipements à pourvoir sur le territoire. Ces éléments ont été partagés et validés par les élus référents lors des différents COPIL organisés.

La gouvernance, définie au cours du troisième trimestre de 2019, a été présentée et validée lors du quatrième et dernier comité de pilotage du 11 décembre 2019. Elle définit les nouvelles modalités de mise en œuvre et d'intervention des actions du schéma cyclable en fonction des



différents acteurs territoriaux. La CARA interviendra notamment sur quatre domaines, à savoir les études de faisabilité, les infrastructures, les équipements et l'animation. L'objectif est l'adoption du schéma cyclable au premier trimestre 2020.

• Projet lauréat du schéma cyclable à l'appel à projets « AVELO » de l'ADEME

(Action 22 : adopter et mettre en œuvre un nouveau schéma cyclable afin de développer les liaisons utilitaires et supprimer les points durs). Fin 2018, la CARA a déposé une candidature à l'appel à projets national « vélos et territoires » de l'Ademe. Le projet de « schéma cyclable » a été retenu parmi les lauréats du premier dépôt. Cette reconnaissance sur la démarche en cours de schéma cyclable a permis :

- Le cofinancement d'études de faisabilité d'aménagements cyclables sur le territoire, dont la première phase, initiée en octobre 2019, s'est portée sur le cœur de l'agglomération entre neuf communes (Royan, Saujon, Saint-Georges-de-Didonne, Médis, Vaux-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saint-Palais-sur-Mer, Breuillet, Saint-Augustin). Une seconde phase d'études portant sur le réseau intercommunal principal sera lancée en 2020,
- Le recrutement d'une chargée de mission vélos et mobilités actives, cofinancé sur une période de trois ans, arrivée en octobre 2019, ayant notamment pour mission l'animation du schéma cyclable sur le territoire (auprès des partenaires, entreprises, grand public, scolaire...) et la mise en œuvre de son volet « équipements et services ».

• Étude pré-opérationnelle pour la réalisation d'infrastructures cyclables autour de la centralité de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

(Action 22 : adopter et mettre en œuvre un nouveau schéma cyclable afin de développer les liaisons utilitaires et supprimer les points durs). Dans le cadre l'appel à projet « AVELO » de l'ADEME et afin de mettre en œuvre le nouveau schéma cyclable, une première série d'études portant sur cinq barreaux du schéma cyclable a été initiée en octobre 2019. Le choix des axes s'est porté sur le cœur de l'agglomération compte tenu de l'importance des volumes et flux de déplacements notamment utilitaires et

de l'offre d'aménagements cyclables relativement épars voire quasiment inexistante. L'objectif de cette mission est d'étudier la faisabilité d'aménagements cyclables sécurisés, capacitaires et continus, en adéquation avec l'usage attendu (flux utilitaires et/ou loisirs), entre le pôle central de Royan (allant de Saint-Palais-sur-Mer à Saint-Georges-de-Didonne) et ses principales communes périurbaines. Cette étude de niveau esquisse consiste à :

- Identifier et cartographier plusieurs scénarios d'implantation des cheminements au regard des motifs de déplacements attendus et des contraintes rencontrées,
- Proposer une analyse multicritère de chaque cheminement au regard de nombreux facteurs (pratique, sécurité, foncier, environnement, paysage, coût...),
- Établir un calendrier prévisionnel de réalisation de chaque cheminement,
- Identifier le coût global estimatif de chaque cheminement

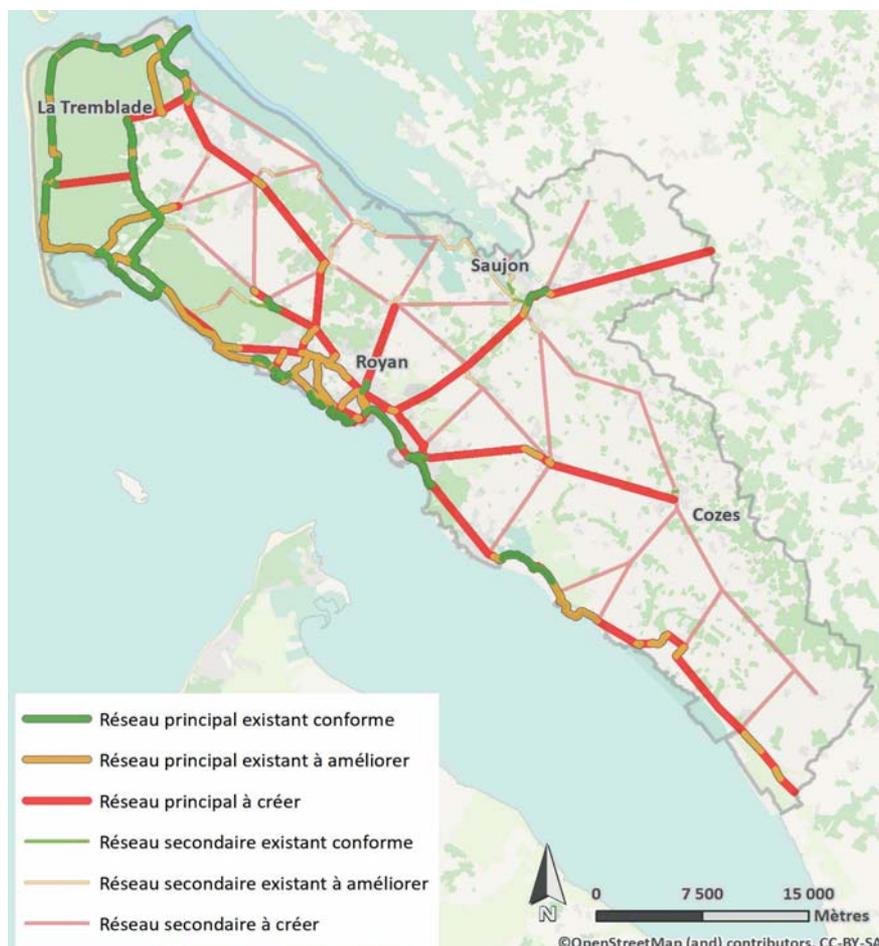
Au cours du troisième trimestre 2020, les élus communautaires pourront décider du tracé retenu pour chaque

axe. Celui-ci pourra alors faire l'objet d'études de maîtrise d'œuvre préalable au lancement et à la réalisation de travaux.

• Projet de la CARA « équipements et services vélos innovants » retenu au programme LEADER

(Actions 23 et 24 : développer l'offre de stationnement vélo ; développer les services vélos). Afin de mettre en œuvre le schéma cyclable et de pourvoir le territoire de nouveaux équipements vélos, une candidature de la CARA au programme européen LEADER a été déposée.

Le projet de développement « d'équipements et services vélos innovants » présenté devant le groupement d'actions local (GAL), en charge de l'arbitrage des projets éligibles, a été accepté en octobre 2019. Il prévoit l'acquisition d'arceaux amovibles événementiels, la création d'une cabane à vélos, la mise en service d'un atelier mobile ainsi que la création d'un maillage de points services avec station de gonflage et totems de réparation.





© Alexandre Garcia

Ainsi, en août 2019, la CARA s'est pourvue de 15 arceaux amovibles dédiés aux événements du territoire. Ces arceaux seront prochainement mis à la disposition des communes, des écoles, des offices de tourisme ou encore des centres socio-culturels, et permettront d'améliorer les conditions d'accueil des cyclistes lors de manifestations en déployant une capacité maximale de 180 vélos.

Les actions complémentaires (cabane à vélos, atelier mobile, points services) seront déployées courant 2020. Une réflexion est menée sur l'expérimentation d'un accueil multi-services vélo pendant la période estivale en forêt de la Coubre. Cette animation vise à pallier au manque d'équipements et de services dans ce lieu fortement fréquenté en été. L'objectif est d'assister les estivants dans leurs déplacements et les sensibiliser à la bonne pratique du vélo et au respect de l'environnement. Un autre projet en cours d'élaboration est celui d'un atelier vélo mobile, camion aménagé pour contenir du matériel et des outils pour le vélo. L'intention est de sensibiliser les habitants de la CARA à la pratique du vélo par le biais de conseils et de prévention (équipements, partage de la route...) mais également de proposer des outils pour diagnostiquer une panne de vélo et réaliser des autoréparations légères.

• **Installation de stationnements sécurisés et acquisition de vélos à assistance électrique à destination des agents de la CARA, au siège et à l'Annexe**

(Actions 23 et 26 : développer l'offre de stationnement vélo ; promouvoir l'usage

des véhicules les moins polluants). En lien avec le schéma cyclable et le plan de déplacements administration de la CARA, et afin de réduire le recours à la voiture particulière de ses agents, la CARA a amélioré le stationnement vélo sur ces deux principaux sites (siège et Annexe) par la mise en place de stationnement couverts et sécurisés. Ce projet a été financé à hauteur de 60% sur l'acquisition du matériel dans le cadre du dispositif de certificats d'économies d'énergies ALVEOLE.

Trois vélos à assistance électrique ont été acquis par la CARA pour les déplacements professionnels de ses agents.

• **Émergence d'un tissu associatif vélo local**

(Action 26 : développer les services liés au vélo). En décembre 2019, une collaboration entre des usagers du vélo et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a commencé à émerger. Cette démarche a fait suite à une réunion de sensibilisation aux bonnes pratiques à vélo, dispensée par les agents du service transport-mobilité, le 25 novembre, lors de la semaine de la mobilité organisée par le centre socioculturel de Royan. Une première réunion, montée par les membres fondateurs, a permis de regrouper en décembre une vingtaine de personnes intéressées. Les statuts seront déposés courant 2020.

• **Installation d'aires de stationnement vélos dans le cadre du plan plage territorial (PPT)**

(Action 23 : développer l'offre de stationnement vélos). Au cours de l'année 2019,

70 nouveaux emplacements vélos ont été créés aux abords des plages du territoire. Ces stationnements ont été implantés sur le parking de la pointe espagnole sur la commune de La Tremblade.

• **Participation de Transdev Royan Atlantique, délégataire de la CARA au village du développement durable (juin 2019)**

(Action 35 : assurer la mise en place du PDU et créer des clubs d'usagers). Tout au long de la journée du développement durable organisée par la CARA, Transdev Royan Atlantique a présenté et a donné des renseignements auprès des visiteurs sur le réseau « cara'bus ».

• **Quelques chiffres sur le réseau « cara'bus » pour l'année 2019**

(Action 37 : suivre et évaluer le PDU). Les chiffres officiels du réseau de transport sont fournis annuellement par Transdev Royan Atlantique, délégataire de la CARA dans le cadre du rapport annuel. Ce document doit être communiqué à la CARA pour la fin du mois de mars et sera mis à disposition du public dans le courant du deuxième trimestre 2020 sur le lien suivant : <https://www.agglo-royan.fr/transports-reseau>

Cependant, quelques grandes tendances prévisionnelles se profilent pour l'année 2019 :

- Une augmentation prévisionnelle de la fréquentation d'environ 4 % en 2019 par rapport à l'année 2018 ;
- Une augmentation prévisionnelle des recettes d'environ 7 % en 2019 par rapport à l'année 2018.

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT



UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU DE LA CARA AU DÉVELOPPEMENT DU PARC LOCATIF AIDÉ

En 2019, la CARA a apporté son soutien financier à 13 nouveaux programmes de construction de logements locatifs aidés, représentant 262 nouveaux logements pour un montant de 1 624 000 € de subventions, répartis dans les communes de Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Saujon et Arvert. Toutes ces communes (sauf Arvert) ont l'obligation de compter 25 % de logements locatifs aidés d'ici 2025 au titre de l'article 55 de la loi Solidarité renouvellement urbain.

DES AIDES POUR RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2013, la CARA aide les propriétaires occupants en situation de précarité énergétique à engager des travaux visant à réduire de 25 % la consommation d'énergie des logements. Le 12 mars 2018, le conseil communautaire a décidé d'élargir son intervention à l'adaptation à la perte d'autonomie et à l'amélioration des logements indignes. La CARA a accordé près de 30 000 € de subventions à 59 propriétaires à revenus très modestes qui ont engagé des travaux d'amélioration ou d'adaptation de leur logement avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

SOUTIEN À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ SUR LE TERRITOIRE

Vingt-quatre ménages ont bénéficié d'une aide à l'accession à la propriété. Le profil des bénéficiaires reste identique chaque année : jeune ménage, 35 ans en moyenne avec un enfant. Un tiers des ménages bénéficiaires sont hébergés chez leurs parents le temps de la construction du logement.

INFORMATION ET CONSEIL AUPRÈS DU PUBLIC

Des permanences, neutres et gratuites, sont organisées mensuellement par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) afin d'accompagner les porteurs de projets et répondre à toutes les questions en lien avec le logement et l'habitat. Sept permanences regroupant l'architecte des bâtiments de France (UDAP de la Charente-Maritime) et le service instructeur de la CARA ont été organisées. Elles ont permis de recevoir et d'accompagner près d'une trentaine de personnes et de projets.



© Alexandre Garcia

POLITIQUE DE LA VILLE



La CARA a parmi ses compétences obligatoires « la politique de la ville » déclinée ainsi :

- l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations et des programmes d'actions du contrat de ville.



© Alexandre CAPOIA

INSERTION-EMPLOI-FORMATION LES ESPACES EMPLOI FORMATION

(EEF)

Près de 9 000 personnes ont été accueillies en 2019 au sein des quatre espaces emploi formation du territoire de la CARA. Les conseillers des espaces emploi formation ont pour mission d'aider et d'accompagner tout public dans leur recherche d'emploi ou de formation. Ainsi, ils conseillent et/ou orientent les personnes en fonction de leur projet professionnel vers les différents prescripteurs de l'emploi ou tout partenaire œuvrant dans le domaine de l'insertion professionnelle ou sociale.

Dans le cadre d'un partenariat avec Pôle emploi et la Région, les conseillers bénéficient de journées d'informations, tout au long de l'année, sur les éventuelles évolutions qui interviennent dans ces deux domaines. De plus, ils organisent et animent au sein de leur espace emploi formation avec les différents partenaires associatifs ou institutionnels, des ateliers ou informations collectives en direction des publics.

Les thématiques varient en fonction des demandes. Elles peuvent concerner le chèque emploi service universel (CESU), des simulations d'entretien

préalable à un emploi ou des jobs « dating », mais aussi de l'aide sur les techniques de recherche d'emploi, la création d'une adresse électronique ou l'utilisation du site Pôle emploi pour toutes les démarches administratives. Les conseillers sont également présents sur tous les salons ou forum en lien avec l'emploi ou la formation. À titre d'exemple, ils étaient présents le 6 avril 2019 au forum de l'emploi saisonnier organisé par la Mission locale et Pôle emploi au relais de la Côte de Beauté de Saint-Georges-de-Didonne, mais également sur le forum de l'étudiant qui s'est tenu le 18 avril 2019 à Royan.

L'espace emploi formation de Cozes a une mission complémentaire : le conseil et l'information sur la validation des acquis de l'expérience (VAE). La conseillère aide les personnes sur la rédaction du livret de recevabilité. En 2019, elle a reçu 55 personnes, ce qui représente 126 entretiens.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Le service politique de la ville gère maintenant deux axes par le biais des marchés publics :

- La clause sociale d'insertion (article L. 2112-2 du Code des marchés

publics). La clause inscrite dans les marchés publics est l'un des leviers permettant de remobiliser les personnes éloignées de l'emploi par leur mise en activité au sein d'entreprises attributaires de lots.

La clause sociale d'insertion dans les marchés publics : le nouveau code de la commande publique applicable au 1^{er} avril 2019 est désormais le L. 2112-2 (ex article 38) : l'insertion est une simple exécution du marché. On prévoit dans le marché un nombre d'heures de travail dédié à des personnes en parcours d'insertion (obligation d'exécution pour le candidat retenu). Entre 2017 et 2019, la clause sociale d'insertion dans les marchés publics c'est :

- 7 marchés de travaux,
- 2 délégations de service public,
- 26 entreprises du bâtiment,
- 37 lots « clausés »,
- 4 informations collectives proposées,
- 47 personnes (46 hommes et 1 femme) positionnées sur les chantiers.

En ce qui concerne les marchés de travaux, les entreprises avaient à réaliser 12 346 heures d'insertion au minimum. Au final, c'est 14 749 heures qui ont été faites par les différentes entreprises du secteur du bâtiment. La clause sociale d'insertion en 2019

c'est aussi des sorties dites positives vers l'emploi ou la formation :

- 1 contrat d'apprentissage, suite au marché de construction d'une gendarmerie à La Tremblade (entreprise solier moquettiste / carreleur),
- 1 CDI signé en janvier 2019, suite au marché de construction d'écuries complémentaires à l'hippodrome Royan Atlantique (entreprise d'électricité),
- 2 CDI signés dans le cadre du marché du département « Très Haut débit Charente-Maritime »,
- 1 CDI signé après un contrat initiative emploi de 8 mois suite au marché de construction de logements sur la commune de Royan (entreprise de gros-œuvre),
- 1 CDD de 6 mois signé en janvier 2019 suite au marché de construction de logements sur la commune de Royan (entreprise de peinture),
- 1 CDD de 2 mois après les 105 heures d'insertion suivi d'une proposition d'embauche au courant janvier 2020 (suite au marché de rénovation de la station IFREMER à La Tremblade),
- 1 formation continue obligatoire (FCO) transport de marchandises avec renouvellement de la carte conducteur poids-lourds (dans le cadre de la délégation de service public collecte des déchets ménagers).

Pour mobiliser le public sur ces différents marchés, des informations collectives peuvent être proposées pour faire découvrir certains métiers. Ainsi, en 2019, une information collective a été proposée le 9 mai 2019 dans le cadre de l'installation de la fibre optique.

- L'achat de prestations d'insertion (article 28 du Code des marchés publics) ; cela permet de soutenir financièrement les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) du territoire en proposant des activités de production afin que des équipes de salariés en insertion, accompagnées par des encadrants techniques, travaillent ou confortent un projet professionnel ou une formation qualifiante pour un retour vers l'emploi pérenne.

Deux structures d'insertion sont soutenues par la CARA : Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) et Trajectoire

(Régie de territoire). Un suivi régulier a été effectué tout au long de l'année 2019 par le service politique de la ville.

L'appel à projets : projets innovants dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.

Pour continuer à mener une politique volontariste de création d'emplois pour un public en situation de précarité et d'exclusion, la CARA a proposé en 2017 un appel à projets sur trois ans (2017-2018-2019) en direction des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), qui se déclinait en trois axes prioritaires :

Axe 1 : développement, consolidation du modèle économique et changement d'échelle de la structure,

Axe 2 : développement de la politique des ressources humaines de la structure,

Axe 3 : innovation.

Depuis 2017, cet appel à projets a fait l'objet d'évaluations, chaque semestre, entre les directions des SIAE et le service en charge de la politique de la ville. En 2019, elles ont eu lieu en septembre et en décembre dans le cadre du bilan de cet appel à projet puisqu'il s'est terminé le 31 décembre 2019.

LE CONTRAT DE VILLE QUARTIER PRIORITAIRE « L'YEUZE-LA ROBINIÈRE »

Un travail a été réalisé de façon à analyser les difficultés rencontrées par les habitants et relayées par les membres du conseil citoyen. La thématique de la gestion urbaine de proximité a été retenue comme prioritaire. Elle a fait l'objet d'un partenariat actif avec le pôle d'écologie urbaine de la CARA de façon à recalibrer les besoins en matière de tri des déchets et de containers mis à disposition.

De plus, des réunions régulières ont été organisées avec le bailleur Habitat 17, les polices nationale et municipale, le centre socioculturel et le CCAS de Royan afin de faire le point sur les situations de conflit sur le quartier, les cas de détresse relevant notamment de l'isolement.

Enfin, en 2019, la CARA a continué de financer, aux côtés de l'État, trois structures :





- Le centre socioculturel de Royan pour l'animation du conseil citoyen,
- La Mission locale de l'Agglomération Royan Atlantique pour le repérage « hors les murs » des publics en difficulté,
- L'association Trajectoire pour le développement de l'insertion professionnelle par le biais de l'activité des jardins maraîchers.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

L'INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE (ISCG)

En 2018, dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), l'association Tremplin 17 a obtenu de l'État le financement de la moitié du poste de l'intervenante sociale et la CARA a financé l'autre moitié. Cette personne est en poste depuis le 12 novembre 2018 et intervient au commissariat de police de Royan et dans les gendarmeries de la CARA. Ce poste consiste à assurer un lien entre les services de police, de gendarmerie et les services sociaux. L'intervenante sociale prend le relais et intervient sur le volet social qui ne relève pas de la compétence de la police ou de la gendarmerie. Elle peut également faciliter le lien entre les victimes et les services de police ou de gendarmerie en préparant au dépôt de plainte par exemple. L'intervenante sociale en commissariat

et gendarmerie assure des fonctions d'écoute, d'information et d'appui dans l'accompagnement social. Elle reçoit toute personne majeure ou mineure, victime, mise en cause ou non concernée par un contentieux judiciaire.

L'ÉQUIPE DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION SOCIALE

Des temps de concertation renforcés avec les forces de l'ordre. Des résultats qualitatifs sur le territoire de la CARA :

Une présence de terrain de jour et de nuit l'été :

- Présence lors des regroupements des jeunes,
- Lien avec la population et les institutions locales,
- Régulation des pratiques groupales des jeunes.

Des actions de médiation dans les communes :

- Rencontres avec les élus, les forces de police et de gendarmerie,
- Rencontres avec la population,
- Actions partenariales de prévention,
- Actions dans les bus du réseau Cara'Bus.

Des actions éducatives favorisant la citoyenneté :

- Lutte contre les discriminations,
- Actions contre le harcèlement,
- Appropriation des règles qui fondent le « vivre ensemble ».

L'animation de l'exposition interactive « 13-18 ans – Questions de justice » :

- Appropriation des principes légaux fondamentaux,

- Rappel des droits et devoirs de chacun face aux pratiques,
- Restitution de la dynamique du groupe classe.

Un bilan quantitatif sur l'ensemble des secteurs du territoire de la CARA :

- 2 800 jeunes contactés depuis les rues des communes,
- Des actions sur 20 communes de la CARA,
- Des actions éducatives et citoyennes sur 2 lycées, 6 collèges et 5 écoles primaires,
- 215 rencontres reliant les acteurs de la jeunesse sur le territoire.

L'année 2019 a été renforcée par une méthodologie d'intervention autour de certains établissements de nuit de façon à réguler les regroupements festifs sur le secteur de Royan.

La complémentarité entre la police municipale et la police nationale a permis une meilleure prise en compte des pratiques des jeunes et d'aborder la responsabilité des établissements pour qu'ils développent leurs propres moyens de prévention des conduites à risques.

- Les actions financées par la CARA :
- Des conférences interactives sur les risques liés à Internet et aux réseaux sociaux à destination des élèves et des parents, dans les collèges de Cozes et Royan.
- Tournage d'un court métrage avec les élèves du collège Fernand Garandeau à La Tremblade.

ACTION SOCIALE



La CARA a pris « l'action sociale » dans ses compétences optionnelles.

RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE

L'année 2019 en quelques chiffres : Les assistants maternels agréés en complément des modes d'accueil collectif.

AU 31/12/2019	Nombre de communes	Nombre d'assistants maternels agréés	Nombre d'assistants maternels en activité	Nombre de places	Taux d'occupation	Maison d'assistants maternels
Secteur Est	8	111	90	307	71,99 %	2
Secteur Nord	6	85	80	237	73,00 %	0
Secteur Ouest	5	83	67	229	81,66 %	0
Secteur Sud	14	54	44	152	80,13 %	1
TOTAL	33	333	281	925	76,00 %	3



2019 Mission d'information	Public reçu en entretiens	Motifs principaux
Familles	1 667	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche mode d'accueil individuel ou collectif • Aide élaboration ou fin de contrat de travail • Demande d'accueil en horaires atypiques • Accompagnement à la parentalité
Assistants maternels	1 837	<ul style="list-style-type: none"> • Aides financières liées à l'accueil des enfants • Information contrat en cours • Fonctionnement du Relais APE • Soutien à la professionnalisation • Relation salariés parents-employeurs
Partenaires	180	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'offre de service • Connaissance du territoire • Actions de soutien à la parentalité • Anticipation de l'évolution des besoins • Schéma communautaire en direction des familles
TOTAL	3 684	

UNE MISSION D'ANIMATION ET D'ÉCHANGES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les relais accueil petite enfance de la CARA offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles. Ils contribuent à la professionnalisation des assistants maternels :

- En 2018 il y a eu 24 assistantes maternelles agréées qui ont effectué une formation
- **En 2019 il y a 61 assistantes maternelles agréées formées, ce qui représente 1 231 heures de formation**, organisées dans les domaines suivants : formation de « sauveteur secouriste du travail » (SST), langue de signes, éveil musical et interculturelité, contes et histoires à raconter, alimentation et troubles alimentaires, l'éveil de l'enfant de moins de 3 ans....



2018 : Mission animation et d'échanges de pratiques professionnelles	Nombre d'animations proposées	Nombre cumulé d'assistants maternels	Nombre cumulé d'enfants
Est : <i>4 ou 5 séances / semaine</i>	157	884	2 123
Sud : <i>4 séances / semaine</i>	177	894	2 012
Ouest : <i>5 séances / semaine</i>	259	1 905	4 696
Nord : <i>4 séances / semaine</i>	156	806	1 870
TOTAL	709	4 489	10 701
Nombre de personnes différentes		143 assistants maternels différents	1 176 enfants différents

MISSION D'OBSERVATOIRE

Accueil des enfants sur notre territoire :

LIEUX DE GARDE DES ENFANTS & ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE (Différence entre le nombre d'enfants accueillis dans une commune mais n'y résidant pas (flux entrant), et ceux domiciliés dans une commune mais accueillis ailleurs (flux sortant).	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	Taux d'occupation
Nombre d'enfants gardés sur le territoire quel que soit leur lieu de résidence	791	8 438
Nombre d'enfants gardés résidant sur le territoire quel que soit leur lieu de garde	750	8 670
Nombre d'enfants du territoire gardés dans leur commune	361	4 242
Nombre d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence - flux sortant	388	4 317
Nombre d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde - flux entrant	430	4 182
Attractivité du territoire : flux entrant – flux sortant : <i>Les enfants d'autres territoires augmentent le volume de l'accueil effectif.</i>	+42	-128

Sources : CNAF, CCMSA AcoSS-Centre PAJEMPLOI, IMAJE

LES ENFANTS :

ENFANTS ACCUEILLIS PAR DES ASSISTANTS MATERNELS agréés pour 4 enfants maximum (plusieurs enfants peuvent être sur un agrément)	Nombre	Evolution entre 2016 et 2018
Familles avec enfants <6 ans employant une assistante maternelle	673	-3,6 %
Enfants < 6 ans gardés par une assistante maternelle	750	-3,8 %
Enfants < 3 ans gardés par une assistante maternelle	529	-4,2 %
Assistants maternelles accueillant 1 ou 2 enfants	90	-3,2 %
Assistants maternelles accueillant 3 ou 4 enfants	96	-5,7 %
Assistants maternelles accueillant 5 enfants ou plus	52	-6,1 %
Part des assistantes maternelles accueillant 5 enfants ou plus	21,8 %	-0,2 %

Sources : CNAF, CCMSA AcoSS-Centre PAJEMPLOI, IMAJE



© Antoine Bigot

PROFIL DES ASSISTANTS MATERNELS :

Population de professionnels vieillissante : des départs non renouvelés

RÉPARTITION PAR ÂGE	CARA	NORD	SUD	OUEST	EST
Moins de 30 ans	10 %	15 %	12 %	5 %	6 %
31-45 ans	31 %	37 %	30 %	19 %	36 %
46-53 ans	27 %	24 %	23 %	40 %	24 %
Plus de 54 ans	32 %	24 %	35%	36 %	34 %

ACCUEIL INDIVIDUEL représentation du travail	CARA	NORD	SUD	OUEST	EST	Charente- Maritime
Nombre moyen d'enfants gardés	3,3	3,4	3,6	3,3	3,1	3,2
Nombre moyen d'heures par enfant (les volumes d'heures faibles sont les indicateurs de travail à temps partiel des familles)	91 h	88 h	106 h	83 h	85 h	104 h
Salaire net mensuel moyen	1 121,32 €	1 042,92 €	1 215,42 €	1 167,69 €	1 070,01 €	1 141,63 €
Salaire net horaire moyen (congés compris)	3,48 €	3,48 €	3,57 €	3,40€	3,47 €	3,52 €
Nombre d'assistants maternels pour 100 enfants de - 3 ans	17,5	18,7	15,2	14,7	21,6	17,3

LE SCHÉMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT

LE PILIER 1

LE SITE INTERNET ET L'OBSERVATOIRE

Le site internet <https://familles.royan-atlantique.info/> destiné aux familles est aujourd'hui pleinement opérationnel. Le service « communication » de la CARA a pris en charge la structure technique et travaille maintenant avec les techniciens et/ou les élus désignés pour la mise à jour et le rajout de fiches. Ce site permet à chaque commune de proposer, de saisir toutes les associations, les organismes qui peuvent être utiles aux familles, aux enfants, aux jeunes pour trouver par exemple une activité sportive, culturelle ou des structures d'accueil pour les plus jeunes.

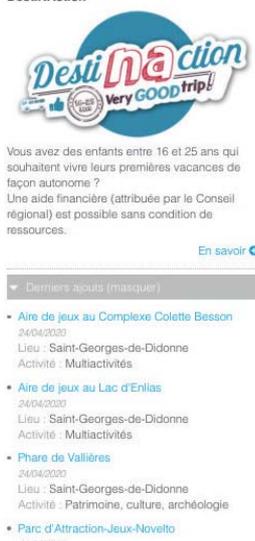
Le 17 septembre 2019, le service communication a organisé une formation afin de donner les bases à chaque commune pour intervenir sur le site.

Quelques chiffres :

- Nombre d'associations éditées : 230
- Nombre total d'associations qui paraissent sur le site à ce jour : 306
- Nombre de communes qui interviennent sur cette interface : 25

L'observatoire en direction des familles permet la mise à disposition de statistiques auprès des communes et de leur regroupement. Il a permis, notamment, dans le cadre du relais accueil petite enfance et son comité de pilotage avec la CAF, de valider les grandes orientations, les évolutions nécessaires en terme d'accueil individuel et collectif pour les années à venir.

Les premiers travaux de l'observatoire ont surtout concerné la thématique des familles fragilisées et leurs besoins concernant l'accueil.



Accueil & animation des 0-25 ans

Les 33 communes de la CARA (Communauté d'Agglomération Royan Atlantique), vous présentent les activités sportives, les activités culturelles et de loisirs et les services d'accueil de la petite enfance, enfance et jeunesse présents sur le territoire.



- SIVOM presqu'île d'Arvert (6 communes)
- SIVOM du canton de Cozes (13 communes)

LE PILIER 2

LES FICHES-ACTIONS

FICHES-ACTIONS « ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN À LA PARENTALITÉ »

Thème : Offre de service (retour de 15 fiches-actions) — Année 2019

Fiches-actions	Intitulé	Communes et SIVOM ayant choisi cette fiche-action
n° 1	Améliorer la complémentarité entre les différents modes d'accueil	Saujon / Saint-Sulpice de Royan Vaux-sur-Mer / SIVOM Presqu'île d'Arvert
n° 2	Mettre en commun des pratiques professionnelles	Saint-Georges-de-Didonne SIVOM Presqu'île d'Arvert Vaux-sur-Mer / SIVOM Canton de Cozes
n° 3	Continuité de l'offre de service	SIVOM Presqu'île d'Arvert Saint-Georges de Didonne Royan
n° 4	Mettre en avant le potentiel du territoire	Saujon Breuillet
n° 5	Mettre en place et animer des procédures d'attribution de places 0-12 ans	Saint-Sulpice de Royan SIVOM Canton de Cozes
n° 6	Prendre en compte des familles vivant une situation de handicap	

Thème : Santé (retour de 10 fiches-actions) — Année 2019

Fiches-actions	Intitulé	Communes et SIVOM ayant choisi cette fiche-action
n° 1	Protection des enfants adolescents – familles	Médis / Royan
n° 2	Prévention des conduites à risque	
n° 3	Favoriser les activités éducatives	Saujon / Saint-Sulpice de Royan / SIVOM Presqu'île d'Arvert
n° 4	Développer des actions de temps libre	Saint-Georges-de-Didonne
n° 5	Respecter son corps et ses besoins : alimentation	Saint-Palais-sur-Mer / Breuillet / Vaux-sur-Mer
n° 6	Respecter son corps et ses besoins : temps de sommeil	Saint-Georges-de-Didonne
	Accompagner les familles vivant une situation de handicap	

Thème : Prévention (retour de 9 fiches-actions) — Année 2019

Fiches-actions	Intitulé	Communes et SIVOM ayant choisi cette fiche-action
n° 1	Citoyenneté	Saint-Palais-sur-Mer / Médis
n° 2	Informier sur les conduites à risque	
n° 3	Informier sur les conduites addictives	
n° 4	Favoriser les activités de coéducation dans l'objectif de soutien à la parentalité et promouvoir les techniques de communication positive et de bien-être	Saujon / Saint-Sulpice de Royan Vaux-sur-Mer (pause cartable) Royan (lien parents ACM & EAJE) SIVOM Canton de Cozes
n° 5	Sensibiliser à l'environnement patrimonial et naturel	SIVOM Canton de Cozes
n° 6	Informier des dispositifs ou personnes ressources permettant l'accompagnement des familles vivant une situation de handicap	
	Intitulé	Commune / SIVOM ayant cette spécificité
Spécifique	Dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) conventionné avec la CAF, l'éducation nationale et les familles	SIVOM Presqu'île d'Arvert

FICHES-ACTIONS « JEUNESSE »

Fiches-actions	Intitulé	Communes et SIVOM ayant choisi cette fiche-action
Thème : Offre de service (retour de 4 fiches-actions) — Année 2019		
n° 1	Mettre en commun des pratiques professionnelles	Saujon / Saint-Sulpice de Royan / Vaux-sur-Mer
n° 2	Mettre en avant le potentiel du territoire	Royan
Thème : Santé (retour de 2 fiches-actions) — Année 2019		
n° 1	Prévention des conduites à risque	SIVOM Canton de Cozes
n° 2	Favoriser les activités éducatives	SIVOM Presqu'île d'Arvert
Thème : Prévention (retour de 1 fiche-action) — Année 2019		
n° 1	Sensibiliser à l'environnement Citoyenneté	SIVOM Canton de Cozes
n° 2	Sensibiliser à l'environnement patrimonial et naturel	

LE PILIER 3

POLITIQUE D'INFORMATION JEUNESSE

En 2019, le travail du service politique de la ville et de l'ensemble des communes ainsi que des SIVOM concernés a été d'identifier les jeunes peu visibles sur l'espace public, d'imaginer les moyens de les informer à travers des publications, sites internet et rencontres sur les lieux qu'ils fréquentent. Plus globalement, l'objectif a été de permettre aux familles de mobiliser les ressources mises à leur disposition à l'échelle communautaire telles que le bureau information jeunesse et la Mission locale. Une attention particulière a été portée aux communes qui ne disposent pas d'équipement d'accueil pour les jeunes.

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Focus sur quelques actions marquantes et dispositifs au cœur des dynamiques jeunesse

• Tremplin « Les jeunes ont du talent » en 2019

Mené par deux jeunes en service civique au sein de la structure, ce tremplin a permis à près de 80 jeunes de concourir et de mettre en avant leurs pratiques artistiques.

- **Dispositif d'aide aux projets et à l'initiative de jeunes de 11 à 30 ans.** Son règlement illustre la posture de l'accompagnement : le projet peut être culturel, humanitaire, sportif, artistique, en-

vironnemental, solidaire, citoyen... Il pourra être réalisé en France ou à l'étranger. Il doit avoir une dimension d'intérêt général ou d'utilité sociale et enfin, avoir un « impact local » : en particulier, si le projet ne se déroule pas sur le territoire de la CARA, une forme de « retour » devra être prévu sur le territoire. Les notions d'intérêt général, d'utilité sociale, d'impact local et de retour sur le territoire sont laissées à la libre appréciation des membres du jury. Ce dernier est d'abord pédagogique en favorisant l'autonomie et la prise de conscience individuelle et/ou collective. L'aide aux projets est une méthodologie qui s'applique tout au long de la vie du jeune dans sa construction de citoyen et de futur adulte. Exemple : deux jeunes en février et juin ont présenté leur court-métrage : Yael (13 ans) et Maximilien (23 ans) ont bénéficié de l'aide financière et d'un accompagnement adapté à leur âge.

- **Le dispositif Destin'action sur les départs en vacances autonomes.** Une aide financière (attribuée par le Conseil régional) est possible sans condition de ressources pour aider des jeunes entre 16 et 25 ans qui souhaitent vivre leurs premières vacances de façon autonome. Enfants, neveux, nièces, cousins, ... peuvent obtenir de 130 € à 250 € selon leur destination. Le dispositif s'appelle DestiNAction et s'adresse à tous les aquitains.

Il a pour objectif de favoriser l'apprentissage de la mobilité en France et en Europe, la prise d'initiative et l'autonomie chez les jeunes. Tous les projets sont les bienvenus, qu'ils soient collectifs ou individuels.

Le Bureau Information Jeunesse a accompagné 25 projets individuels et collectifs pendant l'année 2019.



- **La carte jeunes.** À partir de 15 ans, celle-ci permet d'accéder à des services marchands à des prix préférentiels (les lieux et structures ont été identifiés par les jeunes via une enquête et des interviews sur leurs habitudes). Elle permet notamment de faciliter l'accès pour les jeunes à des services culturels, sportifs ou des loisirs, tout en favorisant le partage d'expérience ; **105 jeunes bénéficient de la carte jeunes depuis janvier 2019, 18 entreprises sont partenaires.**



GENS DU VOYAGE



Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Charente-Maritime 2018–2024 voté et appliqué dès l'année 2018 impose à la CARA :

- **3 aires permanentes d'accueil** : la CARA en possède déjà deux, la première sur la commune de Saujon, de 16 places-caravanes et la seconde sur la commune de Saint-Georges-de-Didonne de 24 places-caravanes; l'emplacement de la troisième aire permanente d'accueil étant à déterminer.
- **2 aires de grands passages estivaux** : la CARA a utilisé le terrain de « Les Chaux » situé sur la commune de Royan ainsi qu'un terrain sur la commune de Grézac.
- **20 terrains familiaux** : la construction de 10 terrains familiaux à « La Puisade » sur la commune de Royan a été achevée ; il reste 10 autres terrains à construire.

LES LIEUX D'ACCUEIL

Les aires permanentes d'accueil (loi Besson du 5 juillet 2000). La commune de Royan ayant plus de 5 000 habitants, la CARA doit disposer d'une troisième aire permanente d'accueil. Le lieu où celle-ci devrait être située reste encore à déterminer.

- **L'aire permanente d'accueil de Saujon (8 emplacements), située au lieu-dit « Pont Antoine » - Route de Royan.** Pas de fermeture annuelle. Pas de travaux réalisés en 2019.
- **L'aire permanente d'accueil de Saint-Georges-de-Didonne (12 emplacements), située au lieu-dit « Moulin des Brandes » - Rue Thomas Edison.** Pas de fermeture annuelle. Pas de travaux réalisés en 2019.
- **L'aire permanente d'accueil provisoire de Royan (20 emplacements), située au lieu-dit « Les Chaux ».**

En attendant la construction de l'aire permanente d'accueil de Royan, la CARA a construit une plateforme au lieu-dit « Les Chaux » pouvant accueillir une vingtaine de familles. Celle-ci a ouvert le 7 mars 2019 et fonctionne au forfait car les installations sont communes. Le Président de la CARA a adressé un premier courrier au préfet le 27 mai 2019 demandant l'agrément du terrain au lieu-dit « Les Chaux » comme aire permanente d'accueil provisoire. Ce dernier a répondu positivement. Le Président de la CARA a adressé un deuxième courrier le 18 novembre 2019 au préfet afin de demander le renouvellement de cet agrément suite au décret 2019-815 du 31 juillet 2019 permettant l'agrément d'un emplacement provisoire en cas d'attente de réalisation d'une aire d'accueil. La CARA est dans l'attente d'une réponse.

LES GRANDS PASSAGES ESTIVAUX

Pour la saison estivale 2019, la CARA a reçu 11 groupes.

7 ont été accueillis sur le territoire de la CARA :

- 2 groupes à Royan sur le terrain « Les Chaux »
- 4 groupes à Grézac sur le terrain provisoire de grands passages
- 1 groupe à Vaux-sur-Mer sur un terrain appartenant à la CARA (rond-point au lieu-dit « Bel Air »)

4 se sont installés en stationnement illicite :

- 1 groupe à Médis sur un terrain privé (proche du stade Raymond Mathias)
- 3 groupes à L'Éguille-sur-Seudre sur un terrain privé.

Nombres de procédures : 5 procédures d'expulsion gagnées dont 3 en appel.

Bilan des grands passages 2019. L'accueil des grands passages pour la saison estivale 2019 s'est bien déroulé dans l'ensemble :

- d'une part, grâce à la création d'une plateforme sur le terrain au lieu-dit « Les Chaux » sur la commune de Royan. Elle accueille une vingtaine de caravanes depuis le 7 mars 2019 et n'a pas désempli à ce jour. Cette structure a permis à la CARA d'être en règle avec le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018 -2024 car elle sert provisoirement de troisième aire permanente d'accueil.
- d'autre part, grâce au terrain de Vaux-sur-Mer (rond-point) au lieu-dit « Bel Air » qui a accueilli deux petits groupes en début de saison permettant ainsi de préserver les deux terrains de grands passages (Les Chaux et Grézac).

La saison a commencé tôt. Le terrain de Vaux-sur-Mer (rond-point) a été ouvert le 20 mai 2019.

LES TERRAINS FAMILIAUX

En réponse aux besoins d'habitat adapté, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024 impose la réalisation de terrains familiaux locatifs sur les EPCI avec un fort ancrage de gens du voyage.

Le nombre de familles installées sur certaines aires d'accueil permanentes est important sur le département et il y a un déficit de projets pour réaliser un habitat adapté. C'est pourquoi, le schéma 2018-2024 impose à la CARA la construction d'une dizaine de terrains familiaux en plus de ceux construits aujourd'hui sur la commune de Royan à la « La Puisade ». En effet, le 30 juillet 2018, ces terrains familiaux ont ouvert leurs portes et dix familles ont pu s'y installer.

SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINNADE



© Yoshi Power Shot

Les vingt-et-une zones de baignade aménagées et surveillées du territoire de la CARA, de Meschers-sur-Gironde à La Tremblade-Ronce-les-Bains ont été placées sous la vigilance de 128 nageurs sauveteurs sapeurs-pompiers volontaires saisonniers. Les deux mois et demi de l'été 2019 ont engendré plusieurs centaines d'interventions. C'est tout au long de l'année que l'équipe du service sécurité des zones de baignade, malgré l'absence du chef de service pour des raisons de santé, prépare la saison estivale : entretien du matériel, formation du personnel saisonnier (stages « mer »), gestion administrative, armement des postes de secours... Il s'agit également de s'investir afin d'optimiser l'organisation opérationnelle et d'anticiper au maximum les besoins matériels.

L'ORGANISATION DES STAGES « MER »

Chaque année, pendant les vacances de printemps, la CARA et le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime (SDIS 17) organisent conjointement des « stages mer ». Deux sessions d'une semaine chacune permettent la sélection et l'adaptation à l'emploi par la formation des stagiaires, titulaires du brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation (BEE-SAN) ou du brevet professionnel de la jeunesse et de l'éducation populaire et de la natation (BPJEPSAAN) ou du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) pour un éventuel recrutement saisonnier en qualité de na-

geur sauveteur sapeur-pompier volontaire saisonnier. C'est ainsi que du 14 au 19 avril 2019 et du 20 au 26 avril 2019, sur les secteurs de Ronce-les Bains (La Tremblade) et La Palmyre (Les Mathes), dix formateurs, dont l'adjoint au chef de service de la sécurité des zones de baignade, ont encadré des mises en situations pratiques et des apports théoriques :

- ➔ secourisme (réalisation d'un bilan d'urgence vitale, bilan complémentaire, des gestes de secours, prise en charge d'une personne victime d'une noyade, d'un malaise, d'un traumatisme, etc.),
- ➔ utilisation des matériels nautiques, selon le degré d'expérience (bouée-tube, filin, embarcation semi-rigide, marine jet, planche de sauvetage, paddle-board),
- ➔ natation, parcours nautique,

➔ apports théoriques et réglementation générale : météorologie, pouvoirs du maire, arrêtés municipaux, organisation des secours, organisation d'un dispositif de surveillance, message d'alerte, ...

Le SDIS 17 effectue une intervention lors de chaque session. Chaque stage s'achève par un bilan collectif et un entretien individuel. Les stagiaires ainsi formés, pourront être recrutés sous le statut de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) saisonniers par convention avec le SDIS 17 et exercer leurs missions.

L'ARMEMENT DES POSTES DE SECOURS

À partir du mois de mai, le service procède à l'armement des 22 postes de secours, répartis sur les communes de Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes et La Tremblade. Il s'agit d'un important travail de manutention et d'aménagement des postes de secours aussi bien « en dur » (14), que de type « bungalow » (8).

LA SURVEILLANCE DES ZONES DE BAINADE

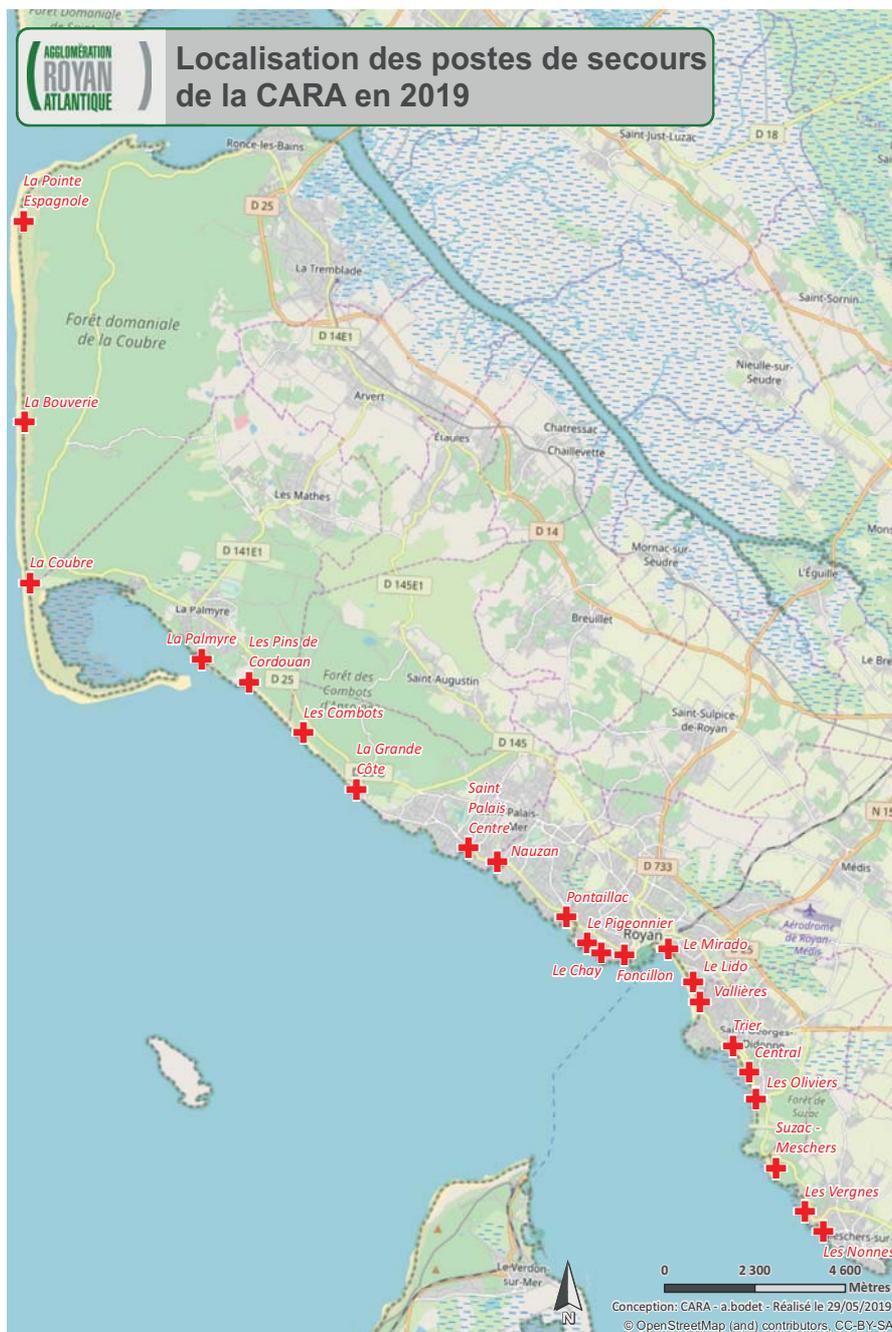
À l'issue du « stage-mer », les sapeurs-pompiers volontaires recrutés ont assuré la surveillance des vingt-et-une zones de baignade le long du littoral du territoire de la CARA, sept jours sur sept, en continu de 11 heures à 19 heures.

LE BILAN DE LA SAISON 2019

Une saison marquée par :

- 2 décès par noyade hors des zones de baignade aménagées et surveillées,
- 1 décès suite à un malaise cardiaque sur la piste cyclable,
- 1 arrêt cardiaque suite à un malaise cardiaque sur la plage avec reprise d'activité cardiaque,
- un épisode caniculaire sur toute la saison,
- la suppression du poste de secours du Galon d'Or.

En terme d'activité opérationnelle, on constate, par rapport à la saison 2018, une augmentation de l'activité de 1,75 % détaillée comme suit :



	TOTAL interventions	INTERVENTIONS TERRESTRES				INTERVENTIONS AQUATIQUE		TOTAL évacuations vers structure médicale
		Soins	Malaises	Traumatismes	Recherche de personne(s)	Aides à engin(s) de plage	Aides au baigneur(s)	
SAISON 2018	1829	1401	71	52	56	16	233	70
SAISON 2019	1861	1523	76	80	50	14	118	82
DIFFÉRENCE EN %	+1,75	+8,71	+7,04	+53,85	-10,71	-12,50	-49,36	+17,14

La CARA
protège
l'environnement



ÉLIMINATION DES DÉCHETS

“

EN 2020

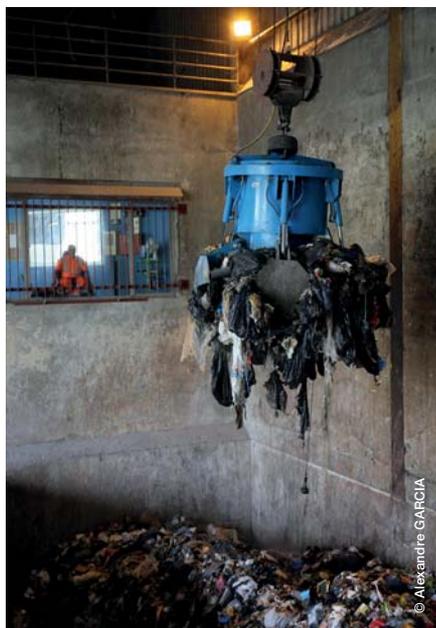
- Mise en place des extensions des consignes de tri des emballages ménagers le 1er janvier 2020
- Enquête publique relative au projet de construction de la déchèterie d'Arvert

”

La CARA est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés. Le mode de financement principal du service déchets est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

LES DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE

➡ **Les déchets ménagers** sont collectés en porte-à-porte. En 2019, **29 288 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 6 425 tonnes de déchets recyclables** (emballages ménagers et papiers) ont été collectées. La répartition des tonnages sur l'année suit l'évolution du déroulement de la saison touristique : 28% des ordures ménagères et 21,8% des déchets recyclables sont collectés sur les mois de juillet et août.



© Alexandre GARCIA

➡ **Les déchets verts** sont collectés, en porte à porte, en sacs papiers biodégradables ou fagots, sur 15 communes du territoire : **2 393 tonnes ont pu ainsi être valorisées en compostage.**

➡ **Le verre** est collecté en apport volontaire : près de 600 colonnes aériennes (dont 12 sur les déchèteries) sont installées sur l'ensemble du territoire, dont 120 à l'intérieur ou à proximité des établissements d'hôtellerie de plein air. 23 colonnes enterrées sont également implantées sur sept communes. **Le tonnage de verre collecté sur le territoire atteint 5 527 tonnes** (1 416 tonnes en juillet et août, soit 26%).

➡ **Les sept déchèteries communautaires**, réservées aux particuliers, ont réceptionné près de 33 000 tonnes de déchets, avec la quasi-totalité des tonnages réceptionnés en bennes à quai. C'est en moyenne 2 500 tonnes par mois de déchets évacuées en bennes, ce qui a généré près de 8 460 rotations sur l'année. Trois natures de déchets composent la majeure partie du tonnage : les déchets verts pour 10 422 tonnes (soit 37% des apports), les gravats pour 6 835 tonnes (24%) et les déchets non valorisables pour 5 991 tonnes (21%). Tous déchets confondus, les sites réceptionnant le plus de tonnage sont : Royan (34%), Chaillevette (17%), La Tremblade (16%) et Saujon (14%). En termes de fréquentation, 409 272 visites ont été comptabilisées, la déchèterie de Royan restant de loin la plus fréquentée avec 36% des passages et Brie-sous-Mortagne, la moins visitée avec seulement 2% des visites.



© Yoshi Power Shot

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



© Alexandre GARCIA

➡ **Le traitement des ordures ménagères est délégué au Syndicat intercommunaire du littoral (S.I.L.)**, situé à Rochefort-sur-Mer, regroupant cinq établissements publics de coopération intercommunale. En 2018, les ordures ménagères de la CARA ont été incinérées à 95%, à l'Unité de valorisation énergétique située à Échillais. Les tonnages restants ont été envoyés sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Clérac, où ils sont enfouis dans des alvéoles conçues conformément à la loi.

➡ Les déchets recyclables collectés ont été expédiés vers deux centres de tri : Atrion situé à Mornac (Charente) pour 94% des tonnages et Astria situé à Bègles (Gironde) pour 6% des tonnages pour absorber le pic saisonnier. Les papiers représentent plus de la moitié des tonnages, suivi des cartonnets et des plastiques. **Le taux de refus, en baisse depuis six années consécutives, est de 11,5% en 2019.**

➡ Une fois broyés sur la plateforme de Grézac, mise à disposition par la CARA au SIL qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé, les 2 393

tonnes de déchets verts provenant de la collecte en porte-à-porte et les 11 355 tonnes provenant de l'apport volontaire en déchèteries, sont valorisées en circuit court.

➔ Les déchets réceptionnés sur les déchèteries ont chacun leur filière de traitement-valorisation appropriée.

UN SERVICE SPÉCIFIQUE POUR LES PROFESSIONNELS

➔ Les professionnels, administrations et associations peuvent bénéficier du service public d'élimination des déchets, à condition de s'acquitter de la redevance spéciale ou de la redevance « camping » pour les établissements de l'hôtellerie de plein air (près de 120 établissements). Afin de répondre à leurs besoins, une collecte des cartons bruns a été mise en place, dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelles, et a permis de collecter **494,9 tonnes de cartons bruns** en 2019.

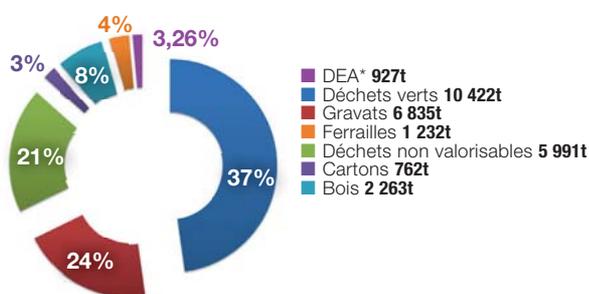
➔ Les professionnels ont également à leur disposition une déchèterie artisanale située à Saint-Sulpice-de-Royan, où le dépôt des déchets est payant. L'installation a reçu près de **7 700 tonnes** de déchets en 2019, tous matériaux confondus. Quatre principales catégories de déchets y sont déposées : les gravats (3 187 tonnes, 42%), les déchets non valorisables (1 880 tonnes, 25%), les déchets verts (933 tonnes, 12%) et les cartons (877 tonnes, 12%). **L'évacuation** de tous les matériaux a généré **1 977 rotations de bennes**.



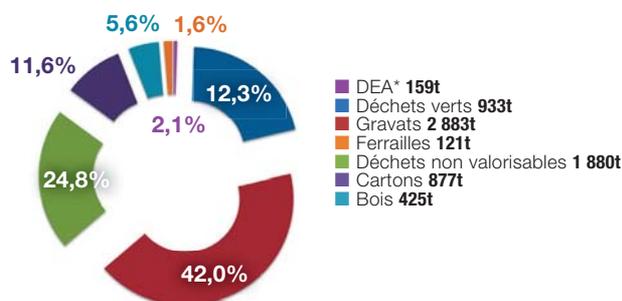
© Yoshi Power Shot

RÉPARTITION DES DÉPÔTS PAR FLUX

DÉCHÈTERIES DES PARTICULIERS - 2019



DÉCHÈTERIE ARTISANALE - 2019



*DEA : déchets d'éléments d'ameublement

ÉNERGIE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Lutter contre le réchauffement climatique, informer et conseiller les communes et les particuliers sur l'énergie : en 2019, le service « territoire durable » de la CARA a continué à mettre en œuvre des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

L'année 2019 a vu se poursuivre **l'élaboration de la stratégie énergétique locale**, réglementairement appelé plan climat air énergie territorial (PCAET). La démarche d'élaboration est conduite de manière participative, pour permettre la co-construction du projet entre les différents acteurs du territoire. **Le développement local des énergies renouvelables** fait partie d'un objectif ambitieux du territoire de la CARA. Lancé en 2017, le programme « territoire à énergie positive » vise à couvrir les besoins en énergie du territoire par des énergies renouvelables

locales à horizon 2050. Depuis le lancement de la stratégie « photovoltaïque » en juillet 2018, **une vingtaine d'études de potentiel photovoltaïque** ont été réalisées sur le territoire par le chargé de mission énergie de la CARA. Cinq projets devraient voir le jour en 2020 sur le patrimoine des collectivités! La plus grande installation sera réalisée sur le parking de la gare de Saujon sous forme d'ombrières photovoltaïques, une première pour la collectivité. Avec une puissance installée de 100 kWc, elle devrait produire en moyenne 128 400 kWh par an, soit l'équivalent de 642 000 km parcourus en voiture électrique. L'installation permettra également de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) atmosphérique de 23 112 kg par an. Parallèlement et dans le but de renforcer les actions en matière d'énergies

renouvelables, la CARA a développé en mars 2019 une **stratégie « bois énergie »** avec le Centre régional des énergies renouvelables (CRER). Ce partenariat permet à l'ensemble des communes de bénéficier gratuitement des compétences du CRER. L'étude bois énergie permet de connaître plus précisément les solutions qu'offre l'énergie bois et les conditions de faisabilité qu'elle suppose tant sur le plan technique, financier et administratif.

Concernant les particuliers, l'Espace Info Énergie de la CARA continue son accompagnement. Il s'inscrit dans un réseau de conseillers devenu réseau « FAIRE » pour « faciliter accompagner informer pour la rénovation énergétique ». En 2019, **près de 1 000 personnes** ont été accompagnées avec 1 715 demandes et 736 personnes lors de manifestations extérieures.

MANIFESTATIONS

SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Du 1^{er} juin au 8 juin, plusieurs animations ont été proposées au grand public sur diverses thématiques : conférence scientifique avec Acclimaterra, conférence décalée de Laurent Petit avec la participation du CREA; balades pédagogiques sur les espaces Natura 2000. La semaine s'est clôturée avec un village du développement durable, qui a accueilli, sur plus de 1 600 m², une dizaine de stands et animations ciblés sur les thèmes contribuant au développement durable (construction de nichoirs, jeu de l'oie géant, stand énergie, assainissement, Natura 2000, apprentissage du vélo et du code de la route...).

LES NUITS DE LA THERMOGRAPHIE

Elles continuent sur le territoire, afin de sensibiliser le public aux déperditions d'énergie et aux moyens de les limiter.

QUINZAINE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Différents stands ont été tenus au mois d'octobre 2019 dans deux grandes surfaces alimentaires, au salon de l'habitat de Royan et dans une grande surface de bricolage. Le « **pop-up Rénovation** » réalisé chez Monsieur Bricolage est une nouvelle manière de sensibiliser le public à travers des œuvres d'art détournées afin d'aborder les sujets de rénovation énergétique performante, confort d'hiver et qualité de l'air intérieur. Son objectif est de faire connaître le service public de conseil en rénovation énergétique FAIRE de la CARA.

DES CONFÉRENCES « ISOLATION À 1€ : ARNAQUE OU BONNE AFFAIRE ? »

Ont été l'occasion de présenter les dispositifs de primes énergie dites « Coup de pouce » fréquentées par 252 personnes et un **atelier éclairage** a été très apprécié des 23 participants.



© Alexandre GARCIA



© Valentine Bizot



© Stéphane PAPERU

PLAN PLAGE TERRITORIAL (PPT)



© Alexandre GARCIA

Depuis 2011, la CARA s'est engagée dans une stratégie d'aménagement durable de l'espace littoral. Le plan plage territorial (PPT) qui figure parmi les projets structurants du territoire, se définit comme un outil de gestion intégrée des zones côtières. Il participe à la valorisation de la frange littorale en conciliant accueil du public et préservation des espaces naturels sensibles.

Le programme d'actions adopté en 2014 apporte des réponses aux problématiques identifiées dans le diagnostic. La concertation et la mobilisation des acteurs locaux contribuent à la réalisation de nombreuses actions.

Le PPT est un projet ambitieux qui répond aux attentes et aux besoins du territoire. Près de 35 actions ont été réalisées sur les 64 actions inscrites dans son plan de charge ce qui témoigne d'un fort engagement de la collectivité sur le littoral.

ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS AUX ABORDS DES PLAGES.

➔ **Réactualisation du marquage des lignes forestières.** Des points de repères, calés sur la numérotation des lignes forestières, ont été créés au bord des plages sur le massif de la Coubre et des Combots d'Ansoine afin que le public puisse indiquer sa position lors d'accidents nécessitant une intervention d'urgence. Au printemps de chaque année, le dispositif fait l'objet d'un inventaire précis de manière à s'assurer de sa fonctionnalité pour la période estivale. Installées en 2012, certaines bornes ont été endommagées par des termites. Il est nécessaire de remplacer une grande partie de cette signalétique.

ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO À DESTINATION DES PLAGES

➔ **Aménagement de parcs à vélos près des plages.** LA CARA facilite la pratique du vélo aux abords des plages en continuant d'aménager des parcs à vélos au niveau des plages naturelles du territoire. Des comptages réguliers sont effectués au cours de la saison pour évaluer la capacité d'accueil de chaque zone de stationnement et définir si cela répond au besoin. En 2019, l'offre de stationnement a été renforcée sur la Pointe Espagnole. Aujourd'hui, le massif compte **1 500 places de stationnement vélos**. Une étude de fréquentation a été réalisée en août afin d'évaluer si l'offre était suffisante. Les résultats ont montré que, sur certaines plages urbaines, le stationnement anarchique est très important et certainement lié à un déficit d'aménagement.

COMMUNIQUER AUPRÈS DU GRAND PUBLIC SUR LES PROBLÉMATIQUES LITTORALES

➔ Concours artistique « ma Plage en 2040 »

La CARA, dans le cadre du plan plage territorial, a lancé un concours artistique « ma plage en 2040 » afin de sensibiliser nos concitoyens sur les problématiques littorales. L'objectif consiste à partager la « vision » du grand public sur le devenir des plages. Dans ce concours, toutes les formes d'art étaient acceptées : dessin, peinture, illustration, sculpture, musique, vidéo, photo, etc....



➔ Une vidéo pédagogique sur les bons gestes à la plage.

Le plan plage territorial de la CARA vient de créer un deuxième support vidéo pour sensibiliser le grand public sur les bons gestes à adopter à la plage. Le message laissé par les enfants et le choix du scénario



consistent à montrer que notre environnement littoral est un espace fragile et menacé et qu'il devient urgent d'agir pour le préserver durablement. Cet outil pédagogique a été réalisé avec le concours des élèves de CM2 de l'école de Semussac. Cette vidéo de 10 minutes valorise les comportements respectueux du littoral et montre comment limiter notre impact sur l'environnement. Ainsi, les acteurs nous sensibilisent aux problématiques littorales et nous donnent des conseils simples : ne pas jeter ses déchets, respecter la ressource en eau, ne pas marcher sur la dune, accepter les laisses de mer, ne pas utiliser du savon sous la douche...

➔ Action mégots « 1 mégot par terre, 1 mégot en mer ».

La CARA a engagé une action spécifique pour lutter contre les abandons de mégots dans la rue et sur les plages en 2018. Cette action a été renforcée en 2019.

Ainsi, le partenariat avec les bars et restaurants du territoire s'est intensifié avec près de 5 000 cendriers-pochettes distribués via 88 partenaires privés. Les structures nautiques et les postes de secours ont également été mis à contribution en distribuant près de 5 000 cendriers de plage également fournis par la collectivité. L'Office de tourisme communautaire a complété cette action en achetant

15 000 cendriers coniques qui sont mis à disposition via les bureaux d'information touristique. Plutôt que de jeter leurs mégots par terre, les usagers sont invités à voter avec leurs mégots grâce aux cendriers pédagogiques implantés en plusieurs endroits du territoire.

➔ Formation mutualisée sur le nettoyage raisonné des plages.

L'agglomération engage des actions pour encourager les communes à développer des pratiques de nettoyage respectueuse des milieux. Elle

a impulsé une dynamique de travail sur ce sujet et a mobilisé les agents des communes littorales via une formation mutualisée sur le nettoyage raisonné des plages. Le 6 juin 2019, Rivages de France a assuré une formation à Meschers-sur-Gironde (17) en qualité de prestataire du CNFPT Nouvelle Aquitaine - Délégation de Poitou-Charentes, programmée sous l'influence de la CARA. En 2020, il est proposé de poursuivre cette formation sur deux jours à destination des agents ayant participé à la formation de 2019.



GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES



Les activités du service « gestion des espaces naturels sensibles » portent sur les espaces verts communautaires ou relevant de prestations apportées par les services de la CARA aux entités et collectivités suivantes : Département de la Charente-Maritime, Office national des forêts, Conservatoire du littoral ; mais aussi de délégations dans le cadre de la « lutte contre les espèces nuisibles », de plus en plus présentes pour certaines.

LES ESPACES VERTS

En fonction des besoins et surtout des saisons, les agents tondent, débroussaillent, entretiennent les déchèteries, les logements saisonniers, la Maison des Douanes, les divers terrains et délaissés de rocade... L'année 2019 a été marquée par la stabilisation des interventions sur les zones d'activités économiques sous gestion intercommunale depuis 2017 et par la mise en place d'un désherbage alternatif (par exposition à la chaleur). Les parcelles à commercialiser ont fait l'objet d'attentions particulières pour les valoriser à la vente.

LES ESPACES NATURELS

Par conventions de gestion, la CARA est en charge de sites appartenant au Conservatoire du littoral (CDL), à l'Office National des Forêts (ONF) ou au Département, et dépêche régulièrement sur le terrain les agents du service concerné.

FORÊT DE LA COUBRE

Convention sur l'accueil du public CARA – ONF : initiée en 2013, puis renouvelée en 2016 et en 2019 pour trois ans, elle concerne « l'organisation de l'accueil du public relevant d'une politique de développement local et de valorisation touristique du massif de La Coubre ». Il s'agit de fixer les modalités d'entretien de 48 km de pistes cyclables, de 19 parkings et le nettoyage des



© Alexandre GARCIA

conteneurs de déchets. La CARA participe ainsi financièrement au titre de la valorisation touristique du site, à la création et l'entretien des équipements de ce massif. C'est dans ce cadre qu'en 2019, les opérations suivantes ont été réalisées : abattage d'arbres dangereux, marquage au sol, sécurisation des parkings (empierrement, plots anti-pénétration...), entretien et aménagement des pistes cyclables (fauchage des accotements, remplacements des lices...),

entretien du sentier VTT, des parcours équestres et des sentiers pédestres, aménagement des accès plage (caillebotis, dessablage...).

COMBÔTS D'ANSOINE

Convention tripartite de gestion CARA – Conservatoire du littoral (CDL) – ONF. Elle concerne les **973 hectares du site des Combôts d'Ansoine** et en définit la gestion confiée à la CARA pour le balayage des parkings et des pistes



cyclables, le ramassage des déchets et débris divers, le marquage au sol, la pose et remplacement de plots, barrières, ganivelles, panneaux et portiques. En 2019, conformément aux recommandations du SDIS, des périmètres de 20 mètres autour de tous les parkings ont été nettoyés, débroussaillés et entretenus pour ralentir les progressions d'éventuels incendies sur ces sites à forte fréquentation.

ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Convention « contrat d'objectifs » CARA – Conseil départemental (sur tout le périmètre CARA) concernant : « le cadre d'intervention du Département et de la CARA pour la mise en œuvre de la politique départementale relative aux espaces naturels sensibles et cheminements ». Les sites concernés, en termes de gestion courante sur le territoire de la CARA, sont les **espaces naturels sensibles de la Cèpe (La Tremblade), la falaise du Caillaud à Talmont-sur-Gironde (jardin pédagogique), les Balcons de l'Estuaire, la Vélodyssée (40km) et les cheminements Rives de Gironde (46km) et Rives de la Seudre (34km)**. L'année 2019 a été marquée, elle aussi, par des épisodes de tempêtes et de forts coefficients de marées, provoquant des dégâts et nécessitant entre autres l'intervention de nos services. Une portion au bois des hivers à Floirac et une portion

équestre à Mortagne ont également été entretenues. En 2020, les cheminements et les espaces naturels sensibles seront désormais distincts dans des contrats d'objectifs émanant de directions différentes au sein du conseil départemental. Ces nouveaux contrats sont en cours de rédaction et de négociation dans le cadre du schéma des espaces naturels du département de la Charente-Maritime.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Depuis 2015, la CARA remet aux particuliers qui le souhaitent (pour leur propriété) et sur simple demande, un éco-piège. Il retient les chenilles lors de leur descente en procession pour aller former leur crysalide dans le sol, et interrompt ainsi leur cycle naturel. 69 pièges ont été distribués en 2018 contre 41 en 2017, 118 en 2016 et 70 en 2015. Pour 2019, ce ne sont pas moins de 229 pièges distribués soit 230% d'augmentation, ce qui s'explique par une communication accrue, mais aussi une prolifération galopante des chenilles due à un hiver peu marqué et un printemps précoce. Afin d'attirer les mésanges qui se nourrissent de chenilles processionnaires, la mise en place de nichoirs sur le domaine public appartenant aux communes, est également un moyen de lutte écologique. Le service continue d'en distribuer aux communes intéressées.

RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS

Cette lutte s'appuie sur une convention signée avec la Fédération des groupements de lutte contre les organismes nuisibles (FDGDON). L'animation de ce réseau (chasseurs et piégeages volontaires) a conduit à un bilan positif : 3 053 ragondins et rats musqués ont été prélevés en 2019 sur les 33 communes (73% par tir, 27% par piégeage), contre 1936 rongeurs en 2018, 1 578 en 2017 et 507 en 2016.

DÉMOUSTICATION

Cette lutte se traduit par le soutien financier de la CARA (avec le Conseil départemental) à l'Établissement interdépartemental de démoustication (EID), en charge des campagnes contre les moustiques.

FRELONS ASIATIQUES

La CARA a développé son piégeage sélectif en 2019. En effet, 917 dispositifs ont été distribués aux volontaires sur les 33 communes de la CARA afin de piéger les fondatrices de frelons asiatiques entre la mi-février et la mi-mai.

Une formation a été dispensée avec comme objectif l'explication du piégeage sélectif et du piégeage de printemps. Un bilan sur cette activité sera présenté aux élus en 2020.

NATURA 2000

Depuis 2014, la CARA anime les zones Natura 2000 « Estuaire de la Gironde » et « Marais et falaises des coteaux de Gironde » (dit site 36). Depuis 2018, la CARA a été élue structure animatrice de deux autres zones Natura 2000 : « Presqu'île d'Arvert » et « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin » (dit site 32).

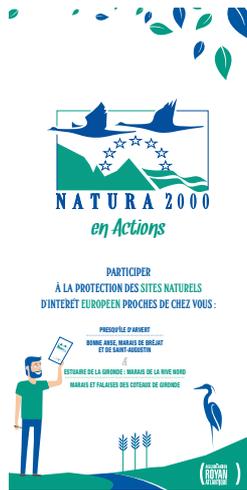
Les missions de la structure animatrice s'articulent autour de quatre axes : l'animation, l'assistance technique, l'amélioration des connaissances et suivis scientifiques, l'assistance administrative et l'élaboration des bilans annuels. Le contenu de ces missions est défini par les documents d'objectifs (DOCOB) et conventions-cadre des deux sites Natura 2000. Dans ce contexte de double animation sur deux territoires aux enjeux différents, voici un zoom sur les actions structurantes de l'année 2019 :

SUPPORTS DE COMMUNICATION

- **Lettre d'information & flyer pédagogique** : Comme chaque année, une lettre d'information et un flyer présentant des espèces phares des sites Natura 2000 sont élaborés pour chacun des deux sites. En 2019, le flyer portait sur les chauves-souris pour la Presqu'île d'Arvert, sur les insectes pour le site des marais de l'Estuaire de la Gironde.



- **Sites internet** : en plus des mises à jour des pages Natura 2000 existantes, un site internet spécifique au site 32 a été créé <http://presquile-darvert.n2000.fr/>
- **Des articles** dans chacun des quatre Cara'mag de l'année et un article collaboratif sur les bonnes pratiques de pêche à pied dans la revue Campimag distribuée à chacun des clients de la plupart des centres d'hébergement de plein air du pays royanais



- **Nouvel outil de communication** : afin de convaincre davantage de particuliers ou de structures de s'engager dans une charte ou un contrat Natura 2000, une plaquette résumant leur fonctionnement a été conçue.

ÉVÈNEMENTS

Huit évènements « Natura 2000 » gratuits ont rythmé l'année 2019 et ont permis de sensibiliser environ 400 participants, grâce à de nombreux partenaires (collectivités, associations, gestionnaires de milieux naturels) :

- **Journée mondiale des zones humides** le 9 février : mini-conférence suivie d'un point d'observation sur le thème « Natura 2000 et oiseaux de l'estuaire » à Barzan-plage ;
- **Présentation Natura 2000** à l'assemblée générale des propriétaires de carrelets charentais à Port-des-Barques le 30 mars ;
- **Sortie découverte de la gestion de la forêt de la Coubre** à La Tremblade le 4 juin ;

- **Sortie découverte du coteau de Moquesouris** à Épargnes le 5 juin ;
- **Stand Natura 2000 au « Village du Développement Durable »** à Royan le 8 juin ;
- **Quatre sorties découvertes du littoral** et sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche à pied aux Mathes et à La Tremblade au cours de l'été 2019 ;
- **Nuit de la chauve-souris** à Saint-Augustin le 27 août ;



- **Conférence Natura 2000** à Arvert le 17 octobre.

ADHÉSIONS AUX CHARTES ET PORTEURS DE CONTRAT NATURA 2000

L'important travail de sensibilisation aux enjeux Natura 2000 commence à porter ses fruits puisque six nouvelles adhésions à la charte Natura 2000 sont comptabilisées : la Fédération départementale de groupements de défense contre les organismes nuisibles, un propriétaire d'un boisement de 5,6 ha, Les Randonneurs du pays royanais, la SCEA Sturgeon, le centre

équestre Equifamily, l'EARL Le Chemin des prés. Concernant les contrats Natura 2000 plus contraignants dans leur mise en oeuvre, un projet élaboré pour le compte de l'Office National des Forêts sera soumis aux services de l'État début 2020 afin de solliciter des financements pour la protection de la dune de l'Embellie.

APPELS À PROJETS

Le service Natura 2000 a obtenu des accords de co-financement, auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, et du Conseil départemental de Charente-Maritime, pour les projets suivants : « compléments d'inventaires des gîtes bâtis fréquentés par les chauves-souris » sur les deux sites (34 300 € au total dont 2 000 € du CD 17, 3 000 € de la CARA), organisation de l'animation de la nuit de la chauve-souris sur le site 36 en août 2020 (140 € du CD 17), conception et mise en place d'un panneau de sensibilisation aux enjeux écologiques du secteur des Etains (site 32 ; 220 € du CD17).



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



“

L'année 2020 sonne la dernière année d'animation de la deuxième convention-cadre du site 36, et de la première du site 32 qui arriveront toutes deux à échéance le 31 décembre 2020. Les nouvelles adhésions à la charte Natura 2000 et les projets de nouvelles adhésions, l'émergence de pré-contrats avec des acteurs clés, comme l'ONF, la sélection de différents projets Natura 2000 pour des accords de co-financement, sont de bon augure pour la poursuite de l'animation en 2020.

”

ASSAINISSEMENT

Avec ses différents milieux aquatiques, l'environnement riche mais fragile de la CARA nécessite d'être protégé. L'assainissement des eaux usées y contribue, en mobilisant un ensemble de moyens pour collecter, transporter et traiter les effluents.

L'assainissement est une compétence phare de la CARA, à l'origine même de l'intercommunalité depuis plus de 50 ans. Il a pour fonction de collecter les eaux usées, puis de les débarrasser des pollutions dont elles sont chargées avant de rejeter l'eau épurée dans le milieu naturel. **Ce service s'intègre dans la politique générale de protection de l'environnement en préservant nos ressources en eau (production d'eau potable, zones de baignade, zones conchylicoles...) et en évitant tout risque sanitaire.** La sensibilité et la diversité des milieux nécessitent des rendements épuratoires performants et un surdimensionnement des équipements pour faire face à la forte augmentation de la population et des besoins en période estivale.

Le service assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Pour assurer l'ensemble des missions, il se compose de 10 agents au 1^{er} janvier 2020, dont la chef de service-DGST. En 2019, son activité s'est traduite notamment par :

- **4 300 courriers envoyés** et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...
- **3 réunions de la commission assainissement** présidée par Jean-Marc Bouffard et 2 réunions de la commission consultative des services publics locaux « CCSPL » ;
- **15 délibérations** votées par le conseil communautaire (approbation du choix du délégataire de l'assainissement collectif, programmation de travaux 2020, tarifs 2020, acquisitions de terrains...).

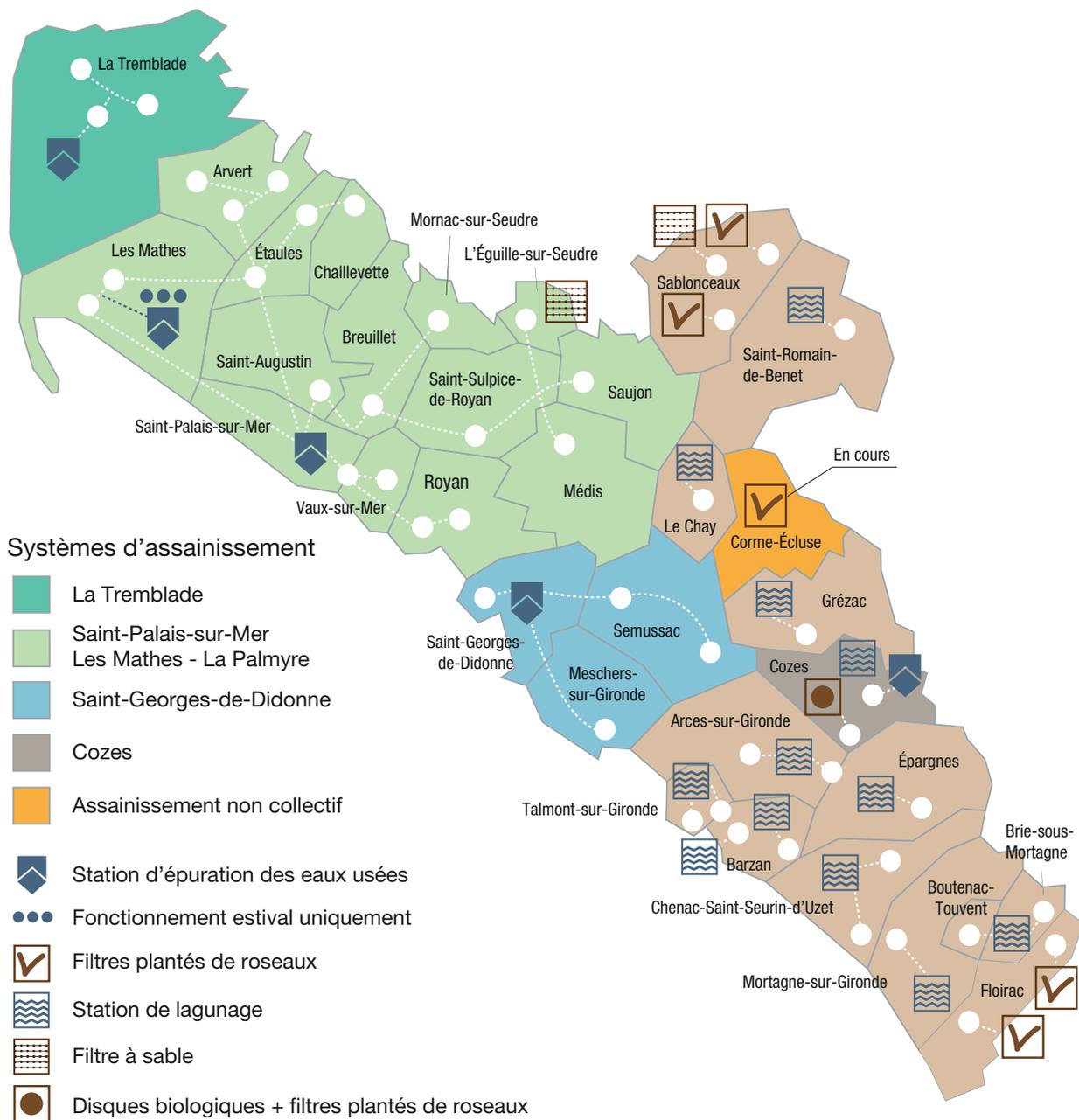
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif concerne les zones urbaines : les eaux usées sont collectées par les réseaux publics puis dépolluées dans une unité de traitement (stations d'épuration, lagunes, filtres plantés de roseaux...). **Environ 93 % des habitations du pays royannais bénéficient de ce service** ce qui représente **72 808 abonnés** au 31 décembre 2019.



Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Carte des équipements d'assainissement collectif



LE RÉSEAU

Il est essentiellement organisé en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par :

- 973 km de canalisations (725 km en gravitaire et 248 km en refoulement) ;

- 420 postes de refoulement dont plus de la moitié est télésurveillée et 32 sont équipés de groupes électrogènes ;
- 38 unités de lutte contre les odeurs. Il est de type séparatif ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

LES UNITÉS DE TRAITEMENT

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 stations d'épuration « STEP » : Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement estival), Saint-Georges-de-Didonne, Cozes et La Tremblade ;



© Alexandre GARROJA

- 12 « lagunes » : Arces-sur-Gironde, Barzan-Bourg, Barzan-Plage, Brie-sous-Mortagne /Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet et Talmont-sur-Gironde ;
- 4 « filtres plantés de roseaux » : Floirac / Fiolle, Floirac / Mageloup, Sablonceaux /Saint-André et Sablonceaux / Toulon-Chez Chailloux ;
- 2 « filtres à sable » : L'Éguille-sur-Seudre / Les Métairies, Sablonceaux / Le Pont ;
- 1 « disque biologique + filtres plantés de roseaux » : Cozes / Javrezac.

À noter en 2018-2020 : mise en place du réseau public d'assainissement dans le centre bourg de Corme-Écluse avec création d'une unité de traitement de 950 EH par Filtre Planté de Roseaux et suppression des unités de L'Éguille-sur-Seudre / Les Métairies et Cozes / Les Bretons.



QUELQUES CHIFFRES

■ **326 545 équivalents habitants (EH) de capacité épuratoire pour l'ensemble des ouvrages.**

■ **Environ 6,7 millions m³ d'eaux usées épurées au total en 2019.**

■ **Les boues des stations d'épuration sont valorisées par épandage agricole sur un potentiel de plus de 3 200 hectares avec 60 agriculteurs associés dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011. Un suivi agronomique des épandages est réalisé par la chambre d'agriculture.**

En 2019, 11 658 tonnes de boues ont été épandues soit 3 361 tonnes de matières sèches.

■ **11 095 m³ de matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif traitées dans 2 stations d'épuration (4 639 m³ à Saint-Georges-de-Didonne et 6 456 m³ à La Tremblade).**

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La gestion des réseaux et des unités de traitement est confiée à une entreprise privée par délégation de service public (DSP). L'année 2019 est marquée par la signature d'un nouveau contrat de délégation de service public. Elle est par conséquent concernée par deux contrats, à savoir :

- du 1^{er} janvier au 22 avril 2019 inclus : ancien contrat avec la Compagnie des Eaux de Royan « CER » (ce contrat a débuté le 12 août 2006) ;
- à compter du 23 avril 2019 : nouveau contrat d'affermage avec la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique « CERA » pour une durée de 9 ans.

CERA – Compagnie d'Environnement Royan Atlantique
13 rue Paul-Émile Victor
17640 VAUX-SUR-MER
Tél. : 05 46 77 99 17 (24h/24 et 7j/7)



ZOOM SUR LE NOUVEAU CONTRAT DE DSP
Moins cher pour l'utilisateur ...
Plus durable, plus ambitieux et plus performant pour la CARA...

Après mise en concurrence et suivant l'avis de la commission DSP, le conseil communautaire a décidé de retenir l'offre de la CERA (Compagnie d'Environnement Royan Atlantique) pour le nouveau contrat de DSP qui a débuté le 23 avril 2019 pour une durée de 9 ans. La CERA, émanation de la CER, est une société dédiée à ce contrat.

Les essentiels :

➡ **Baisse des tarifs**

De l'ordre de 15 € HT pour 120 m³ et de 19 € HT pour 80 m³ (par rapport au prix au 1^{er} janvier 2018). La part fixe annuelle du délégataire a baissé (29,70 € HT au lieu de 57,35 en 2018) et la part proportionnelle a augmenté (0,7280 € HT/m³ au lieu de 0,6205). Pour une meilleure lisibilité par les usagers, la facture unique (eau potable + assainissement) a été mise en place sur toutes les communes de la CARA.

➡ **Obligations de la CERA**

- entretien et surveillance des réseaux, des postes de refoulement et des unités de traitement ;
- surveillance et contrôle des rejets des eaux traitées ;
- gestion des relations usagers ;
- éliminations des boues, des sous-produits et des déchets ;
- ...

➡ **Exploitation renforcée**

- mise en place d'un diagnostic permanent pour identifier et réduire les infiltrations d'eaux parasites dans les réseaux ;
- développement d'outils de lutte contre l'H₂S (capteurs de mesures, traitements...) ;
- pilotage plus performant des ouvrages avec des investissements élevés pour améliorer la performance, la fiabilité et la sécurisation ;
- enrichissement de la gestion patrimoniale avec un SIG complet et notamment la géolocalisation des réseaux et des branchements.

➡ **Développement durable**

- neutralité carbone ;
- étude pour la réutilisation des eaux traitées ;

- études méthanisation des boues, récupération de chaleur et panneaux photovoltaïques.

➡ **Relations clients**

- quatre sites d'accueil des clients répartis sur le territoire de la CARA ;
- haute performance téléphonique (délai d'attente réduit...) ;
- enquêtes de satisfaction.

➡ **Des engagements chiffrés**

- délai d'intervention d'une heure (astreinte) ou en cas d'odeur ;
- hydrocurage préventif annuel des réseaux à hauteur de 20 % du gravitaire + les 10,7 km du profil de vulnérabilité des eaux de baignade ;
- tests à la fumée sur 25 km / an (recherche des mauvais branchements) ;
- inspection télévisée des réseaux pour 25 km / an (dont 5 km pour la recherche d'eaux parasites) ;
- réductions des eaux parasites de 12 % ;
- contrôles et diagnostics des réseaux privés de tous les campings pour réduire les eaux parasites ;
- 135 reprises / an de casse de réseaux ;
- 4 350 h d'insertion par an ;
- 80 % de sous-traitance locale ;
- ...

➡ **Suivi de la DSP**

- transparence financière renforcée du fait de la société dédiée ;
- comités de pilotage réguliers, assemblée générale annuelle ;
- information et transmission des

données à la CARA, accès direct aux données de l'exploitant via des outils informatiques ;

- pénalités prévues en cas de non respect des engagements du contrat.

➡ **Nouveau règlement de service**

Le nouveau règlement du service de l'assainissement collectif de la CARA a été transmis à tous les abonnés. Il est disponible sur le site internet de la CARA.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

➡ **Procédure d'autorisation environnementale du système d'assainissement des eaux usées de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre et concession d'utilisation du DPM pour le rejet.**

Conformément aux obligations fixées par l'arrêté préfectoral du 11 août 2015, le dossier de demande d'autorisation environnementale a été transmis aux services de l'État. En parallèle, une demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) a été transmise pour le rejet des eaux traitées. Suite à la désignation du commissaire enquêteur par le tribunal administratif et l'arrêté préfectoral du 5 août 2019, l'enquête publique conjointe pour ces demandes s'est déroulée du 30 septembre au 8 novembre 2019 inclus. Elle a eu lieu dans les 16 communes concernées : Arvert, Breuillet, Chaillevette, Étaules, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes-La Palmyre, Médis, Mornac-sur-Seudre, Royan, Saint-Augus-



© Sébastien Huslé

tin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer. Le commissaire enquêteur a ensuite établi la synthèse des remarques, observations et propositions du public à laquelle la CARA a répondu dans un mémoire. Enfin le commissaire enquêteur a rédigé son rapport et a émis le 6 décembre 2019 :

- un avis favorable à la demande d'auto-risation environnementale ;
- un avis favorable à la demande de concession d'utilisation du DPM pour le rejet.

Les arrêtés préfectoraux seront pris en 2020.

➡ **Études diagnostiques des réseaux d'assainissement.** Le schéma directeur d'assainissement validé en 2017 prévoit comme un des principaux objectifs « la recherche et la réduction des entrées d'eaux parasites dans les réseaux ». Les études sur Cozes et Mortagne-sur-Gironde ont débuté en 2018 et se sont poursuivies en 2019 avec les tests à la fumée et la campagne de mesures en nappe haute. Elles seront finalisées en 2020. Les études sur l'ensemble de la commune de Médis, sur le bassin versant de Bernezac à Saint-Palais-sur-Mer et le bassin versant de Nauzan à Vaux-sur-Mer ont commencé en 2019 et se poursuivront en 2020.

➡ **Travaux de mise en place du réseau d'assainissement et création d'une unité de traitement des eaux usées pour le bourg de Corme-Écluse.** Pour un montant global de plus de 2 millions d'euros HT, 5 km de réseaux seront installés dans le centre bourg ainsi que quatre postes de refoulement pour 159 branchements. Les eaux usées collectées seront traitées par des Filtres Plantés de Roseaux dimensionnés à 700 Équivalents-Habitants (une extension à 950 EH sera possible dans le futur). Les travaux débutés en 2018 se sont poursuivis en 2019 et seront finalisés en 2020.

➡ **Début des études « développement durable du contrat de DSP.** Les quatre études dites « développement durable » prévues au contrat DSP de la CERA ont commencé à l'automne 2019, il s'agit de :

- Réutilisation des eaux traitées « REUT » par Ecofilae, bureau d'études spécialisé et reconnu au niveau national et international. Il s'agit d'une étude de faisabilité technico-économique de la réutilisation des eaux traitées, notamment en irrigation agricole. Il conviendra de sélectionner les stations, définir les traitements complémentaires nécessaires, trouver les partenaires irrigants, définir les responsabilités

des différents acteurs et les clés de répartitions financières.

- Méthanisation des boues par le cabinet Merlin. L'étude a pour but de définir les possibilités de création de la méthanisation sur une ou plusieurs stations d'épuration de la CARA, d'en définir les caractéristiques techniques, la viabilité et le type de production finale (biogaz, électricité, hydrogène...).
- Récupération de chaleur via l'assainissement par le cabinet Merlin. L'étude doit permettre de localiser les points du réseau ou les stations d'épuration où la récupération de chaleur est possible et d'établir les périmètres d'utilisation potentielle (chauffage, climatisation...).
- Panneaux photovoltaïques par « Bertin Environnement ». L'étude permettra de définir les projets potentiels sur des sites du service assainissement et de définir les caractéristiques techniques et financières.

➡ **Les travaux de 2019. Liste non exhaustive :**

- Breuillet / Taupignac : réhabilitation de 490 m de réseau de refoulement (avant aménagement de voirie par le département) ;
- Saint-Palais-sur-Mer / place de l'Océan et promenade Steisslingen :



réhabilitation de 400 m de réseau gravitaire (avant réaménagement de la voirie par la commune) ;

- Saint-Palais-sur-Mer / avenue de la Grande Côte : réhabilitation d'1 km de réseau entre le rond-point des Oliviers et la rue des Tourterelles (avant travaux de voirie) ;
- L'Éguille-sur-Seudre / Grand Rue : réhabilitation des réseaux, 520 m de gravitaire et 480 m de refoulement (avant travaux de voirie).

PROGRAMMATION DE TRAVAUX

- Programmation de travaux 2019 pour un montant total de 9 051 500 € HT (663 200 € HT pour la collecte, études, extension ou création de l'assainissement et 8 388 300 € HT pour les travaux de réhabilitation). (7,7 millions d'euros HT en 2018 avec 1,2 millions d'euros HT d'extension et 6,5 millions d'euros HT de réhabilitation)

➔ **Extension de réseau** notamment Breuillet (allée des Ajoncs, allée du Bois de Forgit) ; Les Mathes (avenue Pierre Sibard) ; Sablonceaux (rue de Coulimbre, rue de la Vieille Forge) ; ...

➔ **Réhabilitation de réseau** notamment Cozes (route de Bordeaux) ; Royan (rue de la Glacière) ; Saint-Palais-sur-Mer (avenue de la Grande Côte-2ème tranche) ; Refoulement amiante-ciment Étaules/La Passe et Breuillet/Taupignac ; étude préalable à la réhabilitation de 9 refoulements amiante-ciment sensibles ; étude préalable à la construction de la nouvelle station d'épuration de La Tremblade ; ...

• **Programmation de travaux 2020 pour un montant total de 7 515 435 € HT** (3 821 335 € HT pour la collecte, études, extension ou création de l'assainissement et 3 694 100 € HT pour les travaux de réhabilitation).

➔ **Extension de réseau** notamment Arces-sur-Gironde (Brézillas + Bardécille sur Semussac) ; Médis (Les Brandes) ; Meschers-sur-Gironde (avenue de Suzac, allée du Trier-Têtu et rue des Perdrix) ; Saint-Romain-de-Benet (Le Vivier) ; ...

➔ **Réhabilitation de réseau** notamment Saujon (route de Royan) ; station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer (remplacement des dégrilleurs) ; station d'épuration de Saint-Georges-de-Didonne (traitement des boues,

désodorisation et génie civil) ; Médis (stockage des boues) ;

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Au 1^{er} janvier 2019

	Partie Fixe (€ HT / an)	Part proportionnelle (€ HT / m ³)
Part CARA	56,06	0,3480
Part délégataire	59,20	0,6405

Soit 2,14 € TTC pour une consommation de 120 m³ (total de 257,27 € TTC hors redevance Agence de l'eau).

Soit 2,67 € TTC pour une consommation de 80 m³ (total de 194,34 € TTC hors redevance Agence de l'eau).

À partir du 23 avril 2019

	Partie Fixe (€ HT / an)	Part proportionnelle (€ HT / m ³)
Part CARA	56,06	0,3480
Part délégataire	29,70	0,7280

Soit 1,97 € TTC pour une consommation de 120 m³ (total de 236,37 € TTC hors redevance Agence de l'eau).

Soit 2,36 € TTC pour une consommation de 80 m³ (total de 189,02 € TTC hors redevance Agence de l'eau).

• Communication

Pour un maximum de transparence et informer au mieux les usagers, le service assainissement communique très régulièrement via :

• des visites des stations d'épuration

À Saint-Palais-sur-Mer par le collectif « Estuaire pour tous » en octobre 2018, le « collectif des résidents secondaires de Saint-Palais-sur-Mer » le 15 juillet 2019, l'association « Pays Royannais Environnement », le 13 août 2019. Visite de la station de Saint-Georges-de-Didonne le 23 octobre 2019 avec l'entreprise Presto et des agents de la ville de Saint-Georges-de-Didonne) ;

• des **articles dans le Cara'mag** (informations sur les travaux d'assainissement dans les communes, présentation des diagnostics des

réseaux pour lutter contre les eaux parasites, nouvelle délégation de service public, sensibilisation sur les rejets interdits au réseau, notamment les lingettes...)

- La **presse locale** a également publié des articles sur l'assainissement des eaux usées sur le territoire (travaux d'assainissement dans les communes, nouvelle délégation de service public...).

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'ANC concerne les zones d'habitat dispersé : les eaux usées sont traitées sur la parcelle par une installation adaptée sous la responsabilité du propriétaire, pour assurer la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

Ces installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes. Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...





Les **usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC)** sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement. 6 030 habitations sont équipées d'un assainissement non collectif.

Comme imposé par la réglementation, le SPANC a été créé dès le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 33 communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique **deux missions principales : l'examen de la conception et la vérification de l'exécution pour les installations neuves ou à réhabiliter, ainsi que la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations.**

Ces diagnostics ont débuté en 2006. Cette vérification est également effectuée lors des ventes. En 2019, ont été réalisés :

- **96 attestations de mise en service d'ANC contrôlés conformes** (124 en 2018) ;
- **680 contrôles des installations existantes dont 188 dans le cadre de ventes immobilières** (311 en 2018 pour 198 ventes). En 2019, la campagne de diagnostic a été terminée sur la zone ostréicole (76 diagnostics en 2019) et a été effectuée sur Saint-Romain-de-Benet (350 diagnostics réalisés en 2019).

LES REDEVANCES ANC

Trois redevances sont instaurées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été confirmés par délibération votée par le conseil communautaire du 19 novembre 2018 (pas d'augmentation depuis 2001) à savoir :

- 90 € pour le contrôle des installations neuves ;
- 50 € pour la vérification du bon fonctionnement des installations existantes ;
- 50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement lors d'une vente.

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

SUBVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Au titre des contrôles réalisés par le SPANC, l'Agence de l'eau a apporté en 2019 une aide financière de 16 565 € pour l'activité de 2018 (à partir de 2019 cette aide a été arrêtée).

ET EN 2020...

■ Liste non exhaustive des travaux, études, dossiers en Assainissement Collectif à venir :

➔ **Fin de la procédure d'autorisation environnementale du système d'assainissement des eaux usées de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre et de la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour le rejet.** Un arrêté préfectoral pour chacune des demandes...

➔ **Lancement de la procédure pour le nouvel arrêté préfectoral d'autorisation du plan d'épandage des boues** (finalisation du dossier, enquête publique, arrêté préfectoral).

➔ **Études diagnostiques de lutte contre les eaux parasites** avec la finalisation sur Cozes et Mortagne-sur-Gironde ; la poursuite sur Médis, Saint-Palais-sur-Mer/Bernezac et Vaux-sur-Mer/Nauzan ainsi que le démarrage de l'étude sur Saujon.

➔ **Sécurisation et réhabilitation de refoulements intercommunaux.** Ces travaux, inclus dans le plan d'actions du SDAEU, permettront de sécuriser davantage les refoulements intercommunaux. En 2020, lancement des études préalables à la réhabilitation des refoulements en amiante-ciment pour 12 canalisations représentant environ 40 km (Breuillet/Taupignac, Étaules/La Passe, Les Mathes/La Garenne, Meschers-sur-Gironde/Fagnard et Le Port, Royan/Paradou et Prémoin, Saint-Georges-de-Didonne/Chata et Coca, Saint-Sulpice/PRG, Saujon/PRG et Semussac/PRG).

➔ **Début des études pour la construction de la station d'épuration de La Tremblade.** Prévues par le Schéma Directeur d'Assainissement « SDAEU » validé en 2017, une nouvelle station d'épuration doit être créée à La Tremblade en remplacement de l'actuelle dont le génie civil est vieillissant. Cet ouvrage aura comme aujourd'hui une capacité épuratoire de 24 000 EH. Les études et démarches préalables aux travaux débiteront en 2020. La livraison de la future station d'épuration est prévue pour 2023-2026.

➔ **Modernisation des stations d'épuration** de Saint-Palais-sur-Mer avec le remplacement des dégrilleurs et de Saint-Georges-de-Didonne avec le remplacement du traitement des boues, la mise en place d'une désodorisation et des reprises de génie civil.

➔ **Mise en service du réseau et de l'unité de traitement de Corme-Écluse.**

➔ **Suppression des unités de traitement de L'Éguille-sur-Seudre-Les Métairies (25 EH) et Cozes-Les Bretons (50 EH) et raccordement aux réseaux existants des communes.**



EAU POTABLE

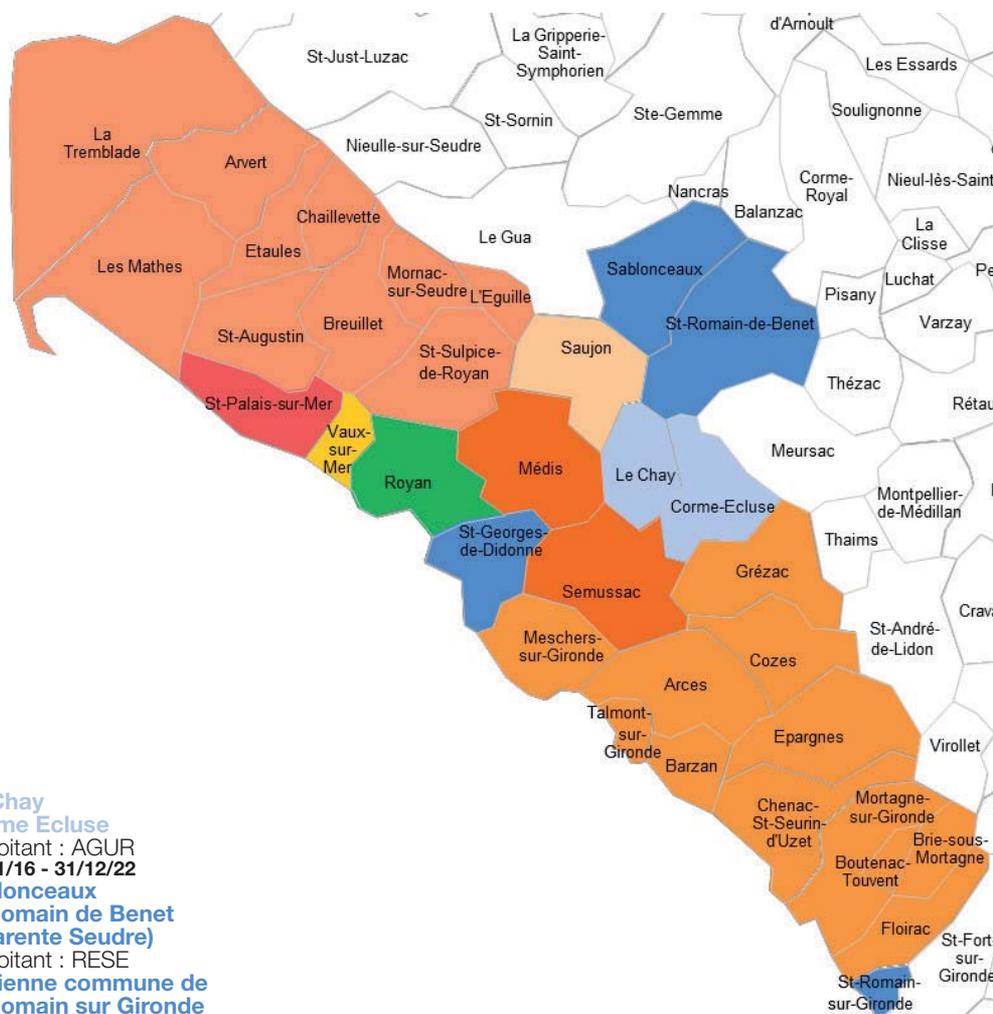


Depuis le 1^{er} janvier 2014, les communes du territoire ont confié à la CARA la responsabilité de gérer leur approvisionnement en eau potable.

Cette nouvelle compétence s'ajoute à celle de l'assainissement des eaux usées, exercée depuis plus de 50 ans par l'intercommunalité. La CARA se retrouve ainsi en position de maîtriser l'ensemble du cycle de l'eau, de l'approvisionnement au traitement des eaux usées. Pour cela, l'agglomération peut compter sur la longue expérience et les compétences techniques du Syndicat des eaux de Charente-Maritime, auquel

la CARA a adhéré le 1^{er} janvier 2014. Créé en 1952, le syndicat départemental, rebaptisé **Eau 17**, regroupe aujourd'hui 457 communes et une intercommunalité, la CARA, pour le compte desquelles il assure la gestion, le renouvellement et le développement du réseau d'eau potable. Le territoire de la CARA compte **76 172 abonnés** et onze services d'eau potable. La CARA est alimentée en eau essentiellement par des ressources locales : résurgence de Chauvignac à Chenac, et forages à Saujon, Le Chay, Royan et Vaux-sur-Mer.

LES ONZE SERVICES D'EAU POTABLE



Rives de la Seudre

Exploitant : CER
28/04/08 - 31/12/22

St-Palais-sur-Mer

Exploitant : CER
01/03/19 - 31/12/21

Vaux-sur-Mer

Exploitant : CER
01/01/10 - 31/12/21

Royan

Exploitant : R2E
01/01/10 - 31/12/21

St Georges de Didonne

Exploitant : RESE

Chenac

Exploitant : CER
01/01/12 - 31/12/23

Saujon

Exploitant : CER
01/01/08 - 31/12/19
01/01/20 - 31/12/21

Médis Semussac

Exploitant : CER
01/01/10 - 31/12/21

Le Chay

Exploitant : AGUR
01/01/16 - 31/12/22

Sablonceaux

St Romain de Benet

(Charente Seudre)

Exploitant : RESE

Ancienne commune de St Romain sur Gironde

(Saint Fort Lorignac)

Exploitant : RESE

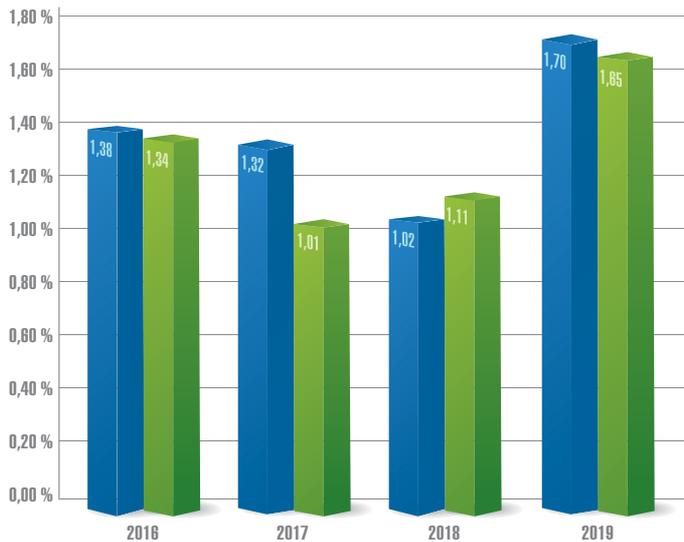
CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE D'EAU POTABLE

	Exploitant	Communes	Abonnées	Linéaire (km)	Densité (ab / km)
CHARENTE SEUDRE	RESE	2	1 630	86	19
CHENAC	CER	12	8 466	338	25
LE CHAY CORME ECLUSE	AGUR	2	1 036	48	22
MEDIS SEMUSSAC	CER	2	3 118	86	36
RIVES DE LA SEUDRE	CER	10	20 625	464	44
ROYAN	R2E	1	19 389	221	88
SAUJON	CER	1	4 456	76	59
ST-FORT-LORIGNAC	RESE	-	160	-	-
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	RESE	1	6 139	93	66
ST PALAIS-SUR-MER	CER	1	5 895	83	71
VAUX-SUR-MER	CER	1	5 282	70	76
CARA		33	76 196	1 564	49

	CARA	Eau 17
COMMUNES ADHÉRENTES	33	457
NOMBRE D'HABITANTS	84 236	513 445
NOMBRE D'ABONNÉES	76 172	330 633
DENSITÉ (ABONNÉES / KM DE RÉSEAU)	51	27
LINÉAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION PAR ABONNÉS (ML / ABONNÉ)	20	36

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS

À l'échelle d'Eau 17 À l'échelle de la CARA



LE PATRIMOINE

	CARA	Eau 17
RÉSERVOIRS	34	317
LINÉAIRE DE CANALISATIONS	1 564 km	12 368 km
CANALISATIONS RENOUVELÉES EN 2017	14 km	87 km
TAUX DE RENOUELEMENT	0,85%	0,69%
BRANCHEMENTS EN PLOMB CONNUS À RENOUELER	411	809

CONSOMMATION MOYENNE

À l'échelle d'Eau 17 : 95,6 m³ /abonné/an

À l'échelle de la CARA : 92,0 m³ /abonné/an

	Exploitant	Communes	Abonnées	Linéaire (km)	Densité (ab / km)
CHARENTE SEUDRE	RESE	2	1 630	86	19
CHENAC	CER	12	8 466	338	25
LE CHAY CORME ECLUSE	AGUR	2	1 036	48	22
MEDIS SEMUSSAC	CER	2	3 118	86	36
RIVES DE LA SEUDRE	CER	10	20 625	464	44
ROYAN	R2E	1	19 389	221	88
SAUJON	CER	1	4 456	76	59
ST-FORT-LORIGNAC	RESE	-	160	-	-
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	RESE	1	6 139	93	66
ST PALAIS-SUR-MER	CER	1	5 895	83	71
VAUX-SUR-MER	CER	1	5 282	70	76
CARA		33	76 196	1 564	49





© Alexandre GARCIA

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CARA est compétente dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, ce canal, ce lac ou ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Suite à l'étude de préfiguration de la prise de compétence GEMAPI réalisée par le bureau d'études Espelia, en 2017/2018, la CARA a fait les choix

de gouvernance suivants :

- Exercer en propre la prévention des inondations sur l'ensemble de son territoire,
- Exercer en propre la gestion des milieux aquatiques (GEMA) sur le bassin versant de la Gironde,
- Transférer la GEMA au Syndicat mixte du bassin de la Seudre, sur le bassin versant de la Seudre.

Dans ce contexte, en 2019, la CARA a entrepris différentes actions pour exercer cette compétence.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMA)

Sur le bassin versant de la Gironde, une étude hydro morphologique a été confiée au bureau d'études Rivière environnement pour un montant de 29 700 € HT, et une durée de huit mois.

Cette étude doit permettre :

- D'obtenir une connaissance fine (état des lieux et diagnostic) des milieux aquatiques sur le bassin

versant de la Gironde situé sur la CARA,

- De définir le niveau d'intervention possible pour la CARA sur les milieux aquatiques ainsi qu'une stratégie de gestion, de travaux et de restauration que pourrait mener la CARA, adaptée aux enjeux propres à chaque secteur, de manière à atteindre le bon état écologique.

PRÉVENTION DES INONDATIONS (PI)

Signature de la convention-cadre avec le département de la Charente-Maritime. Depuis les années 1980, le département de la Charente-Maritime a conduit une politique affirmée en matière de protection du littoral afin de protéger la population contre les effets de la mer. À ce titre, et en tant que maître d'ouvrage, il a engagé un vaste programme de confortement et de création de systèmes de protection de son littoral contre les submersions marines.



Un exercice de pollution maritime grandeur nature a été organisé le 7 novembre à Ronces-les-Bains réunissant une quarantaine d'agents des services techniques communaux et des agglomérations du département dont ceux de la CARA.

Toutefois, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), a attribué la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) de manière exclusive et obligatoire au bloc communal au 1^{er} janvier 2018.

La loi du 30 décembre 2017, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, a introduit une dérogation donnant la possibilité aux départements de continuer leur action en lien avec la GEMAPI.

Dans ce contexte, la CARA et le Département de Charente-Maritime ont signé, le 9 août 2019, une convention-cadre relative à la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de protection contre la submersion marine et les inondations, d'une durée de cinq ans. Ainsi, le Département de la Charente-Maritime assurera la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de protection contre la submersion marine et les inondations tandis que la CARA deviendra gestionnaire des systèmes d'endiguement à réception des travaux.

LA DIGUE DE MUS DE LOUP

La digue de Mus de Loup, située à Ronces-les-Bains, sur la commune de La Tremblade, est l'unique ouvrage classé (C) sur le territoire de la CARA, préalablement à la prise de compétence GEMAPI. De fait, à compter du 1^{er} janvier 2018, cette digue a été transférée automatiquement de la commune de La Tremblade à la CARA, qui en est ainsi devenue gestionnaire et détentrice de l'arrêté de classement et de ses obligations.



EN 2019

des études réglementaires relatives à ce système d'endiguement ont été initiées :

- **La visite technique approfondie (VTA)**, réalisée par le bureau d'études Artélia au mois de juin, a fait apparaître plusieurs désordres prononcés de type « érosion » sur l'ouvrage, faisant courir un risque sur la fonction de protection.
- **L'étude de dangers** du système d'endiguement de Mus de Loup est en cours de réalisation par le bureau d'études agréé, ISL Ingénierie. Elle doit permettre de préciser le fonctionnement normal du système d'endiguement et d'évaluer les causes possibles et les conséquences d'éventuels dysfonctionnements des ouvrages. Elle évalue les performances du système d'endiguement. Elle permettra également de retenir un niveau de protection du système d'endiguement.

Suite aux conclusions et aux désordres constatés lors de la VTA, la CARA a sollicité le département de la Charente-Maritime afin de réaliser des **travaux d'urgence** sur les secteurs concernés, pour un montant total de 496 622,50 € HT financé à 50 % par le Département de la Charente-Maritime et à 50 % par la CARA. **Un peu plus de 510 mètres linéaires ont bénéficié de ces travaux.**



La CARA
développe



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



En matière d'action économique, l'année 2019 a été marquée par la mise en place des aides économiques de la CARA et par la première édition du programme d'incubation sous la marque « UP! Le Carré des Entrepreneurs® », en sus des services assurés depuis trois ans par la Plateforme Entreprendre.

LE LANCEMENT DES AIDES ÉCONOMIQUES DE LA CARA

D'année 2019 a vu le démarrage opérationnel des aides économiques de la CARA, après la signature, le 24 mai 2019 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, de la convention relative à la mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) sur le territoire communautaire.

Pour y parvenir, un règlement d'intervention des aides économiques communautaires a été adopté le 28 juin 2018 par le conseil communautaire. Il s'organise en six axes et 24 dispositifs :

1. Aide à la création et à la reprise d'entreprise
2. Aide au conseil
3. Soutien à l'investissement productif
4. Soutien aux organismes concourant au développement économique
5. Soutien aux actions collectives et aux événements économiques
6. Immobilier d'entreprise.

Les 24 dispositifs d'aides couvrent tous les champs de l'économie : agriculture, aquaculture, artisanat, industrie, services, etc., avec une prime pour les projets relevant des filières prioritaires identifiées dans le Projet économique de territoire de la CARA (économie circulaire, services aux entreprises, industrie de la création et de la culture, domotique, etc.). Ils visent à développer l'emploi salarié



© Antoine Bigot

sur le territoire et à accompagner la diversification et la montée en gamme de l'économie locale. Volontairement sélectifs, ils excluent par exemple les micro-entrepreneurs et les activités saisonnières.

Un comité d'agrément a été mis en place, associant des élus et des techniciens. Son rôle est de formuler un avis sur chacun des dossiers, avis ensuite transmis au Conseil communautaire, seul à-même d'octroyer les aides économiques.

Sur cette première année d'exercice, six comités d'agrément ont été tenus et 32 dossiers examinés. Au 31 décembre 2019, 20 subventions, dont 6 pour des créations ou reprises d'entreprise, ont été accordées au titre des aides économiques, pour un montant de 143 270 €.

Les projets accompagnés sont très divers : reprise d'un bar en milieu rural, création d'un espace de coworking, acquisition d'une nouvelle machine

par une société d'artisanat d'art, implantation d'une école de cirque, organisation d'un salon professionnel de l'enfance, etc.

LA PLATEFORME ENTREPRENDRE POURSUIT SA ROUTE

Totalisant le suivi de près de 520 projets sur trois ans, pour un taux communiqué de l'ordre de 10% de projets aboutis, la Plateforme Entreprendre agit comme une agence de développement économique sur le territoire et fédère l'écosystème entrepreneurial. Le flux de porteurs de projet et l'élargissement des missions de ce service ont permis le recrutement, mi-2019, d'une chargée de missions accueil économique. Pour plus de lisibilité et ouvrir un canal de communication supplémentaire, le service a mis en place un site Internet reprenant ses missions, son bilan et détaillant les contacts de ses réseaux : <http://plateforme-entreprendre.com/>



UP! LE CARRÉ DES ENTREPRENEURS®

Imaginé dans ses grandes lignes sous le vocable « Maison des entreprises », le projet de création d'un espace d'affaires, en plein cœur de ville, permettant un accompagnement qualifié sous forme de pépinières et résidence d'entreprises, un espace de co-working, et des salles de réunions équipées à la location, c'est sous la marque déposée UP! Le Carré des Entrepreneurs® que ce projet avance depuis 2018.

L'année 2019 a été l'occasion de créer un programme d'incubation co-créé et co-animé avec des consultants experts de l'accompagnement de start-up. Sept projets ont été sélectionnés sur les douze proposés, et ont pu bénéficier de cinq ateliers collectifs (proposition de valeur, modèle d'affaires, pitch, stratégie d'entreprise et arsenal compétitif, plan d'actions à un an) et de deux ateliers individuels menés en collaboration avec un mentor dédié, chef d'entreprise du territoire. Les porteurs de projets ont eu l'occasion de se présenter à l'ensemble des partenaires lors des Partenariales de la Plateforme Entreprendre fin novembre 2019. La construction du futur bâtiment, de 1000m² au sol, verra le jour mi-2022 au sein du quartier de la gare de Royan et en proximité directe du futur siège de la CARA, sur la base du travail de l'architecte Ricciotti.



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

UPI®
le CARRÉ
des ENTREPRENEURS

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, OSTREICOLE ET RURALITÉ

Le secteur agricole s'appuie sur des exploitations qui doivent relever le défi d'évoluer vers des modèles de production diversifiés et résilients aux chocs économiques et au changement climatique. Ce secteur doit aussi capitaliser sur le développement d'une agriculture durable en confirmant le choix résolu de la qualité.

À son niveau, la CARA accompagne le développement d'une agriculture durable et la structuration de circuits courts de proximité. Dans cette optique, ses actions visent d'une part à stimuler la demande et les débouchés commerciaux pour ces produits locaux de qualité (coordination d'un groupement de commandes alimentaires ; édition du livret « La route des saveurs » ; programme d'animations pédagogiques dans les écoles ; actions de découverte des métiers et savoir-faire avec « Chais d'Ici », « L'école va à la ferme » ; soutien aux restaurateurs de « Saveurs d'Ici, Cuisine de Chefs – SICC, ...) et d'autre part à accompagner les producteurs locaux dans le développement de leur offre (aides économiques aux producteurs avec une bonification pour les projets en agriculture biologique ; création d'un pôle de découpe et transformation de produits locaux ; soutien aux démarches collectives en faveur des circuits courts de proximité ; projet d'espace test agricole...). La CARA agit également en faveur de la mise en relation de l'offre et la demande localement, avec notamment un travail en cours sur la logistique et l'acheminement des produits en circuits courts de proximité.

Ces actions contribuent à la promotion des produits et savoir-faire locaux issus d'une agriculture durable, et par là même à la promotion de la santé par l'alimentation.



STRUCTURATION DE LA DEMANDE EN PRODUITS LOCAUX

FAIRE DÉCOUVRIR LES « CHAIS D'ICI »

Pour la cinquième édition, six domaines viticoles ont ouvert leurs portes au grand public le dimanche 9 juin 2019. L'occasion pour les 2 100 visiteurs de découvrir les produits et savoir-faire du territoire. Sous forme de visites guidées « du cep à la bouteille », de dégustations, d'animations culturelles, gastronomiques et ludiques, les vigneron ont partagé leurs métiers lors d'un moment convivial. La CARA coordonne l'opération et assure sa communication auprès du grand public. Les domaines partenaires de cette édition 2019 étaient le Domaine des Claires (Arvert), le Domaine de la Chauvillière (Sablonceaux), le vignoble Biteau (Sablonceaux), le Domaine et distillerie Brillouet (Saint-Romain-de-Benet), le Domaine Poncereau-de-Haut (Épargnes), le Domaine des Princes (Mortagne-sur-Gironde).

SENSIBILISER LES ENFANTS À L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

La sensibilisation des élèves s'appuie sur deux modes d'intervention complémentaires :

➔ **Interventions en classe** assurées par une animatrice du service développement agricole : le service agricole contribue au programme d'animations pédagogiques « développement durable » de la CARA, au travers de deux thématiques : « agriculture » et « nutrition-santé ». Vingt-neuf interventions ont été réalisées dans les classes maternelles et élémentaires du territoire

pour l'année scolaire 2018/2019. Des sujets tels que l'origine des aliments ou encore les richesses agricoles et aquacoles du territoire de la CARA sont abordés afin d'initier et sensibiliser les enfants.

➔ **Visites d'exploitations** via le programme « L'école va à la ferme » : comme chaque année, la CARA a pris en charge la coordination de ce programme, les réservations et le financement des transports de classes. **Près de 660 enfants ont eu l'opportunité de visiter une exploitation agricole ou aquacole** parmi les six sites proposés, représentant les différentes filières qui font la richesse du territoire de la CARA.

PROMOUVOIR L'OFFRE DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE DIRECTE

Publié depuis 2003, le livret « La route des saveurs » promeut des producteurs locaux pratiquant la vente directe de leurs produits. À ce jour, 36 producteurs du territoire Royan Atlantique y figurent. Ces derniers s'engagent à proposer des produits locaux et de qualité et à faire découvrir aux visiteurs leurs exploitations, leurs métiers et savoir-faire. Ce livret a été distribué dans les mairies, les hôtels et hôtelleries de plein air, les bureaux d'information touristique de l'agglomération et aux producteurs référencés dans ce guide. Un large panel de productions y est représenté : viticulture, élevage, maraîchage, ostréiculture, horticulture ou encore saliciculture, ... Autre initiative marquante de l'année 2019 : un carnet de recettes, vitrine des produits locaux et de saisons a été publié aux éditions Sud-Ouest. Les auteurs des recettes sont les chefs cuisiniers de l'association locale « Saveurs d'Ici, Cuisine de Chefs ». Les produits utilisés sont en partie ceux de producteurs et grossistes du marché de Royan et de producteurs de l'association Terr'Océanes.

FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DANS LA RESTAURATION HORS DOMICILE

La CARA coordonne un groupement de commandes alimentaires à destination de la Restauration Hors Domicile (RHD). Elle assure, dans ce cadre, l'organisation des réunions techniques, la rédaction et publication de l'appel d'offres, l'analyse des offres (dont l'organisation des tests alimentaires) l'attribution des marchés et le suivi des réclamations. En 2019, le nombre d'adhérents reste de 18 établissements (4 cuisines centrales, 5 restaurants scolaires, 2 lycées, 5 collèges, un EHPAD et la CARA). Le marché mutualise l'achat de denrées alimentaires (21 lots) et de produits d'entretien et jetables (1 lot) nécessaires au fonctionnement des restaurants collectifs du territoire. Accompagnée par le cabinet Agriate conseil, la CARA a renouvelé 9 lots en 2019 pour un marché effectif du 02/01/2019 au 31/12/2020.

ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE LOCALE

CRÉATION D'UN PÔLE DE TRANSFORMATION DE PRODUITS LOCAUX

La CARA soutient depuis 2016 la création d'un pôle de découpe et de transformation de produits locaux en vue de permettre aux producteurs d'accéder, en proximité de leur exploitation, à une gamme complète de services (découpe, transformation froide et chaude, conserverie, séchage-affinage, conditionnement/colisage). La construction de cet équipement débutera en 2020. L'année 2019 a permis d'avancer sur les nombreuses « briques » du projet. À noter, entre autres, une publication en avril



2019 d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des producteurs du territoire (courriers, insertions presse, annonces légales), le dialogue tout au long de l'année avec les territoires voisins (marais de Brouage, Ile d'Oléron, Saintonge romane...), la consultation en juin 2019 des services de la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP17), la mission confiée à l'AFIPAR/ Les Sicaudières, d'accompagnement des producteurs à constituer leur future société d'exploitation et à rédiger leur plan de maîtrise sanitaire (en vue des demandes d'agrément sanitaire)...

RECHERCHE D'UNE SOLUTION LOGISTIQUE MUTUALISÉE

Afin de développer l'approvisionnement local des restaurants scolaires, la CARA a réalisé un diagnostic de l'offre en produits agricoles en vue de structurer cette filière locale d'approvisionnement. Ce diagnostic a permis d'identifier les freins et les leviers de la commercialisation en circuits courts sur le territoire. Un axe de travail apparaissait prioritaire, celui

de « favoriser la création de partenariats logistiques entre acteurs locaux ». La mise en relation de l'offre et la demande localement nécessite en effet de lever un frein majeur, celui de la logistique et de l'acheminement des produits en circuits courts de proximité. La CARA a donc lancé un travail d'analyse des flux logistiques et des partenariats potentiels afin d'identifier la solution logistique mutualisée la plus adaptée à son territoire. Dans ce cadre, elle a mandaté le groupement de cabinets-conseils ECOZEPT/Interface Transport/Delphine Ducoeurjoly qui a démarré la tranche ferme de cette mission en mars 2019 et a livré ses premières conclusions le 13 janvier 2020. La tranche optionnelle de leur mission se déroulera au 1er semestre 2020. Elle doit permettre de valider l'engagement d'un noyau de producteurs et d'affiner avec eux la solution logistique la plus adaptée à leur localisation géographique, aux types de produits vendus et au niveau d'investissement raisonnable au regard du niveau d'activité visé.



ÉTUDES PROSPECTIVES ET POLITIQUES CONTRACTUELLES



Au service du développement territorial, la direction des études prospectives et politiques contractuelles (DEPPC) assure la recherche de subventions pour les projets de l'agglomération. Elle élabore les contrats territoriaux avec l'État, la Région et l'Europe, qui permettent le financement pluriannuel d'opérations structurantes ou de stratégies de développement économique et de cohésion territoriale.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT RÉGIONAL DE DYNAMISATION ET DE COHÉSION 2018-2020

Suite à la signature, le 10 janvier 2020, par le président de la région Nouvelle-Aquitaine Alain Rousset, en présence des présidents des communautés de communes de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes et des agglomérations Rochefort Océan et Royan Atlantique, du contrat de dynamisation et de cohésion (2018-2021), le service s'est consacré à la préparation de la convention de partenariat relative aux modalités de mise en œuvre et de financement de l'ingénierie du contrat qui a été adopté le 18 novembre 2019. Le service a également été fortement mobilisé, tout au long de l'année, sur le financement du futur pôle transformation de produits agricoles de Saujon, identifié dans le contrat signé avec la Région comme un projet structurant pour le territoire.

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER

Depuis décembre 2016, le service « politiques contractuelles » assure, à l'échelle du territoire de la CARA, la mise en œuvre, l'animation et la gestion du programme européen de développement local LEADER, destiné à soutenir les zones rurales et périurbaines dans le cadre d'une stratégie locale de développement définie au niveau local. Entre janvier et décembre 2019, l'équipe technique du GAL a recensé 28 sollicitations parmi lesquelles 5 opérations envisagées, 14 opérations accompagnées, une demande relative à l'animation du GAL pour l'année 2020 et 8 projets déclarés inéligibles, réorientés ou abandonnés. Ces chiffres ne tiennent pas compte des projets réorientés ou écartés dès la première prise de contact faute d'éligibilité. Sur le plan stratégique, l'année

2019 est marquée par une prévalence des opérations portées par des acteurs privés (contrairement aux années précédentes), un rattrapage des retards sur l'instruction des demandes d'aide au niveau régional, ce qui a permis d'avancer considérablement dans la programmation de l'enveloppe (+ 35% en un an) mais aussi par l'entrée en vigueur du règlement d'intervention économique de la CARA. Celui-ci permet de mobiliser facilement cette contrepartie publique pour le financement de projets privés pour lesquels la CARA n'était jusque-là pas en mesure d'intervenir faute de cofinancement disponible.

Au 31 décembre 2019, le nombre total de dossiers programmés s'élève à 33, pour un montant de FEADER de 891 183 euros soit 52,79 % de la maquette dévolue au GAL Royan Atlantique.

Le montant total de FEADER payé s'élève quant à lui à 334 025 euros soit 19,78 % de l'enveloppe globale. Environ 104 % de l'enveloppe financière du GAL ont été dirigés sur des opérations pour lesquelles une demande d'aide a été déposée ou est attendue. Cette marge supérieure permet d'assurer une consommation totale de la maquette à la fin de la période de programmation,

mais devra s'orienter vers une procédure adaptée afin de sélectionner les projets qui feront l'objet d'un financement et ceux qui seront finalement écartés. Dans cette perspective, le comité de programmation du GAL (réuni le 1^{er} octobre 2019) a décidé, dès janvier 2020, la mise en place d'une procédure de liste d'attente pour assurer une bonne gestion de la maquette financière en fin de programme.



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales



ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE ET DE LA PÊCHE (FEAMP)

Dans le cadre du groupe d'action locale pêche aquaculture (GALPA) financé par le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et la Région, 13 projets contribuant au développement des filières locales de la pêche et de l'aquaculture, ont reçu en 2019 un accompagnement financier, parmi lesquels :

- Le renforcement de l'activité de valorisation des poches ostréicoles porté par le chantier d'insertion Terre Mer Chantier basé à Arvert.
- La réalisation d'une étude de la place et de l'impact de la conchyliculture dans l'écosystème local portée par le Comité Régional de la Conchyliculture 17.
- L'étude du potentiel de valorisation des algues en Charente-Maritime, appliquée au Porphyra réalisée par le Centre régional d'expérimentation et d'application aquacole (CREAA).

À noter cette année, la mise en place au sein du GALPA, d'un groupe technique composé des filières professionnelles et des acteurs de Marennes Oléron, Rochefort Océan et Royan Atlantique (EPCI et/ou Office de Tourisme) dédiée à la valorisation touristique des métiers et des produits de la mer qui s'est concrétisée par le recrutement d'une chargée de mission à mi-temps sur le sujet.



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales



© Sébastien Husté



ET AUSSI EN 2019 :

- Montage et suivi de demandes de subvention pour des projets nouveaux ou en cours portés par la CARA ou ses communes membres (déchèterie d'Arvert, local infirmier d'Épargnes, pôle d'échanges multimodal de Saujon, chaufferie bois / réseaux de chaleur de La Tremblade, système billettique du réseau Cara'bus, etc.)
- Signature de la convention financière 2019 du contrat de ruralité.
- Participation à la première réunion de préparation du contrat de plan État-Région 2021-2027.
- Contribution à la réponse à l'appel à projets régional « nouvelle organisation touristique territoriale (NOTT) ».



PROMOTION DU TOURISME



Né de la fusion des 16 offices de tourisme communaux de l'agglomération, l'Office de tourisme communautaire (OTC) de la Destination Royan Atlantique a dédié l'année 2019 à la consolidation et la structuration de son fonctionnement.

L'Office de tourisme communautaire (OTC), pour son programme d'actions 2019, a mis l'accent sur le développement de ses missions statutaires avec :

- La mise en place d'une nouvelle organisation de l'accueil sur le territoire ;
- Le déploiement d'un nouveau programme de promotion et d'information en phase avec la nouvelle stratégie ;
- La consolidation et la structuration de ses offres de services.

ACCUEILLIR, INFORMER ET CONSEILLER

L'accueil des touristes sur notre territoire, reste une mission incontournable et s'oriente vers un conseil personnalisé et individualisé. Afin de répondre aux attentes, de plus en plus précises, de nos usagers et d'optimiser la diffusion de l'information touristique, le pôle accueil a repensé son organisation et son fonctionnement. Les bureaux d'information ont été répartis en zone d'expertise en fonction des ambiances touristiques et de la géographie du territoire : l'estuaire de la Seudre, la côte sauvage, les stations balnéaires historiques, l'estuaire de la Gironde et ses coteaux et l'entre-deux estuaires. Avec **518 000 visiteurs reçus en 2019**, l'office de tourisme enregistre une fréquentation stable sur l'ensemble des points d'accueil de la Destination Royan Atlantique. Avec un taux de 5%, la fréquentation de la clientèle étrangère reste également comparable à la saison 2018. Les demandes portent essentiellement sur la découverte du territoire ainsi que sur les manifestations. Parmi les clientèles

accueillies, il faut noter l'importance du segment couple. Enfin, la Nouvelle Aquitaine, l'Île-de-France et le Centre-Val-de-Loire restent, pour l'année 2019, les principaux bassins émetteurs de clientèles sur la destination.

Accueil et information délivrées à distance. Afin de gérer au mieux les ressources humaines et d'améliorer le conseil donné à distance, l'OTC a déployé un centre opérationnel client. Ce centre prend désormais en charge le traitement des appels téléphoniques, formulaires de contacts web, messages instantanés et procède à l'envoi de documentations. Localisé au sein du bureau d'information touristique de Saint-Georges-de-didonne, il permet de renseigner rapidement les visiteurs depuis son site internet et par téléphone.

L'Office de tourisme communautaire a également souhaité apporter un service d'information touristique et locale de qualité dans toutes les communes du territoire pour compléter les services des bureaux d'information touristique (BIT) existants. Ainsi en 2019, nos trente-trois communes ont été équipées d'écrans dynamiques pour répondre à quatre objectifs :

- Promouvoir le territoire et diffuser une information touristique fiable sur tout le territoire : photos, vidéos en format court, webcams, horaires des marées,
- Rendre accessible l'information 24 heures sur 24 dans toutes les communes : les écrans sont accessibles pendant et en dehors des périodes d'ouverture des BIT. Les communes qui n'ont pas de BIT bénéficient également d'un système

d'information touristique.

- Transmettre des contenus adaptés pour chaque commune : actualités locales et informations des communes, agenda des manifestations, météo, disponibilités des hébergements en temps réel, visibilité des lieux d'intérêts...
- Commercialiser des prestations : packs séjours, billetterie activités (sites de visite / croisières / animations...)

Visites guidées « individuelles ». Cette année le service des visites guidées de l'Office de tourisme communautaire a proposé aux conseiller(e)s en séjour passionnés par leur territoire de commenter des balades pendant la saison estivale. Six conseillers en séjour se sont lancés dans l'aventure et ont suivi une formation en interne pour devenir « passeurs d'histoire ». Le service, ainsi renforcé, a pu enrichir son offre de deux visites supplémentaires par rapport à l'année 2018. Dix types de visites guidées ont été proposées du mois de mai au mois de novembre, soit **205 visites réalisées au total. Les guides ont accueilli 2080 personnes, soit une augmentation de 3% par rapport à 2018.**

COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR LA DESTINATION

En 2019, la stratégie marketing de l'OTC a entièrement été retravaillée en fonction de nouveaux enjeux : porter la rupture en donnant à voir ce qu'on ne s'attend pas à voir, en communiquant toute l'année sur une image renouvelée de la villégiature. Quatre objectifs ont été fixés :

- **Désaisonnaliser** l'attractivité du territoire, valoriser un pays attractif en toute saison, devenir un territoire

à vivre toute l'année, dans toute sa géographie, toutes ses cultures et pratiques.

- **Renouveler** la clientèle du territoire, développer la marque et repositionner l'image de la destination sur une villégiature renouvelée.
- **Coordonner** les différentes composantes du territoire, éclairer les clientèles autour d'univers de séjours identitaires et restructurer l'offre touristique pour l'adapter à l'évolution de la demande.
- **Concurrencer** les autres destinations, convaincre et fidéliser une nouvelle clientèle porteuse de valeurs fortes et promouvoir un territoire différencié à l'économie dynamique.

ACCOMPAGNER ET COORDONNER LES ACTEURS DU TOURISME

L'Office de tourisme communautaire accompagne les professionnels du tourisme du territoire à chaque étape de leur projet et propose, notamment, des outils et informations pour optimiser l'attractivité de l'offre. Il a ainsi associé les socioprofessionnels et partenaires aux opérations de promotion de la destination et proposé des ateliers de professionnalisation.

Fin 2018, l'OTC a obtenu la certification pour le classement des meublés de tourisme et a ainsi développé ses offres d'accompagnement à la qualification de l'offre. **L'office de tourisme a ainsi classé plus de 245 meublés de tourisme en 2019.**

Dans le cadre de sa mission d'animation du territoire, l'Office de tourisme communautaire a mis en place un **club partenaire**. Lancé en avril 2019, le club tourisme partenaire est composé de socio-professionnels volontaires et de collaborateurs de l'Office de tourisme communautaire. Il permet de fédérer les professionnels autour d'un projet de territoire, et ce, afin d'améliorer collectivement la performance de l'économie touristique de la destination. Les commissions dédiées par secteurs touristiques, ont établi en 2019, un programme d'actions ambitieux pour l'année à venir :

La commission « agences de locations saisonnières »

- Mise en place et lancement d'un

observatoire

- Création d'un Welcome Pack
- Étude et réalisation d'un livret d'accueil numérique

La commission « hôtellerie de plein air (HPA) »

- Mise en place d'un guichet unique HPA pour les thématiques : pistes cyclables, voiries, environnement urbain, transport, signalisation, recrutement des saisonniers et de personnels qualifiés et gestion des déchets et de l'eau

La commission « hôtels »

- Déploiement de la conciergerie de destination
- Mise en place d'écrans dynamiques
- Repositionnement de l'observatoire hôtellerie

La commission « meublés et chambres d'hôtes »

- Refonte de la newsletter « meublés et chambres d'hôtes »
- Organisation d'une « plénière des acteurs »
- Création d'un Welcome Pack
- Lancement d'une étude sur la politique de prix du secteur

La commission « patrimoine »

- Chantier préparatoire à la refonte de la signalisation des patrimoines
- Validation et mise en place d'une signalétique hiérarchisée du patrimoine à l'échelle du territoire communautaire
- Création d'un pôle d'animations contées (visites animées par les bénévoles du territoire avec logistique OTC)

La commission « restaurants »

- Mise en place d'un label pour nos restaurants
- Création d'une plateforme « saisonniers »

La commission « loisirs »

- Lancement d'une « carte villégiature » pour les résidents secondaires et les habitants
- Organisation d'assises du loisir pour les acteurs « loisirs » du territoire
- Déploiement de la conciergerie de Destination « Elloha »

La commission « événementiel »

- Mise en place d'un « agenda des grands événements » pour la définition

d'un plan communautaire de soutien aux grands événements

- Amélioration de la coordination des événements (promotion hiérarchisée)
- Mise en place d'un guichet unique pour les organisateurs d'événements
- Création d'un nouvel événement identitaire au niveau communautaire

COMMERCIALISER

Dans le cadre de sa mission de commercialisation de la destination, l'Office de tourisme communautaire a déployé un outil de réservation en ligne sur son site internet. Cet outil, permet aux hébergeurs et prestataires d'activité de maîtriser et développer leur distribution en ligne et de simplifier leur gestion. L'OTC a également fait le choix de développer une conciergerie de destination. Cette fonctionnalité permet aux hébergeurs de proposer un service de réservation de loisirs et visites à leur clientèle (campings, hôtels, chambres d'hôtes, meublés...). Cette conciergerie offre une alternative intéressante aux prestataires d'activités qui souhaitent gagner en visibilité sans pour autant commercialiser leurs prestations par le biais des OTA's (Booking, AirBnB, Expedia, TripAdvisor...).



POUR ALLER PLUS LOIN

- Espace professionnel de la destination :

<https://www.royanatlantique.fr/espace-pro/>

- Plus d'infos :

Cf. Rapport d'activité de l'OTC





Deux syndicats mixtes ont été créés pour assurer la gestion des ports sur l'estuaire de la Seudre et sur ceux de la Gironde. En unissant ses forces à celles du Département et de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, au sein de ces nouvelles structures, la CARA a pour ambition d'harmoniser la gestion des ports pour étendre les services rendus aux usagers, moderniser et développer les infrastructures.

LE SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE

Le Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seudre a été officiellement créé le 23 novembre 2017 par arrêté préfectoral, pour une durée illimitée.

Son siège est fixé à La Tremblade. Lors du premier comité syndical des ports de l'estuaire de la Seudre, le 14 décembre 2017, Jean-Pierre Tallieu a été élu président du nouveau syndicat mixte, Mickaël Vallet premier vice-président et Fabienne Aucouturier deu-

xième vice-présidente. Le syndicat est dirigé par Pierre-Yves Chevalier.

Le syndicat mixte est compétent depuis le 1^{er} janvier 2018 sur les onze ports qui lui sont transférés. Il exploite en direct depuis le 1^{er} janvier 2018 les deux ports de La Tremblade et celui de Marennes depuis le 1^{er} janvier 2019 ; les huit autres ports continuent à être exploités par les communes, pour le compte du syndicat (contrats de délégation de service public en vigueur), jusqu'à la fin des contrats au 31 décembre 2019.

LES ONZE PORTS GÉRÉS PAR LE SYNDICAT

L'objet de ce syndicat est d'assurer la compétence prévue par la loi NOTRe. À ce titre, le département de la Charente-Maritime a transféré les onze ports suivants pour environ 1 230 places de navires :



- **La Tremblade :**
Route Neuve / l'Atelier
- **Arvert :**
Coux / La Grève à Duret
- **Étaules :**
Orivol / Les Grandes Roches
- **Chaillevette :**
Chatressac / Chaillevette
- **Mornac-sur-Seudre :**
Mornac
- **L'Éguille-sur-Seudre :**
L'Éguille
- **Marennes :**
La Cayenne



STRUCTURATION ET ORGANISATION EN 2019

Le syndicat a poursuivi sa structuration tout au long de l'année 2019 et a mené entre autres, les principales actions suivantes :

- organisation interne par l'accueil et le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement du service pour ce second exercice et en prévision du futur ; en fin d'année, le syndicat compte 9 agents (1 directeur, 1 assistante, 1 maître de port adjoint, 2 agents administratifs et 4 agents techniques) ;
- appropriation et mise à jour des autorisations d'occupation du domaine public portuaire ; paramétrage du logiciel de gestion des AOT ;
- accueil et information des usagers ;
- gestion et maintenance des installations portuaires de La Tremblade et de Marennes ; services aux usagers (grutages, carénages) sur les deux ports ;
- appui aux communes gestionnaires des ports concédés ; préparation des modalités de fin des concessions.

- investissements nouveaux : ponton de plaisance à Marennes, travaux d'aménagements à La Cayenne, automatisation d'ouvrages hydrauliques, pontons fixes ;
- mise en œuvre du processus d'indemnisation des usagers en cas d'abandon d'installations qui peuvent être réattribuées immédiatement (cabanes, pontons) ;
- mise au point du règlement commun des autorisations d'occupation du domaine public portuaire ;
- préparation du passage de relais technique avec les communes gestionnaires des 8 ports des Hauts de Seudre ;
- études sur les tarifs portuaires, les ouvrages portuaires (inventaire et état des lieux), la qualité des eaux et des sédiments à La Tremblade, le remplacement de la porte de l'écluse du port de Marennes en 2020, le renouvellement des autorisations d'exploitation de la station d'avitaillement en 2021 ;
- suivi du démarrage des travaux de création de l'extension du port-chenal de L'Atelier à La Tremblade ;
- enregistrement des demandes de places dans le nouveau bassin portuaire pour 2021 et gestion harmonisée des listes d'attente.





SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE ESTUAIRE ROYAN Océan LA PALMYRE

Le Syndicat Mixte portuaire Estuaire Royan Océan La Palmyre a été créé par arrêté préfectoral du 23 novembre 2017. Constitué de deux membres, le Conseil département de la Charente Maritime et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), il assure désormais la compétence, le développement et la gestion des sites portuaires de Royan et de Bonne Anse. Son périmètre sera amené à évoluer et devrait intégrer, à moyen terme, les sept ports de la rive droite de la Gironde actuellement dans le périmètre de compétence du Grand Port Maritime de Bordeaux (Meschers-sur-Gironde, Talmont-sur-Gironde, Barzan, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Saint-Fort-de-Gironde, Vitrezay et Mortagne-sur-Gironde).

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION PORTUAIRE

- Finalisation en septembre 2019 des travaux relatifs à la mise en place des équipements permettant l'accueil des paquebots fluviaux à Royan pour un coût de 1,055M€. Les principaux équipements sont : 4 ducs d'albe équipés de bollards flottants, un ponton de 54 mètres, 1 passerelles d'accès, une borne électrique de forte puissance (3x250KVA) permettant aux paquebots de se brancher au réseau électrique et une borne eau potable (grand débit) ;
- Sécurisation de la zone technique de la criée : réfection et électrification du portail d'accès et mise en place d'une vidéosurveillance ;

- Mise en place de deux déchetteries portuaires (aire de carénage et criée) afin de gérer les déchets dangereux et banals et d'un registre réglementaire de suivi permettant d'assurer leurs traçabilités
- Modernisation du vieux bassin de plaisance : renouvellement complet de deux travées de pontons (202 ml) ;
- Amélioration des services aux usagers du port de Bonne-Anse : mise en place du Wi-Fi, réfection électrique des pontons, refit du bateau de servitude du port, changement de différents équipements (adoucisseur, production d'eau chaude...);
- Réalisation d'une étude diagnostic afférente au changement complet du système de froid de la criée (frigos, tour à glace...) suite à la vétusté des équipements actuels et à l'évolution des normes européennes (gaz) ;
- Réfection de la coursive de la criée afin de permettre l'accueil des groupes lors des visites en toute sécurité et dans des conditions satisfaisantes.

AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT PORTUAIRE

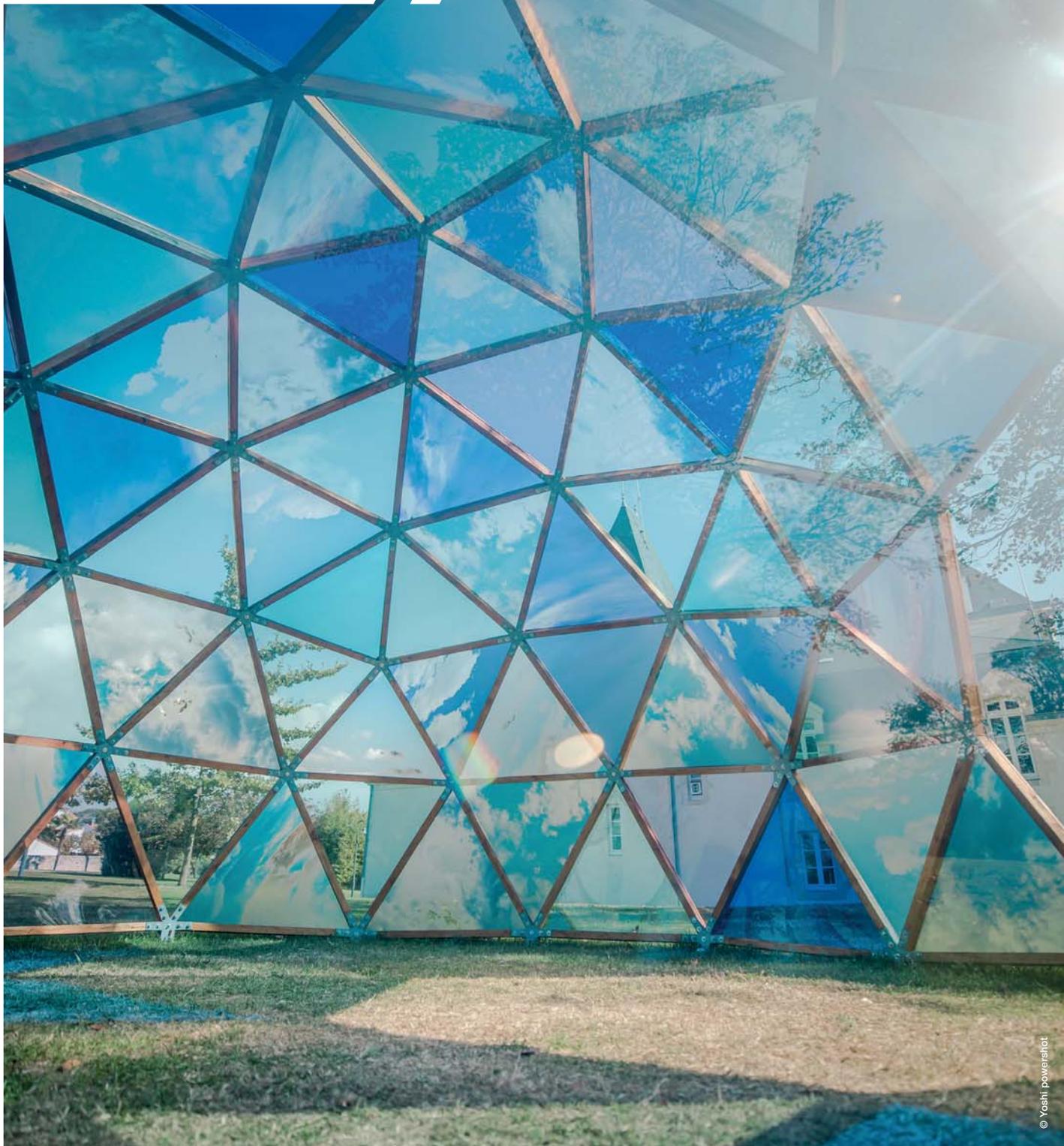
- Harmonisation des contrats d'amarrage entre nos deux sites portuaires et mise en place d'une gestion informatisée à Bonne-Anse ;
- Refonte des arrêtés d'autorisation d'occupation temporaire des terrasses des voûtes du port et des autorisations d'activités professionnelles s'exerçant sur les plans d'eau portuaire afin de sécuriser ces actes, définir les conditions de mise à disposition (droits et devoirs), disposer d'outils de gestion répressifs

- (pénalités, intérêts) et intégrer les plans précis des espaces concernés ;
- Constitution du conseil portuaire et élection des membres du comité local des usagers permanents de la plaisance ;
- Sécurisation des conditions de mise à disposition des équipements de la criée auprès des marins pêcheurs (convention d'engagements).

SÉCURISATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

- Élaboration d'un document unique de sécurité et déploiement des premières actions ;
- Mise en place d'un règlement relatif à l'habillement et aux équipements individuels et collectifs de protection des personnels : dotations par activité, types, modalités de gestion ;
- Déploiement d'une gestion annualisée du temps de travail par activité et en fonction des saisonnalités et harmonisation des périodes de décompte du temps de travail et de congés ;
- Définition et déploiement d'outils de suivis et de contrôles permettant de sécuriser le fonctionnement de la structure dans le cadre notamment des activités financières, administratives et juridiques (marchés, RH, actes, sécurité,..) ;
- Élaboration des plans des réseaux par site afin de sécuriser le fonctionnement au quotidien (astreintes, secours, connaissance générale partagée,..): réseaux électriques, contrôles d'accès, eau potable et eau usée.

La CARA divertit



CULTURE



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, par le biais de son service des affaires culturelles, initie, met en place et valorise des actions culturelles originales et diversifiées à l'échelle de son territoire. En 2019, les projets proposés ont une nouvelle fois su rencontrer leur public et offrir de beaux rendez-vous artistiques aux habitants et visiteurs. Le succès indéniable de l'exposition de Titouan Lamazou à la Maison des Douanes en est un bel exemple.

LA MAISON DES DOUANES

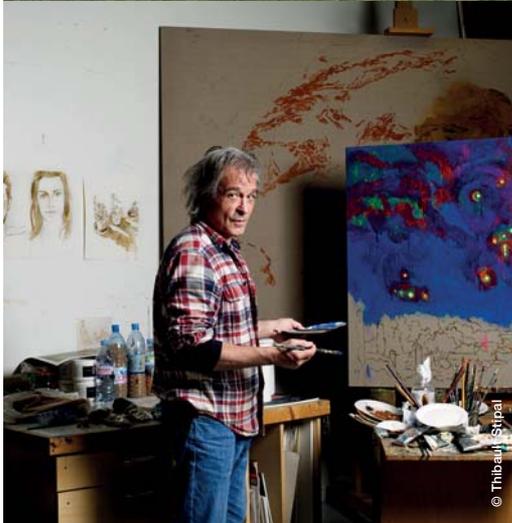
La CARA a transformé l'ancienne Maison des Douanes à Saint-Palais-sur-Mer en un lieu dédié aux arts et à la culture. Ainsi, depuis 2017, le site, ouvert à tous, offre l'occasion aux artistes contemporains d'exposer leurs œuvres dans un espace privilégié largement ouvert sur le paysage. L'année 2019 a

été marquée par le succès de l'exposition « Œuvres vagabondes » de Titouan Lamazou qui a accueilli presque 40 000 visiteurs du 4 avril au 5 janvier 2020. L'exposition évoquait cinquante ans de parcours vagabond de l'artiste, à travers ses premiers carnets de dessins, ses portraits extraits de l'œuvre *Femmes du Monde*, ses témoignages d'artiste engagé en zones de conflit,

depuis la République démocratique du Congo jusqu'à ses travaux récents auprès des populations réfugiées du Sahara. Elle s'achevait par une sélection de créations réalisées aux Iles Marquises en 2017 et 2018, pour sa dernière exposition *Le Bateau-atelier* au Musée du Quai Branly – Jacques Chirac. Des rencontres ont été organisées par la direction des Affaires Culturelles entre Titouan Lamazou et le public à travers trois séances de dédicaces et une conférence de l'artiste, organisée dans la salle de cinéma Le Lido, à laquelle plus de 250 personnes ont assisté.



© Julia Hesse



© Thibault Spital



© DR



© DR

Des spectacles de danse s'inspirant des thèmes de l'exposition ont été présentés à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine avec Artcad17, la toute nouvelle école de danse professionnelle créée à Royan. Le public était au rendez-vous.

Concernant la médiation, le choix avait été fait de consacrer toutes les matinées à l'accueil scolaire. Ce choix s'est avéré payant ; ce sont ainsi plus de 2 000 élèves, soit 80 classes qui ont été accueillies, confirmant l'engouement du milieu scolaire pour les propositions artistiques et ateliers de médiation développés par la CARA. Conçu en 2018 dans la partie extension de la Maison des Douanes, l'espace boutique, tant par sa configuration que par son contenu renouvelé, a très bien fonctionné. Outre les produits estampillés CARA/MDD, les livres et jeux dédiés aux plus jeunes, les ouvrages d'art sélectionnés, les œuvres, livres ou encore carnets de voyages de Titouan Lamazou ont ravi les visiteurs. Depuis l'ouverture du site, à l'exigence artistique et technique correspond une **qualité d'accueil des publics et de l'artiste**. Le bon fonctionnement et la po-

lyvalence de l'équipe des agents d'accueil ont été appréciés. La qualité du travail de médiation a également fait l'objet de témoignages de satisfaction des enseignants.

Relayé par la presse locale et nationale, la Maison des Douanes et l'exposition de Titouan Lamazou ont été mises à l'honneur par Edouard Baer dans son émission « Lumières dans la nuit » diffusée en direct à partir de Saint-Palais-sur-Mer sur France Inter. Au-delà du succès confirmé cette année, comme le traduisent aussi les chiffres, avec plus de 90 800 € de recettes générées pour la CARA et la prolongation de l'ouverture de l'exposition jusqu'au 5 janvier 2020, il semble intéressant de retenir, qu'en à peine trois ans, la Maison des Douanes a atteint un niveau de fréquentation honorable. De plus, elle a suscité un engouement certain des habitants, si l'on en juge par le nombre de visiteurs qui n'ont pas hésité à venir plusieurs fois sur site avec parents et amis.

La reconnaissance de ce site en tant que lieu d'art et de culture se confirme, de même que sa contribution à l'attractivité et au rayonnement culturel du territoire.



© Antoine Bigot

Conférence de Titouan Lamazou le 15 juin 2019 au Lido à Royan.



JEUDIS MUSICAUX

La 31^e édition des **Jeudis Musicaux** s'est ouverte le 6 juin en l'église de L'Éguille-sur-Seudre avec le pétillant quintette à cordes Smoking Joséphine, créé sous l'impulsion de la talentueuse Geneviève Laurenceau. La programmation s'articule autour des plus grands artistes, tous promus des plus prestigieux prix internationaux, confirmés ou en devenir à l'image du duo accueilli cette année : Juliette Hurel, flûtiste incontournable. Parmi ses distinctions, celle de la « révélation soliste instrumental » aux victoires de la Musique en 2004 et Anais Gaudemard, jeune harpiste déjà reconnue sur la scène internationale. Ont également été accueillis Camille Thomas, Julie Depardieu et les frères Pasquier. La manifestation s'est étirée de juin à septembre sur les **33 communes de la CARA** et a permis, à travers la musique de valoriser le patrimoine culturel du territoire (églises et temples). **Plus de 180 artistes ont été accueillis en 2019.**



Ce **projet territorial d'envergure** s'appuie sur les associations locales et fédère ainsi plus de 200 personnes pour accueillir les artistes et le public et organiser de belles occasions de rencontre lors du moment de convivialité à chaque fin de concert. Par ailleurs, pour les postes d'accueil du public et de la billetterie, une vingtaine d'agents de la CARA ont répondu présents suite à un appel à candidatures.

Cet événement, devenu incontournable dans le paysage régional et parmi les professionnels de la Musique, s'est clôturé le 19 septembre à Arvert avec les virtuoses Voces 8, ensemble britannique qui a enchanté l'assistance avec leurs performances vocales.



Malgré l'absence de deux têtes d'affiche, remplacées au pied levé par des musiciens aux parcours tout autant exceptionnels, la saison a enregistré **5 335 entrées** dont plus de 4 600 payantes, permettant ainsi d'atteindre l'objectif budgétaire et dépassant les 80 % de taux de remplissage. Une fréquentation flatteuse et favorisée, entre autres, par un tarif accessible (14€ hors frais de location), et la gratuité pour les moins de 16 ans ainsi que par la multiplicité des points de vente via les réseaux France Billet et Ticketmaster.

SENTIERS DES ARTS

Offrir une découverte insolite du territoire et de sa richesse paysagère et patrimoniale, à travers le regard d'artistes contemporains, promouvoir des lieux de présentation artistique originaux et proposer des œuvres éphémères in situ en suscitant la surprise et la curiosité, organiser des rencontres artistiques pendant six semaines... telle est la démarche de la CARA à travers les Sentiers des Arts, projet culturel qu'elle a initié il y a sept ans.

Depuis 2016, la manifestation fait l'objet d'un partenariat entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et les Communautés de Communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire animées par une volonté commune de valoriser leur patrimoine à travers une manifestation Land Art / Art environnemental. À noter que la CARA reste pilote de l'opération (appel à candidature, étude des dossiers, communication, formation des enseignants).

Du 21 septembre au 3 novembre 2019, la **7^e édition des Sentiers des Arts**, placée sous le signe de la « Contemplation » s'est déroulée autour des lacs de Vaux-sur-Mer et de la Métairie à Royan. Onze œuvres originales créées par des artistes internationaux aux univers différents ont été présentées à un public nombreux ainsi qu'à plus de **1 330 élèves, soit 72 classes** sur site. Rappelons que la manifestation donne lieu chaque année à un important travail de médiation scolaire engagé avec l'Éducation nationale. Les Sentiers des Arts sont entrés dans le programme de formation des enseignants, ils étaient ainsi 65 à s'être déplacés sur site pour rencontrer les artistes pendant leur semaine de résidence. Des ateliers scolaires ont été organisés avec les artistes ainsi que des spectacles de danse ouverts à tout public. La direction des affaires culturelles continue de mobiliser les communes, les acteurs locaux et de nombreux partenaires dans le cadre de la mise en œuvre et l'animation de cet événement. Devenu **un rendez-vous culturel et artistique automnal**, la fréquentation du public et plus particulièrement du milieu scolaire ne cesse d'évoluer.



SPECTACLE « 7 HISTOIRES D'ESTUAIRE »

Dans la continuité du partenariat entre la CARA et les communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire, un nouvel événement artistique a été organisé sur les rives de la Gironde en 2019. Intitulé « 7 Histoires d'Estuaire », ce spectacle itinérant associant musique, danse, vidéo au jeu des acteurs, a bénéficié du Label Sites en Scène du Département de la Charente-Maritime. Quatre représentations ont été données sur le territoire de la CARA, sur le port de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, le site Archéologique du Fâ à Barzan, les falaises du Caillaud à Talmont-sur-Gironde et au pied du phare de Saint-Georges-de-Didonne. Proposé en plein air et en accès libre, ce spectacle a accueilli entre 300 et 490 personnes à chacune des représentations.

Cette manifestation s'est inscrite parmi les actions de la CARA permettant de sensibiliser le public à la diversité des paysages et à leurs valeurs naturelles, humaines, sociales et culturelles.

Le service des affaires culturelles a assuré la logistique liée à l'organisation générale du projet, en lien avec les communes concernées et les intervenants extérieurs, en intégrant tous les aspects techniques et sécuritaires de la manifestation.



SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS EN MATIÈRE D'ANIMATION TERRITORIALE

Attentive à l'évolution du paysage culturel de son territoire et plus particulièrement aux manifestations liées à l'animation culturelle, la CARA apporte son soutien à un certain nombre d'entre elles, selon des critères et modalités d'attribution préalablement déterminés. L'ensemble des dossiers est étudié par la direction des affaires culturelles avant d'être soumis à l'avis de la commission culture puis au vote du conseil communautaire. **En 2019, 22 demandes ont été instruites, 15 ont reçu un avis favorable.**

GESTION ET VALORISATION DES COLLECTIONS DE LA CARA

La CARA possède un ensemble d'objets de collection relatifs à l'histoire du territoire royannais durant la Seconde Guerre mondiale ainsi qu'au monde rural à travers la collection agricole. Ces biens sont gérés par la direction des affaires culturelles et peuvent donner lieu à des expositions et des prêts pour des projets en lien avec notre territoire.

SITE INTERNET

Le « Musée du Patrimoine du Pays Royannais », www.pays-royannais-patrimoine.com .

Constitué à partir des travaux et réflexions de la direction des affaires culturelles autour des particularités historiques, culturelles, patrimoniales du territoire, le site rassemble objets, documents caractéristiques en provenance des collections, archives, musées, monuments et lieux culturels composant la mémoire, le patrimoine et l'actualité du territoire. Outil de conservation, de pérennisation et de restitution de l'information, le site continue à être apprécié pour la découverte du patrimoine du territoire tant par les visiteurs que par les habitants. Chaque année, de nouvelles informations viennent enrichir le musée virtuel ; ce dernier est également complété par les éléments transmis par les partenaires : communes, associations, sites patrimoniaux, érudits locaux, ...



© Yoshi Power Shot



© PAFEAU



ET EN 2020 :

- Préparation de la 32^e édition des Jeudis Musicaux.
- Organisation de la 8^e édition des Sentiers des Arts, en partenariat avec les communautés de communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire. Proposition d'une nouvelle thématique : « Eau & Vent » et réflexion sur la mise en place d'un parcours artistique sur la commune de Corme-Écluse.
- Maison des Douanes : préparation d'une nouvelle exposition avec CharElie Couture, Poète Rock et Multiste. Composition et mise en place de la boutique et de ses différents espaces : jeunesse, ouvrages d'art, produits dérivés et œuvres de l'artiste. Préparation des actions de médiation scolaires. Organisation d'un concert de CharElie Couture.
- Préparation de l'exposition 2021 de la Maison des Douanes et réflexion sur les évolutions à intégrer dans l'organisation et le fonctionnement du site.
- Instruction des nouveaux dossiers de demande de subvention en matière d'animation culturelle.



ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET ANIMATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'année 2019 aura été une année dense en termes d'activités, regroupant le suivi et l'entretien des différents balisages sur le terrain, la distribution du guide vélo aux socio-professionnels (loueurs de vélos et labellisés « accueil vélo ») ainsi que l'organisation de trois manifestations que sont l'Échappée nuptiale (EN), la Fête du vélo (FDV) et la multirando du samedi de la Remontée de la Seudre (RS).

CHEMINS DE RANDONNÉES



Le service APNES est chargé de la création, de l'entretien, du suivi des chemins de randonnées et de leur balisage. Globalement, le réseau de randonnée représente un linéaire de **791 km**, équipé de près de **4500 marques** sur le terrain.

En 2019, un suivi du temps de travail de l'agent chargé de ces missions a été mis en place afin d'établir à terme des ratios technico-économiques pour cette activité à la CARA. Ainsi, il apparaît que ces grandes masses de travail se répartissent de la manière suivante :

- Les grands réseaux de randonnées (vélo loisir, VTT, Détours, équestre) occupent en cumulé près de 50% des jours travaillés.
- La course d'orientation, les circuits pédestres et le parcours kayak mo-

bilisent les agents sur environ 7% de leur temps.

- 22% du temps est dédié à l'atelier et/ou au bureau, pour la préparation des supports, des devis, des approvisionnements divers et la livraison des guides vélos à nos partenaires.

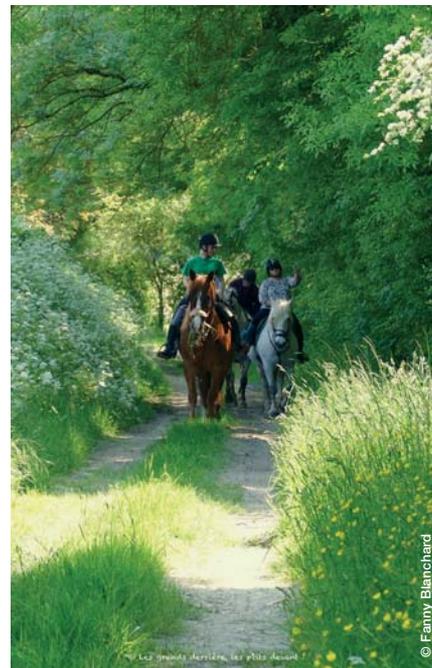
En complément, le service assure toujours le suivi et la maintenance de 22 éco-compteurs répartis sur le territoire qui sont relevés tous les mois, sur deux journées.

OUTILS DE GESTION

L'outil gestion (application « Collector ») et le site web de la CARA ont été revus en 2019 avec le service SIG afin d'améliorer les saisies sur le terrain et leur retranscription sur le site Internet. En effet, avec l'outil de gestion « Collector », des interfaces de saisie d'informations en menus déroulants ont été développés afin de limiter au maximum des erreurs de saisie sur le terrain, qui au fil du temps altèrent la fiabilité de la base de données. Dorénavant, ce travail sera de meilleure qualité et plus stable dans le temps. Les cartes générées par le logiciel Collector ont ainsi pu être intégrées dans le site Internet de la CARA sur les chapitres qui décrivent les différents réseaux. De fait, ces pages deviennent totalement connectées à l'application et sont quotidiennement mises à jour en une seule opération. La date de vérification de chaque marque de balisage est un élément important pour l'utilisateur. À noter que sur le site web de la CARA, ce ne sont pas moins de **32 613 documents** qui ont été téléchargés, à savoir **36%** pour le **vélo loisir**, **11%** pour le **VTT**, **21%** pour le **pédestre**, **13%** pour l'**équestre** et **19%** pour la **course d'orientation**. En comparaison, en 2018 le nombre des téléchargements était de 27 453, soit une augmentation de **19% en un an**.

<https://carto.agglo-royan.fr/rando> et <http://www.agglo-royan.fr/activites-pn>

DÉVELOPPEMENT DE PARCOURS ÉQUESTRES



Dans le cadre du partenariat avec l'association européenne d'Artagnan (AERA) et le développement de l'itinérance équestre, le service a réalisé le **balisage permanent de l'itinéraire** entre Mortagne-sur-Gironde et Cozes, sur près de **25 km**. Les marques normées FFE ont été apposées sur des piquets dédiés ou réalisées à la peinture sur des supports naturels. Ce parcours est maintenant totalement praticable pour les cavaliers et les meneurs.

SENTIERS DÉTOURS

Quatre nouveaux parcours pédestres « **Détours** » ont été créés en 2019 dans les communes de Médis, Mortagne-sur-Gironde (deux circuits) et Sablonceaux pour un linéaire total de 25 km incluant la fourniture de pupitres de départ.



© Yoshi Power Shot

DÉVELOPPEMENT DES PARCOURS VTT

Dans le cadre de la refonte des parcours VTT, il a été mis en œuvre un balisage sur de nouveaux parcours, soit le n° 11 (bleu) entre Talmont et Arces-sur-Gironde, le n° 14 (vert) entre Sablonceaux et Saujon et le n° 12 (bleu) entre Cozes, Arces-sur-Gironde et Grézac, pour 68 km de circuits supplémentaires.

PUBLICATIONS ET COMMUNICATION

La version 2019 (**septième édition du guide vélo**) a été produite et distribuée à 30 000 exemplaires sur tout le territoire (mairies, Office de tourisme communautaire et ses bureaux d'information touristique, campings, commerces, etc.). En parallèle, le service prépare, pour la **saison 2020** l'édition de **trois cartes** dédiées au vélo afin de limiter le volume d'impression du guide.

SCHÉMA TERRITORIAL DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Confié au bureau d'études « Parcours conseil » et lancé au début d'année, ce travail s'est attaché à effectuer en premier lieu un audit complet de la proposition activités de pleine nature (APN) sur le territoire et d'en qualifier sa perception par les différents acteurs. Dans un deuxième temps, une réunion plénière, rassemblant une cinquantaine d'acteurs du territoire et des intercommuna-

lités voisines, a permis de centrer les réflexions et recueillir avis et propositions des participants, sur trois thématiques : l'aménagement, l'animation et la communication. En complément de ces ateliers, une réflexion et un travail de référencement ont été menés autour de la définition de la compétence APNES de la CARA. Le schéma se concrétise par une vingtaine de fiches actions.

ANIMATIONS

Échappée nuptiale

La seconde édition de la randonnée équestre itinérante de l'Échappée nuptiale a été organisée en mai 2019 exclusivement sur le territoire de la CARA entre Cozes et Mortagne-sur-Gironde, en deux étapes (nuit sur l'esplanade d'Épargnes). L'évènement a totalisé la participation de **84 cavaliers et attelages**



© Fanny Blanchard

sur le week-end. Le temps fort restera la soirée en habits de mousquetaires au restaurant Le Presbytère à Épargnes. <https://www.facebook.com/routee-questredartagnan>

Fête du vélo

La 7^{ème} édition de la Fête du vélo a proposé de faire le tour de la presqu'île d'Arvert sur une boucle de 59 km au départ de Breuillet. Une belle journée dédiée au vélo qui aura totalisé quelques **483 participants**. <https://www.facebook.com/feteduveloroyanatlantique>

Schéma cyclable

Cette année aura quasiment vu l'aboutissement du deuxième schéma cyclable de la CARA à vocation utilitaire et touristique, puisque ce dernier a été approuvé en tout début d'année au conseil communautaire du 24 janvier 2020. Ceci englobe un document directeur sous forme d'atlas, une charte des aménagements et des équipements cyclables du réseau intercommunal ainsi que la création d'un fonds de concours dédié à la réalisation des aménagements.

Ce travail en mode projet a permis de mettre en place la mécanique d'action pour la nouvelle mandature entre les services « mobilité », « bureau d'études aménagement voirie » et « APNES ».

En parallèle, une étude de faisabilité a également été lancée et confiée au bureau d'études SCE afin d'examiner les possibilités de création d'axes cyclables pour cinq couloirs de desserte connectés à la couronne urbaine entre Saint-Palais-sur-Mer et Meschers-sur-Gironde.

NAUTISME



Le déploiement et l'animation du schéma nautique 2018/2020 validé en décembre 2017 par le conseil communautaire, se sont poursuivis en 2019.

L'objectif de ce schéma de développement nautique est de **favoriser la découverte et la pratique des sports nautiques pour le plus grand nombre de jeunes du territoire de la CARA**. Il propose des actions cohérentes et graduelles qui suivront les enfants du plus jeune âge jusqu'à la vie adulte. En effet, **la transmission d'une culture maritime aux élèves**, cœur de cible de ce schéma, est le pilier d'une stratégie nautique durable. La mise en œuvre de ce projet de développement se fait selon les axes suivants :

- ➔ La réalisation d'activités nautiques scolaires pour les CE2, CM1 et CM2 des écoles primaires du territoire,
- ➔ L'optimisation des pratiques sportives fédérales des écoles de sport des

clubs nautiques et le déploiement local d'une antenne catamaran du pôle d'entraînement régional de la Ligue de voile Nouvelle-Aquitaine,

- ➔ La formation de jeunes moniteurs issus des deux premiers programmes,
- ➔ La communication sur l'identité nautique du territoire,
- ➔ La mise en œuvre d'actions visant à associer le développement du nautisme à une gestion durable de l'environnement,
- ➔ La mise en œuvre d'actions visant à rendre les activités nautiques accessibles aux personnes en situation de handicap.

NAUTISME SCOLAIRE

Depuis 1995, l'intercommunalité finance un programme de voile scolaire à destination des élèves de CM1 et de CM2. Depuis 2012, il est complété en CE2 par la découverte des activités surf

et kayak. Le nautisme scolaire, dans le cadre des activités physiques de pleine nature, s'inscrit dans une programmation d'activités visant à développer des compétences chez les élèves en lien avec les programmes de l'Éducation nationale : oser s'engager dans des actions progressivement plus complexes, enrichir son répertoire d'actions motrices, mettre en relation les notions d'espace et de temps, appliquer et construire des principes de vie collective (règles, code de bonne conduite, écoute, aide, tolérance, respect, ...).

2 150 élèves scolarisés dans 32 écoles ont ainsi suivi un apprentissage en 2019, dispensé dans dix centres nautiques de la CARA, à la faveur d'une vraie formation nautique : 24 séances, 12 jours entiers. Une chance pour les jeunes du territoire et un vivier pour le développement de la pratique sportive !



DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Le développement de la pratique sportive permet de dynamiser l'ensemble de du procédé, le secteur loisir comme le secteur compétition, d'aider les clubs et les sportifs dans leur engagement dans le sport fédéral (50 podiums enregistrés du niveau départemental au niveau international en 2019). La CARA identifie et communique autour d'une équipe « Royan Atlantique » ; elle véhicule son image dans les épreuves régionales et internationales. 200 jeunes sportifs issus de sept écoles de sport, dont cinq disciplines sont concernés (voile légère, char à voile, surf, kayak et sauvetage sportif). Une antenne « catamaran » du pôle d'entraînement régional (PER) de la Ligue de voile Nouvelle-Aquitaine, appuyée sur deux sections sportives au collège Zola et au lycée Cordouan de Royan viennent compléter ce dispositif.

FORMATION DES JEUNES MONITEURS

Le certificat de qualification professionnel d'initiateur voile (CQP IV) est une formation reconnue par l'État. Elle s'adresse à ceux qui souhaitent partager leur passion et sont attirés par l'enseignement de la voile (dériveur, planche à voile et catamaran). Les centres de formation des bases de voile de la CARA mutualisent leurs ressources pédagogiques, techniques, humaines et financières. Neuf stagiaires des clubs de la CARA ont été diplômés en 2019. **Fin 2019 : 56 aides moniteurs de la CARA auront été diplômés depuis 2014.**

COMMUNICATION

L'enjeu est de positionner le nautisme comme vecteur d'image de la CARA et promouvoir l'identité nautique du territoire. La CARA promeut sa marque « Nautisme Royan Atlantique » par l'intermédiaire de différents supports : organisation et aides aux manifestations, édition d'un guide nautique, gestion d'un site Internet dédié, animation sur les réseaux sociaux et par un travail en collaboration avec l'Office de tourisme communautaire. En 2019, la page Facebook « Nautisme Royan Atlantique » a totalisé près de 2560 fans, 50 événements nautiques ont été organisés sur le territoire et 31 organisateurs d'activités nautiques ont été mobilisés.

ENVIRONNEMENT

La CARA incite les structures et les acteurs nautiques à une meilleure prise en compte de l'environnement : formation des moniteurs, éco-gestion des structures, charte de bonnes pratiques, ... Cette action est menée en transversalité avec les services de la CARA en charge de l'environnement.

ACCESSIBILITÉ

L'enjeu est de rendre les pratiques nautiques attractives et accessibles au plus grand nombre. La CARA, après la réalisation d'un recensement des pratiques accessibles disponibles sur le territoire, a pour objectif de solliciter les organisateurs d'activités nautiques volontaires pour initier et développer une offre à destination des personnes en situation de handicap, et de les accompagner dans cette démarche.

NOUVEAU PROJET « NAUTISME ROYAN ATLANTIQUE »

Les élus de la CARA ont souhaité faire un bilan de cette politique et vérifier son adéquation avec les besoins des prestataires et la réalité du marché, et plus largement mesurer l'importance et la nature des impacts générés par ces dispositifs. La CARA a, dans ce cadre, mobilisé une équipe de consultants spécialisés, pour apporter un regard sincère, extérieur et expérimenté sur ces différents questionnements. Au-delà d'un simple exercice de bilan, la mission a également visé à apporter des **préconisations concrètes** pour optimiser et adapter un « **nouveau projet nautisme Royan Atlantique** » pour les années à venir :

UNE NOUVELLE TRAJECTOIRE COMMUNAUTAIRE POUR LE NAUTISME

- Qui valorise les acquis de l'ancien projet et plus largement la dynamique créée depuis le début du projet nautique du territoire,
- Qui ne prend pas position sur la gestion des bases nautiques et qui ne prévoit pas de transfert de compétences. Les bases nautiques conservent donc le même mode de gestion qu'avant,
- Qui intègre une nouvelle dynamique touristique forte et ambitieuse, par un accompagnement de l'OTC dans le développement et la valorisation du nautisme pour le territoire.

AVEC UNE NOUVELLE MANIÈRE DE TRAVAILLER ENSEMBLE

- Une logique de réciprocité « donnant-donnant » et une envie d'accompagner les prestataires les plus motivés et engagés dans la valorisation du territoire (et au contraire de ne pas accompagner ceux qui ne souhaitent pas « jouer le jeu » du collectif),
- Le repositionnement des communes au cœur de la démarche pour dégager une vision partagée avec la CARA et s'engager dans une mise en œuvre réellement partenariale,
- L'élargissement de l'action auprès de nouveaux acteurs sur de nouvelles thématiques : privés, sauvetage côtier, ...
- Un suivi plus régulier de l'action et des

dispositifs et un cadre de travail commun et défini préalablement (cahier des charges, ...).

Le 26 avril 2019 des chartes d'engagement ont été co-signées par les organisateurs d'activités nautiques, les communes et la CARA. Elles visent à impliquer les acteurs dans la dynamique nautique du territoire.

AVEC DES MOYENS RENFORCÉS

- Le maintien de l'enveloppe globale dédiée à la mise en œuvre des actions et la possibilité de mobiliser une enveloppe supplémentaire pour les projets innovants et bénéfiques pour le territoire,
- Un accompagnement renforcé des prestataires par les services de la CARA et notamment avec une montée en puissance de l'Office de tourisme communautaire,

In fine, l'ambition recherchée par le nouveau projet est de renforcer le modèle économique des structures et d'améliorer la qualité de l'offre, en les accompagnant dans leur développement ; quatre saisons autour d'une dimension touristique et de loisir forte et structurée.

Le nouveau projet préconise la mise en place de quatre dispositifs spécifiques de soutien aux pratiques et aux prestataires :

➡ **Mise en tourisme du nautisme et développement du loisir.** Ce nouveau dispositif est résolument novateur par rapport à l'ancienne version. Il vise à positionner les prestataires et les acteurs dans une nouvelle dimension liée au développement des pratiques de loisirs et touristiques. Il s'organise notamment autour d'un accompagnement important de l'OTC et par une nouvelle logique de valorisation du nautisme dans l'offre touristique de la destination et l'utilisation du nautisme comme levier d'image de notoriété pour la destination.

➡ **Nautisme éducatif et culture maritime.** Ce dispositif s'inscrit dans la continuité immédiate des actions portées depuis le début de la démarche visant à organiser l'accès aux activités nautiques pour les enfants du territoire au travers de la pratique scolaire. Il prévoit notamment d'améliorer la qualité de l'intégration de la pratique dans le projet pédagogique des élèves et des écoles et apporte une dimension plus large en termes de culture maritime (patrimoine, environnement, métiers, ressources ...) par rapport à l'ancienne version.

➡ **Pratiques sportives des jeunes.** Ce dispositif reprend globalement les mêmes bases que l'ancienne version, autour de quatre types d'accompagnement possibles des athlètes et/ou structures.

➡ **Appels à projets.** Ce nouveau dispositif vise à apporter davantage de souplesse et de latitude aux structures pour imaginer de nouveaux types de projets sortant du cadre historique du schéma nautique, mais présentant un intérêt réel pour le territoire et sa destination. Il s'organise autour d'appels à projets sur des thématiques choisies par la CARA (mais offrant également la possibilité aux prestataires de «sortir du cadre»), avec une méthode de sélection qui favorise l'échange et la co-construction entre les prestataires, leurs communes et la CARA.

L'appel à projets nautisme Royan Atlantique 2020 a été lancé le 21 octobre 2019 à destination de l'ensemble des organisateurs d'activités nautiques signataires de la charte d'engagement et domiciliés sur le territoire de la CARA. Les thématiques retenues par le comité de pilotage étaient les suivantes :

- Les produits multi-activités liés au patrimoine, à la culture et à l'environnement
- Les passerelles pour poursuivre la pratique scolaire après,
- Les manifestations pour le grand public,
- Les compétitions nationales et internationales à vocation sportive,
- Les pratiques nautiques pour les publics en situation de handicap et en risques d'exclusion,
- La féminisation de la pratique.



RAPPORT financier



ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018



Le compte administratif fait état des dépenses et recettes effectives de l'exercice écoulé. Ces éléments financiers représentent la « photographie » des réalisations effectives et de l'activité de la collectivité.

116,11 M€
de dépenses

8,54 M€
de dotation globale
de fonctionnement

dont
27,94 M€
dédiés à l'équipement

32,6 M€
de produit fiscal*
(16,65 M€ de produits nets
après reversement de fiscalité)

*hors TEOM, versement transport et taxe de séjour

ÉQUILIBRE FINANCIER EN MILLIONS D'EUROS

FONCTIONNEMENT

Dépenses 79,02 M€	Recettes 109,27 M€
Reversement de fiscalité 19,32 M€	Produit fiscal (économique et ménages) et compensations 34,58 M€
Gestion des déchets, collecte, enlèvement, traitement, déchèteries 18,06 M€	D.G.F. - état 8,54 M€
Personnel 8,98 M€	T.E.O.M. 12,98 M€
Subventions, participations 3,79 M€	Redevances Assainissement (Collectif et SPANC) 5,32 M€
DSP Transport 5,29 M€	Déchets - Redevances 2,46 M€
Contribution SDIS 2,86 M€	Taxe de séjour 2,95 M€
Autres dépenses 5,16 M€	Versement transport 2,24 M€
Assainissement, frais de gestion 0,46 M€	Déchets - Reprises et soutien 2,58 M€
Intérêt de la dette 0,23 M€	Transport - Participation Région Réseau Secondaire 2,21 M€
Dépenses exceptionnelles 1,11 M€	Subventions, participations 1,76 M€
Reste à réaliser 1,11 M€	Taxe GEMAPI 0,25 M€
Dotations aux amortissements 7,72 M€	Prime de performance des Stations d'épuration 0,15 M€
Opérations d'ordre 4,95 M€	Cessions d'immobilisations 2,18 M€
	Autres recettes 2,15 M€
	Reste à réaliser 0,41 M€
	Opérations d'ordre 3,37 M€
	Résultat reporté 25,15 M€

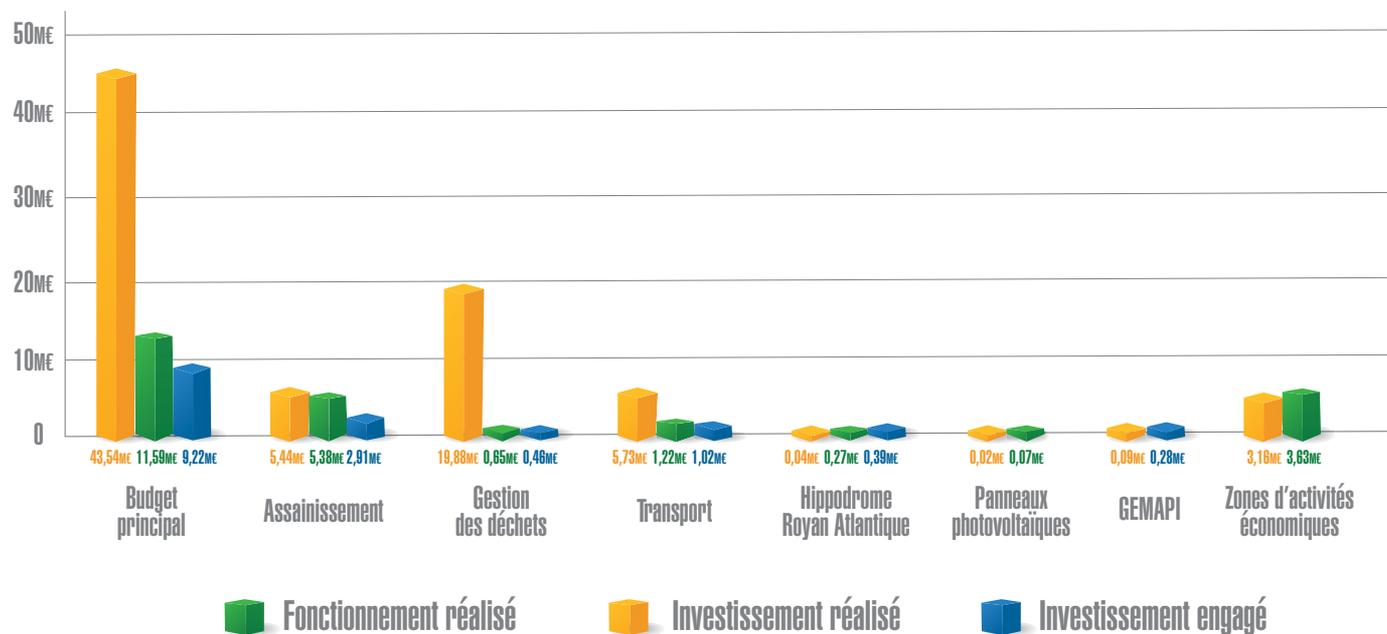
Excédent 2019 : 30,24 M€

INVESTISSEMENT

Dépenses 37,09 M€	Recettes 66,62 M€
Opérations d'équipement 11,99 M€	FCTVA / TVA 1,04 M€
Subventions d'équipement 1,86 M€	Subventions 1,04 M€
Remboursement capital dette 1,46 M€	Autres recettes d'investissement 7,28 M€
Autres dépenses d'investissement 0,83 M€	Opérations d'ordre 5,79 M€
Reste à réaliser 14,29 M€	Amortissements 7,72 M€
Opérations d'ordre 4,21 M€	Résultat affecté 9,91 M€
Résultat reporté 2,45 M€	Résultat reporté 33,84 M€

Excédent 2019 : 29,53 M€

RÉPARTITION PAR BUDGET DES CRÉDITS ENGAGÉS EN MILLIONS D'EUROS PAR LA CARA EN 2019



	Fonctionnement réalisé	Investissement réalisé	Investissement engagé
Budget Principal (TTC)	43,54 M€	11,59 M€	9,22 M€
Assainissement (TTC)	5,44 M€	5,38 M€	2,91 M€
Gestion des déchets (TTC)	19,88 M€	0,65 M€	0,46 M€
Transport (TTC)	5,73 M€	1,22 M€	1,02 M€
Hippodrome Royan Atlantique (HT)	0,04 M€	0,27 M€	0,39 M€
Panneaux photovoltaïques (HT)	0,02 M€	0,07 M€	0,00 M€
GEMAPI (TTC)	0,09 M€	0,00 M€	0,28 M€
Zones d'activités économiques - 7 budgets (HT)	3,16 M€	3,63 M€	0,00 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019

DETAIL FONCTIONNEMENT	TAUX	CA 2019
Cotisation foncière des entreprises	23,85 %	5 123 257 €
Taxe d'habitation	8,12 %	18 862 236 €
Taxe foncière	0,90 %	1 389 602 €
Taxe foncière non bâti	2,44 %	61 206 €
Allocations compensatrices		2 513 878 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		317 409 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		3 554 876 €
Taxe sur les surfaces commerciales		1 594 888 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties		243 925 €
Rôles supplémentaires		85 032 €
Attributions de compensation versées aux communes		-2 806 897 €
Attributions de compensation versées par les communes		831 488 €
Reversement fonds national de garantie individuelle des ressources		-13 609 909 €

FISCALITÉ NETTE BUDGET PRINCIPAL

18 160 991 €

16,42 M€
de recettes fiscales reversées
sur le budget principal

Taxe enlèvement des ordures ménagères	*8,22 %	12 980 982 €
Versement transport		2 236 154 €
Reversement versement transport		-16 364 €
Taxe GEMAPI		246 691 €

soit près de **53%**
des produits perçus

* Taux moyen toutes zones confondues

FISCALITÉ NETTE BUDGETS ANNEXES

15 447 463 €

ZOOM SUR LA FISCALITÉ 2018 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

MOYENNE FISCALITÉ 2019 DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATIONS	TAXE D'HABITATION	TAXE DE FONCIER BÂTI	TAXE DE FONCIER NON BÂTI	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
CARA	8,12 %	0,90 %	2,44 %	23,85 %
Moyenne autres agglomérations de Charente-Maritime	8,12 %	0,66 %	3,06 %	25,42 %
Moyenne agglomérations de la région Nouvelle Aquitaine	9,04 %	1,30 %	5,28 %	28,08 %
Moyenne des agglomérations du territoire national	9,38 %	1,69 %	5,07 %	26,67 %

Source : DGCL - à partir des Etats fiscaux 1259 de la DGFIP.

DÉPENSES RÉALISÉES PAR PÔLE DE COMPÉTENCE EN MILLIERS D'EUROS

	Reverse- ment de fiscalité	Frais généraux	Subventions Participa- tions Contri- butions	Charges de personnel	Dotations aux amortis- sements	Annuité de la dette	Opérations d'équipe- ments	Opérations d'ordre	Déficit reporté	Autres dépenses	Total général
Gestion des déchets		12 439	5 596	1 531	273	12	530	107		42	20 529 K€
Opérations financières non affectées	13 610	46	0		2 458	958	0	2 183	1 959	252	21 467 K€
Zones d'activités communautaires		554					1 333	5 683	491	388	8 449 K€
Assainissement eaux usées		451		345	4 639	314	4 009	1 067		4	10 829 K€
Transport mobilité	16	5 343	34	181	351	231	811	122		1 224	8 313 K€
Charges de structure		1 959	58	3 565			3 373			72	9 027 K€
Sécurité salubrité publique		494	2 943	906			75			0	4 418 K€
Péréquation	2 807		1 262								4 069 K€
Prospective, stratégie territoriale	2 883	38	1 828	318			1 338	0		3	6 408 K€
Politique de la ville, action sociale		273	1 665	272						3	2 212 K€
Animation territoriale		1 041	199	638			47			13	1 937 K€
Hippodrome Royan Atlantique		2				170	146			0	317 K€
Habitat, logement		2	234	65							300 K€
Territoire durable		110	11	229			65				414 K€
Développement économique		219	91	438			10			2	761 K€
Environnement terrestre et maritime, espaces naturels sensibles		60	82	89			0			0	231 K€
Gens du voyage		227	81	192			252			5	757 K€
Relais accueil petite enfance		47	21	208							276 K€
Total général	19 316 K€	23,305K€	14 104 K€	8 976 K€	7 721 K€	1 685 K€	11 988 K€	9 161 K€	2 450 K€	2 008 K€	100 715 K€

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EN 2019 : PRINCIPALES OPÉRATIONS

	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER	TOTAL
Assainissement - Travaux de réhabilitation	2 180 746 €	1 424 162 €	3 604 908 €
Actions foncières		3 586 500 €	3 586 500 €
Nouvelle caserne gendarmerie	2 394 255 €	830 197 €	3 224 452 €
Zones d'activités économiques (travaux/foncier)	1 332 788 €	1 321 384 €	2 654 172 €
Fonds de concours	1 261 960 €	1 368 133 €	2 630 093 €
Assainissement - Réseaux de collecte	1 495 549 €	327 140 €	1 822 690 €
Port de la tremblade	1 331 236 €		1 331 236 €
Matériel réseau de mobilité	339 900 €	924 911 €	1 264 811 €
Assainissement - autres opérations	327 342 €	749 854 €	1 077 196 €
Hippodrome Royan Atlantique	145 528 €	393 586 €	539 114 €
Navire de croisières fluviales	227 200 €	220 000 €	447 200 €
PAPI estuaire de la Gironde Chenac/Barzan		442 000 €	442 000 €
Assainissement - Stations / Lagunes	5 843 €	408 068 €	413 910 €
Aires d'accueil / de passage Gens du voyage	252 343 €	137 046 €	389 389 €
Systèmes d'information	263 310 €	47 894 €	311 204 €
Gare intermodale de Saujon	29 487 €	279 331 €	308 818 €
Acquisition conteneurs OM et collecte sélective	179 552 €	65 142 €	244 694 €
Équipement des arrêts de bus en abris voyageurs	190 988 €	34 192 €	225 179 €
Nouveau siège CARA (+ Maison des entreprises)	148 077 €	71 740 €	219 817 €
Mise en oeuvre du SDAT	171 395 €	35 899 €	207 295 €
Chaufferie bois Caserne de La tremblade	191 000 €	14 775 €	205 775 €
Déchèterie mixte	54 531 €	140 122 €	194 653 €
Pôle transformation	86 584 €	94 188 €	180 772 €
Déchèterie des particuliers	63 350 €	105 541 €	168 891 €
Espace test agricole		145 000 €	145 000 €
PAPI Seudre		130 800 €	130 800 €
Défense incendie	13 891 €	115 181 €	129 072 €
Aide à la production de logements sociaux	91 800 €	31 000 €	122 800 €
Sécurité des zones de baignade	51 078 €	69 551 €	120 629 €
Centre de transfert de Médis	85 965 €	34 531 €	120 496 €
Aide à l'accession aux particuliers	102 000 €	3 000 €	105 000 €
Flotte véhicules	93 558 €		93 558 €
SCOT	62 684 €	30 125 €	92 809 €
Schéma cyclable	13 007 €	74 902 €	87 909 €
Contrôle accès des déchèteries	7 406 €	76 608 €	84 014 €
Aides économiques aux entreprises	28 377 €	54 600 €	82 977 €
Bureaux de la CARA	52 311 €	13 082 €	65 393 €
Nautisme	27 304 €	32 676 €	59 980 €
Convention ONF	58 118 €		58 118 €
Office de tourisme communautaire	20 537 €	36 107 €	56 643 €
Digue de mus de loup - Etude de danger		52 753 €	52 753 €
Gens du voyage - Terrains familiaux	51 000 €		51 000 €
Matériel de transport	23 918 €	25 009 €	48 927 €
Autres opérations	394 737 €	140 422 €	535 159 €
Total général	13 850 655 €	14 087 151 €	27 937 806 €

ÉTAT DE LA DETTE DE LA CARA

Le tableau suivant présente l'encours de dette de la CARA par budget au 31/12 de chaque exercice :

Budgets en milliers d'euros	Capital restant dû											
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget principal	3 094	3 435	3 057	2 741	1 997	1 626	1 553	2 314	1 860	4 056	10 130	9 318
Budget assainissement	7 325	5 993	4 836	3 864	2 775	2 146	1 728	1 387	1 037	812	514	206
Gestion des déchets	559	389	320	280	220	195	150	103	53	24	12	
Zones d'activité	844	622	440	385	321	269	207	Transfert BP				
Bâtiments Economiques	749			557	414	363	305	Transfert BP				
Transport					600	572	842	1 992	2 680			2 114
Logements sociaux	1 376	1 313	457	389	303	251	180	Transfert BP				
Hippodrome					1 500	1 428	1 353	1 274	2 374	2 206	2 456	2 328
Panneaux photovoltaïques									250	238	225	213
TOTAL	13 947	12 435	9 731	8 216	8 139	6 849	6 318	7 070	8 255	9 809	15 642	14 179

La capacité de désendettement de la CARA
est de **0,96** année fin 2019.

La capacité de désendettement est un indicateur dynamique qui présente l'avantage d'apporter un éclairage sur trois domaines à la fois : les ressources de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement et la politique d'endettement ; il ne doit pas excéder 8 ans.

Au 31/12/2019 :

■ Capital restant dû : **14 178 757 €**

■ Taux moyen : **1,55%**

■ Nombre de contrats : **27**

100 %

de la dette de la CARA
ne présente aucun risque
en termes de structure et de
taux au 31/12/2019

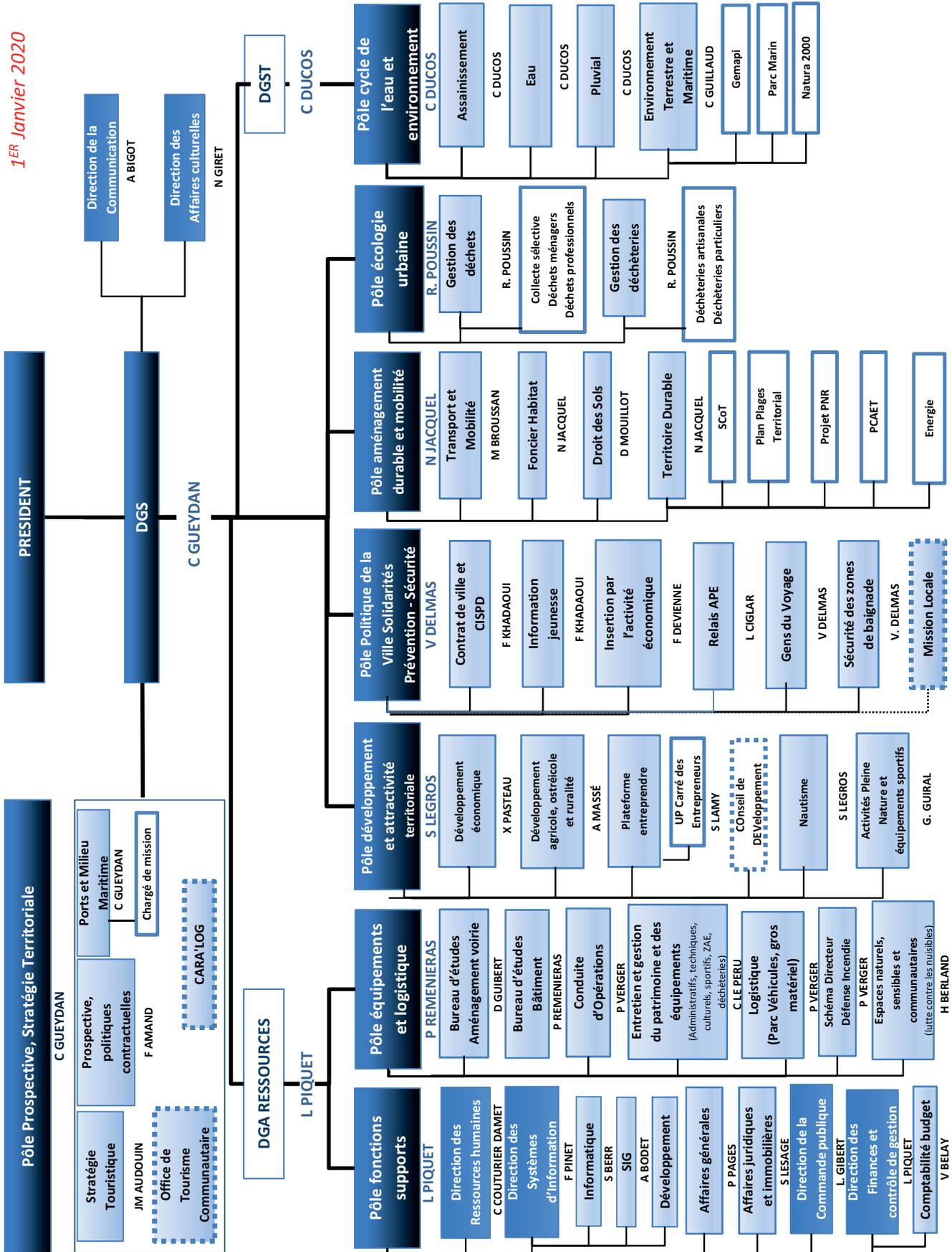
Type	En cours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 820 387 €	90,42%	1,49%
Variable	203 612 €	1,44%	0,57%
Livret A	1 154 758 €	8,14%	2,42%
Ensemble des risques	14 178 757 €	100%	1,55%

RESSOURCES humaines



ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2020

1^{ER} Janvier 2020



RESSOURCES HUMAINES



EFFECTIFS

Au 31 décembre 2019, la CARA comptait un effectif de 177 agents, dont 171 sur un emploi permanent.

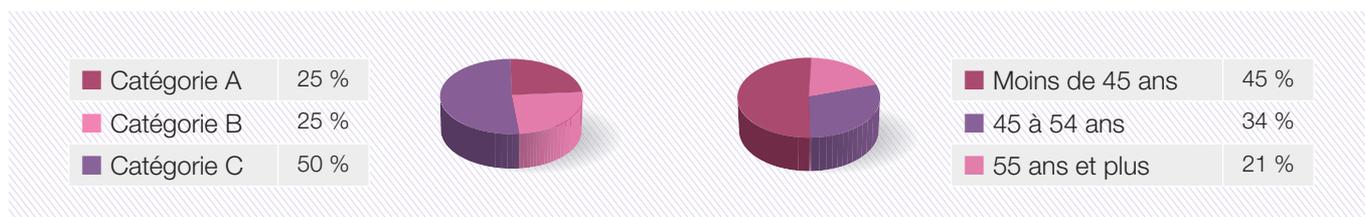


Les effectifs de la communauté d'agglomération ont progressé de 7% en 2019 pour permettre l'exercice des compétences dans le périmètre d'action actuel. La quote-part des agents publics statutaires reste très majoritaire.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE EN 2019

La répartition hiérarchique des effectifs reste également stable depuis 2013.

MOYENNE D'ÂGE EN 2019 : 45 ANS.



LA FORMATION

80 % des agents de la CARA ont au moins suivi une action de formation en 2019 et la formation reste donc l'outil privilégié pour développer les savoirs et les compétences des agents.

UNE FORMATION MUTUALISÉE SUR LE TERRITOIRE EN CONSTANTE PROGRESSION...

Le dispositif de territorialisation des formations avec les communes membres du territoire initié depuis 2017 a porté ses fruits en 2019 et le bilan positif est reconnu par le CNFPT. Ainsi, le CNFPT a organisé sur le territoire 18 stages mutualisés pour les agents du territoire de la CARA,

soit 42,5 jours de formation pour 324 agents auxquels s'ajoutent 7 stages mutualisés (16 jours) ouverts aux communes limitrophes (Saintes, Marennes, Gémovac, Oléron).

En globalité, **ces formations ont concerné 438 agents en 2019**, contre 229 en 2018 et aucune formation n'a été annulée faute de stagiaire. Cette mutualisation a pris tout son sens autour d'une formation spécifique au territoire née de la coordination entre le service plan plage territorial de la CARA, les services techniques des communes du littoral, le service RH et le CNFPT : une formation « nettoyage raisonné des plages » de deux jours a été organisée en juin 2019 pour 23 agents de 6 communes et sera reconduite en 2020.



© Yoshi Power Shot

... EN PARTICULIER EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

En 2019 et début 2020, le service prévention de la CARA a organisé 11 sessions de formation en matière d'hygiène et sécurité (habilitations électriques, 100 autorisations de conduite délivrées, tronçonnage), ce qui a permis de former 118 agents des communes membres de la CARA. Dix-sept communes sur les trente-trois ont participé à ces formations. La mutualisation des formations concernant l'hygiène et sécurité est en progression chaque année.

ABSENCES AU TRAVAIL

Après une hausse en 2018, les absences au travail sont revenues au niveau de l'année 2017.

Le nombre d'agents absents au moins une fois dans l'année pour maladie ordinaire enregistre une baisse de 17% par rapport à 2018, en passant de 65 à 54 agents ; le nombre de jours d'absence diminue de 27%. Ce niveau correspond à celui de l'année 2017.

Le nombre d'accidents du travail (AT) survenus en 2019 a augmenté en passant de sept pour l'année 2018 à 10 en 2019, niveau équivalent à celui de 2017, mais la moitié n'a pas entraîné d'arrêt de travail. Pour le reste, la durée des arrêts varie de 15 jours à plus de sept mois.

Le nombre de jours d'absence pour longue maladie ou longue durée enregistre une hausse de 35 % par rapport à 2018.

ACCUEIL DE STAGIAIRES

En 2019, la CARA a accueilli au total 12 stagiaires, soit un peu moins qu'en 2018. Sur la totalité des stagiaires, neuf d'entre eux (de différents niveaux : collège, CAP, Ingénieurs) ou périodes de mise en situation en milieu professionnel, ont effectué un stage d'une durée égale ou inférieure à un mois. Un étudiant en Master a effectué un stage d'une durée de deux mois et demi et un autre étudiant de Master 2 a rejoint les équipes de la CARA pendant six mois.

ÉTUDE RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

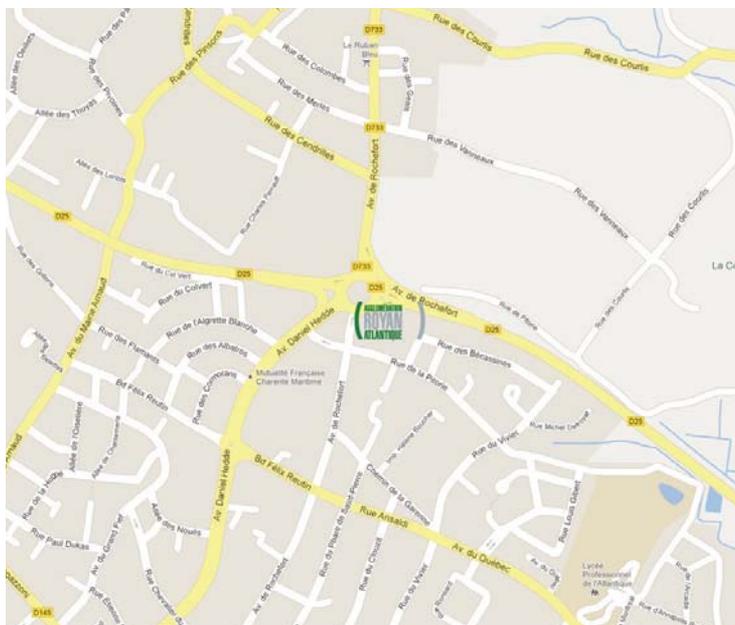
La réglementation en vigueur autorise les collectivités à mettre en place le télétravail dans des conditions énoncées pour la fonction publique. Au-delà de l'enjeu de développement durable et d'une meilleure articulation de la vie professionnelle et personnelle, la mise en œuvre du télétravail bouleverse les organisations et il convient de ne pas négliger les aspects juridiques et technologiques du télétravail et d'intégrer les enjeux et spécificités du management à distance. La mise en place du télétravail reste à l'ordre du jour. Le dossier a été travaillé au cours de l'année 2019 mais compte tenu des choix que cela implique et des délais impartis, sa mise en œuvre est reportée à une date ultérieure.

La CARA pratique



VENIR À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX



NUMÉROS utiles

STANDARD (tous services)
05 46 22 19 20

Assainissement
05 46 39 64 00

Développement économique
(Commerce, industrie, agriculture)
05 46 22 19 67

**Habitat, Aménagement
et urbanisme**
05 46 39 64 30

Logements saisonniers
05 46 22 19 11
06 13 67 56 76

Gens du voyage
05 46 22 19 89

Maison de l'Emploi
05 46 05 31 75

Maîtrise de l'énergie
05 46 22 19 36

Mission locale
05 46 06 96 16

**Mission locale
Bureau information jeunesse**
05 46 06 60 70

**Politique de la ville
et de la solidarité**
05 46 22 19 02

**Relais accueil
petite enfance**
05 46 38 33 26

Service culture
05 46 22 19 12

**Service déchets
et déchèteries**
05 46 39 64 64

**Station Nautique
de la CARA**
05 46 23 47 47

Transports
05 46 22 19 29

Cara'bus'
0810 810 977



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h30
Fax. : 05 46 05 60 34
Email : contact@agglo-royan.fr

SITES INTERNET

www.agglo-royan.fr
www.pays-royannais-patrimoine.fr
www.nautisme-royan-atlantique.fr
www.carabus-transport.com



107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX

Tél. : 05 46 22 19 20
Fax. : 05 46 05 60 34

Email : contact@agglo-royan.fr



AGIR POUR LE BIEN DE TOUS

Conception : Audrey PÉNAUD. CARA 2020